
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00258682 4

LE CONDROZ

SA POPULATION AGRICOLE
AU XIX[e] SIÈCLE

CONTRIBUTION

A

L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

PAR

Robert ULENS
DOCTEUR EN DROIT
LICENCIÉ EN SCIENCES POLITIQUES

Mémoire couronné par la Classe des lettres et des sciences morales et politiques dans la séance du 4 mai 1914.


LIBRARY
APR 21 1971
UNIVERSITY OF TORONTO

INTRODUCTION

L'Académie royale a publié précédemment la monographie des deux régions agricoles les plus pauvres du pays, la Campine et l'Ardenne, et la monographie de la région la plus riche, la Hesbaye. Nous présentons actuellement la monographie de la partie la plus morcelée du pays, le Hageland, et la monographie de celle à exploitations agricoles les plus étendues de la Belgique, le Condroz.

Ce sont deux contrées intermédiaires : le Hageland entre la Campine et la Hesbaye, et le Condroz entre cette dernière et l'Ardenne.

Notre région, le Condroz, n'a guère été étudiée au point de vue agricole ; elle se caractérise par un grand nombre de châteaux et par le maintien des propriétés des familles nobles. C'est une région intéressante par l'existence de multiples usages locaux. Si la main-d'œuvre n'était pas si rare, à cause de la proximité des régions industrielles et de l'industrie de la pierre sur place, on ferait plus d'élevage et l'on tiendrait plus de bêtes à lait.

Dans la première moitié du XIXe siècle, à côté de l'agriculture, c'était l'industrie du fer qui prédominait; actuellement celle-ci a fait place à l'industrie de la pierre.

Il nous reste à remercier les correspondants, difficiles à trouver dans une région comme le Condroz, qui nous ont procuré les renseignements utilisés; nous tenons spécialement à témoigner notre gratitude à M. le baron de Villenfagne de Sorinnes, qui nous a fourni la monographie de cette dernière commune, monographie qui figure aux annexes.

PRÉFACE

Le Condroz est situé entre l'Ardenne et la Hesbaye et constitue, peut-on dire, la transition entre ces deux contrées. L'Académie de Belgique ayant publié des monographies de ces deux régions, il était assez naturel que nous fussions amené à choisir comme sujet d'étude cette région intermédiaire.

Le Condroz présente moins de relief que les deux régions précédemment monographiées. Dès le milieu du XIXe siècle, on y a poussé à une culture intensive. Quelques cultivateurs seulement ont suivi ce conseil, mais le plus grand nombre des exploitants n'en a rien fait; pendant très longtemps la culture extensive a été en honneur, et même encore actuellement, on trouve, à côté de la culture intensive, donnant presque les produits que l'on rencontre en Hesbaye, de l'exploitation bien moins soignée et beaucoup moins bien faite; on dirait que moins dans le Condroz que dans d'autres régions, on a connu le *struggle for life*.

C'est là une caractéristique du Condroz; il y en a encore d'autres : Si l'on en excepte le pays herbager du sud-ouest de Chimay, la Thiérarche [1], le Condroz est une région de grandes exploitations, plus grandes même qu'en Hesbaye, où, à côté de fermes importantes, il y a, plus qu'en Condroz, de petites exploitations. Comme conséquence du peu de morcelle-

---

[1] Voir EUGÈNE CREVAUX, *Le type thiérarchien*. (SCIENCE SOCIALE, janvier 1909.)

ment des terres, la population agricole n'est guère importante et le cultivateur condrusien est obligé de recourir à la main-d'œuvre des ouvriers émigrants flamands pour le nettoyage et le démariage des betteraves, pour la moisson et pour l'enlèvement des betteraves. Les ouvriers de la région sont quasi tous occupés dans l'industrie.

Une dernière caractéristique du Condroz est le très grand nombre de châteaux habités, au moins pendant la bonne partie de l'année, par des propriétaires de terres. Il n'est pas de région dans le pays comptant plus de seigneurs résidents.

La méthode que nous avons suivie est la même que celle exposée dans l'introduction des monographies publiées précédemment par l'Académie; nous ne travaillons pas suivant l'un ou l'autre système : nous nous efforçons uniquement de connaître exactement les faits et de les exposer simplement, quitte à en tirer, dans le cours du travail ou dans le chapitre final, quelques très sobres conclusions.

Après une étude générale, nous donnons une monographie de la commune de Sorinnes lez-Dinant, et des réponses au questionnaire publié précédemment, pour les communes de Vierset-Barse, Natoye et Momignies, quelques monographies de fermes et quelques autres renseignements.

Nous n'avons pu donner toute la documentation que les auteurs des monographies précédentes avaient recueillie : le Condroz est une région de fermiers, bien plus, par exemple, que l'Ardenne, qui est une région de cultivateurs indépendants, et le fermier n'aime guère à découvrir sa situation; il craint toujours que son propriétaire puisse en profiter. Nous croyons cependant que les indications fournies sont exactes et permettront au lecteur de se faire une idée de cette région, dont l'existence n'est ignorée de personne, mais dont les non-Condrusiens n'ont en règle générale qu'une connaissance bien vague.

LE CONDROZ

SA POPULATION AGRICOLE
AU XIX[e] SIÈCLE

CHAPITRE I.

La région.

Lorsqu'on passe des riches plaines de la Hesbaye aux plateaux souvent arides de l'Ardenne, on traverse une région intermédiaire, coupée de vallées rocheuses et pittoresques. La monographie du Condroz [1] délimite ainsi cette région : au nord, « elle est bornée par la Sambre et par la Meuse, depuis Namur jusqu'à Liége; à l'est, par une ligne partant de Grupont et passant à l'ouest de Nassogne et d'Érezée, pour se continuer à l'est de Ferrière et de Louveigné et atteindre Verviers, Limbourg et la frontière allemande; au sud, par une ligne passant au midi de Chimay, de Couvin, de Beauraing et aboutissant à Grupont; à l'ouest, par la frontière française ».

Le Condroz se subdivise en quatre zones : 1° le Condroz proprement dit au nord-est; 2° l'Entre-Sambre-et-Meuse au nord-ouest; 3° la Famenne au sud-est; 4° la Fagne au sud-ouest.

---

(1) *Monographie agricole de la région du Condroz.* Bruxelles, 1900, p. 1.

Nous adopterons cette délimitation, et comme l'Entre-Sambre-et-Meuse, la Famenne et la Fagne ne se différencient guère, tant au point de vue géologique qu'au point de vue agricole et social, du Condroz proprement dit, notre travail portera sur l'ensemble de la région. Nous aurons soin de signaler cependant, çà et là, au cours de notre travail, les quelques caractères qui différencient un tant soit peu les trois dernières zones de la première ou Condroz proprement dit. Celle-ci s'étend principalement sur les provinces de Liége et de Namur. La seconde et la quatrième sur les provinces de Namur et de Hainaut, la troisième sur les provinces de Namur et de Luxembourg.

L'étendue de notre région est d'environ 125 kilomètres de long sur 25 à 30 kilomètres de large.

Le Condroz constitue un haut plateau coupé en son milieu par la fente dans laquelle coule la Meuse. Les points culminants sur les lignes de faîte atteignent l'altitude de 350 mètres. « C'est, écrivait de Laveleye, une région uniforme, triste et froide, dont les plateaux ne s'élèvent pas très haut, mais presque complètement privés d'abris boisés; ils reçoivent le souffle glacé des vents qui tombent de la Haute Ardenne et de l'Eiffel. La contrée forme de larges ondulations qui s'étendent parallèlement à la Meuse, semblables à de gigantesques vagues solidifiées. Au fond de chacun de ces grands plis de terrain coule un petit ruisseau bordé de prairies. La vue s'étend au loin sur des champs garnis de moissons l'été, mais complètement dépouillés à l'automne, sans qu'on puisse apercevoir les fermes, les villages et les châteaux, ordinairement cachés dans les fonds, où ils trouvent de l'eau et une protection contre la violence des vents. Au loin sur le ciel les rangées de peupliers bordent ce que l'on appelle dans le pays les *tiges*, c'est-à-dire les chemins qui suivent en ligne droite les crêtes parallèles des collines [1]. »

---

[1] E. de Laveleye, *Essai sur l'Économie rurale de la Belgique*. Bruxelles, Tarlier, pp. 247 et 248. — La partie du territoire comprise entre la rivière du Hoyoux, de la Meuse et de l'Ourthe forme, dit Thomassin, « la partie du département connue

« L'Entre-Sambre-et-Meuse, écrivait encore de Laveleye, se rattache au Condroz par la constitution du sol non moins que par les procédés mis en œuvre pour le faire valoir. Compris dans le triangle formé par la Meuse, la Sambre et la frontière française, ce pays était encore, il y a quelques années, couvert de bois de haute futaie. C'était le reste de la grande forêt charbonnière, *sylva Carbonaria,* qui jadis séparait la Belgique de la France et que traversèrent les Francs de Clovis pour aller combattre les légions de Syagrius. Cette contrée sauvage et peu habitée, où le sanglier et le chevreuil trouvaient d'impénétrables retraites, ne contenait naguère encore que quelques localités importantes, Philippeville et Mariembourg, villes fortes illustrées par plus d'un siège; Walcourt, enrichi par un pèlerinage renommé à vingt lieues à la ronde; Couvin, centre des ventes de bois, richesse principale du pays. Depuis quelques années, cette région a complètement changé d'aspect. Les chemins de fer, qui la traversent dans tous les sens, sont venus donner une valeur inattendue à tous les produits du sol, qu'on s'est hâté de mettre en exploitation... De tous côtés, les forêts défrichées, avec de grands bénéfices pour les acquéreurs, ont permis à de nouvelles exploitations, généralement assez vastes, de s'éta-

---

sous le nom de Condroz, dénomination qui, toutefois, s'applique aussi à une portion du département de Sambre-et-Meuse. Ce pays est loin d'avoir la fertilité de la Hesbaye, mais son aspect est plus agréable; il est diversifié par des côteaux, des vallons, de nombreux ruisseaux, de petites plaines, etc. On remarque que les vallées qui sillonnent cette contrée se rapportent à deux modifications différentes. Les unes ont une direction constante de l'ouest-sud à l'est-nord et sont bordées par des pentes douces terminées par des plateaux longs et étroits qu'on appelle dans le pays *tiges,* mais ces côteaux longitudinaux sont coupés par des vallées transversales qui servent d'écoulement aux rivières. Ces dernières vallées attestent des catastrophes violentes; les rochers dans lesquels elles sont creusées paraissent souvent à nu et taillés perpendiculairement, ce qui produit à chaque instant des paysages d'un effet très pittoresque ». *Mémoire statistique du Département de l'Ourthe commencé dans le courant de l'année 1806.* Liège. Grandmont-Donders. 1889 — Voyez aussi : VANDERVELDE, *L'Influence des villes sur les campagnes.* (ANNALES DE L'INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES, 1899, p. 631.)

blir [1]. » C'est ce qui faisait dire à Grandgagnage : « Je les ai parcourus ces bois magnifiques ; ils existaient encore il y a peu d'années, mais aujourd'hui, au grand regret des chasseurs, des voyageurs et des poètes, ils ont presque complètement disparu pour faire place à des fermes et à des champs de blé. On assure que les champs et les blés aboutissent en résultats plus solides à la bourse des propriétaires [2]. »

La Famenne comprend la partie sud-est du Condroz. Elle s'étend entre Marche, Ciney et Rochefort. L'auteur des *Délices du pays de Liége* [3] me paraît bien enthousiaste, lorsqu'il appelle cette région le canton le plus fertile de l'Ardenne. « Son terrain, quoique montagneux, répondent, dit-il, toujours avec une espèce de profusion aux soins du laboureur ; ses vallées spacieuses et remplies d'objets agréablement variés produisent une herbe abondante et jusque dans les bois les habitants nourrissent un bétail nombreux et sain, qui fait une partie de leur commerce. » Le sol de la Famenne, étant donnée sa couche arable peu épaisse, très exposé à la sécheresse, est incontestablement, de même que la Fagne, beaucoup moins fertile que le Condroz proprement dit. Le Dr Frost estime que c'est une des régions les plus déshéritées de la Belgique [4].

Comme les villages ardennais, les localités condrusiennes sont agglomérées, mais, comme en Ardenne, les agglomérations ne sont pas importantes. Les communes sont parfois constituées de plusieurs hameaux ou villages. Il est intéressant de noter, avec la *Monographie agricole*, que les localités condrusiennes

---

(1) DE LAVELEYE, *op. cit.*, pp. 270 et 271. *Les Délices du pays de Liége*, t. IV, p. 296. Voici comment le traducteur de Guicciardini délimite la forêt de Marlagne : « Marloigne est au comté de Namur et a ce bois son commencement en la mesme ville de Namur prenant son estendue vers le sud-west en grande largeur tirant à Philippeville; et va non trop loin de la Meuse faire monstre et parade de son orgueilleuse beauté. » GUICCIARDINI, *Description de tout le Païs-Bas*, Anvers, Silvius, 1568, p. 28.)

(2) *Annales de la Société d'Archéologie de Namur*, t. I, 1849, p. 21.

(3) Tome III.

(4) *Agrarverfassung und Landwirtschaft in Belgiën*. Berlin, 1909, p. 54.

sont généralement bâties dans les endroits les plus défavorables, « sur les sommets des plateaux qui recouvrent les protubérances de psammites, où elles sont battues par les vents froids, éloignées de leurs meilleures terres, qui sont le plus souvent dans les vallées calcaires » [1]. Cette situation est due à la nécessité de se procurer de l'eau. « Sur ces plateaux, en effet, continue la *Monographie agricole*, la nappe aquifère, retenue par la couche d'argile détritique, est près de la surface, alors que sur les plateaux calcaires et dans les vallées de calcaire carbonifère, les roches, extrêmement fissurées, très perméables, laissent passer les eaux avec facilité. Les grandes vallées du Hoyoux, de la Lesse, de la Molignée drainent ces régions à une grande profondeur, et il faut descendre jusqu'à leur niveau, au moyen de puits extrêmement profonds, pour rencontrer une nappe aquifère [2]. » En dehors des agglomérations, on ne rencontre guère que les châteaux, généralement situés dans les vallées, à l'abri des vents et dissimulés par un rideau de verdure, ainsi que les exploitations qui en dépendent, et parfois aussi, isolée au milieu des cultures, une ferme d'origine seigneuriale.

Le voyageur qui suivrait, en chemin de fer, l'itinéraire ci-après aurait, à notre avis, une idée assez complète de la région condrusienne : de Liége à Comblain-au-Pont par la ligne de l'Ourthe ; de Comblain au-Pont, par chemin de fer vicinal, à Clavier ; de Clavier, par chemin de fer, à Ciney et Jemelle, en traversant la zone de la Famenne ; de Jemelle à Namur ; de Namur, par chemin de fer vicinal, à Lesves et Warnant, en traversant les terrains de défrichement de l'ancienne forêt de la Grande-Marlagne ; de Warnant, par Ermeton et Florennes-Est, à Doissche ; de Doissche à Chimay, par la Fagne ; enfin, de Chimay à Charleroi via Mariembourg ou via Beaumont-Lobbes.

---

(1) *Monographie agricole*, p. 26

(2) *Ibid.*

Nous ne sommes pas tout à fait de l'avis du Dr Frost, lorsqu'il dit que le Condroz ne laisse qu'une impression froide au voyageur (1); la contrée a bien des coins riants et, quoi qu'en prétende l'auteur, ordinairement bien renseigné, dans nombre de villages condrusiens le travail agricole marche de pair avec l'industrie de la pierre.

Climat. — D'après M. Lancaster, la température moyenne annuelle est sensiblement la même dans toute la région du Condroz : « A l'altitude de la moyenne de la région, dit-il (Chimay et Florennes), soit 250 mètres, elle est de 8°2; sur les plateaux élevés (Clavier, 315 mètres), elle est de 8°6, donc supérieure de 0°4, ce qui est d'accord avec la loi énoncée déjà en ce qui concerne l'Ardenne et le pays de Herve, que les sommets des plateaux sont moins froids que les points situés plus bas dans les vallées ou sur leurs versants. Clavier a la même température annuelle, 8°5, que Maredsous et Ciergnon, qui se trouvent respectivement à 105 et 165 mètres au-dessous de cette localité, mais au fond de vallées étroites où serpentent d'une part la Molignée, d'autre part la Lesse.

» L'influence des plateaux se traduit par une atténuation du froid nocturne. Le maximum moyen annuel est, en effet, le même (13°) dans les quatre stations que nous avons choisies, tandis que le minimum moyen est de 3°4 à Chimay, 3°6 à Florennes, 3°9 à Maredsous et 4°2 à Clavier. L'écart entre Chimay et Clavier est de 0°8.

» La comparaison des nombres de jours de gelée fait voir, de son côté, que Clavier compte annuellement une dizaine de jours en moins que Chimay et Florennes. La différence porte principalement sur la fréquence des gelées printanières.

» Nous avons dit que le climat du Condroz est semblable à celui de la zone ardennaise de même altitude. La région de Spa-

---

(1) *Agrarverfassung und Landwirtschaft in Belgiën*. Berlin, 1909, p. 264.

Stavelot a, en effet, pour température moyenne annuelle 8°3 par 285 mètres d'altitude et la région condrusienne 8° par 355 mètres de hauteur. Il y a d'une part 108 jours de gelée par an, d'autre part 96. Juillet et août sont les seuls mois de l'année où le thermomètre abrité ne s'abaisse pas au-dessous du point de congélation. En mai le phénomène n'est pas rare, et en juin et septembre il se présente de temps en temps.

» La région condrusienne reçoit annuellement une hauteur moyenne de pluie un peu supérieure à 800 millimètres. Cette quantité n'est pas régulièrement répartie sur toute l'étendue de la région, car en certains points l'épaisseur de la tranche d'eau annuelle n'est que de 750 millimètres, tandis qu'à d'autres elle s'élève à près de 1 mètre.

» Au centre, c'est-à-dire immédiatement à droite et à gauche de la Meuse, la hauteur des précipitations est de 750 millimètres. Dans la partie supérieure du bassin de l'Eau-d'Heure, elle atteint de 800 à 900 millimètres, quantité que l'on retrouve de l'autre côté de la Meuse, c'est-à-dire dans toute la partie occidentale du bassin de l'Ourthe. Enfin, dans la partie de la Thiérarche traversée par l'Eau Blanche et par l'Eau Noire, le total annuel de pluie dépasse 900 millimètres et se rapproche de 1 mètre en quelques points d'altitude élevée.

» Avril est le mois le plus sec (49 millim.), juillet le plus humide (81 millim.). L'automne reçoit autant d'eau que l'été, comme dans l'Ardenne. D'une manière générale, le nombre des jours où le pluviomètre reçoit de l'eau en quantité appréciable ($^1/_{10}$ de millim. au moins) est au Condroz de 195 environ par an ; ce nombre est légèrement supérieur à celui (190) que l'on constate au centre du pays.

» La région du Condroz compte en moyenne de 35 à 45 jours de neige par an, suivant l'altitude. Dans ces nombres sont compris les jours de chutes légères, peu ou non appréciables au pluviomètre.

» La hauteur de la neige sur le sol atteint très rarement 50 centimètres. En janvier 1886, mois très neigeux, cette hauteur fut

de 44 centimètres à Scy; on constatait en même temps 67 centimètres à la Baraque Michel et 60 centimètres à Bastogne.

» Les phénomènes orageux sont plus fréquents au Condroz que dans les régions qui l'entourent. Celles-ci comptent annuellement 20 jours de tonnerre en moyenne, tandis que la région qui nous occupe en renseigne 25.

» Les orages du Condroz sont parfois accompagnés de trombes. Le phénomène du brouillard paraît moins fréquent que dans certaines parties de la basse et de la haute Belgique.

» L'Entre-Sambre-et-Meuse compte, en général, plus de jours de brouillard que le Condroz proprement dit. C'est ainsi que, pour la période 1891-1895, le nombre moyen annuel des jours de brouillard pour chacune de ces régions a été de 45 d'un côté et de 34 seulement de l'autre (1).

» Constitution géologique du Condroz. — La région du Condroz comprend, nous l'avons dit, plusieurs subdivisions naturelles. Au centre, le Condroz et l'Entre-Sambre-et-Meuse, régions identiques de caractère et séparées seulement par la Meuse. Au nord, une bande assez étroite dont le sous-sol est constitué par le terrain rhénan et qui, de ce chef, forme comme une petite Ardenne au centre de la Belgique; plus au nord encore, on trouve une zone allant jusqu'à la Meuse et la Sambre et fort semblable à la région centrale. Au sud, d'un côté la Famenne et de l'autre la Fagne. Tout le long de la limite nord de l'Ardenne existe une bande de terrain de caractère en quelque sorte intermédiaire entre la Fagne et le Condroz.

» Ainsi compris, le Condroz présente comme sous-sol toute la gamme des terrains, depuis le silurien jusqu'au houiller. Une coupe transversale du nord au sud présente d'abord les schistes et les grès du houiller dans lesquels sont creusés en partie les lits de la Sambre et de la Meuse; puis une bande formée par les

(1) *Monographie agricole*, pp. 2-14.

calcaires carbonifères, les schistes et les grès du Couvinien : après vient la bande silurienne et ensuite la bande de terrain rhénan. On entre alors dans le Condroz proprement dit, qui se compose d'une alternance de quatre terrains, dont deux sont importants, le calcaire carbonifère et les psammites du Condroz. Les deux autres, le houiller et le dévonien moyen, sont beaucoup moins répandus.

» La Fagne et la Famenne sont formées en sous-sol par les schistes de la Famenne et les schistes frasniens. Enfin la bande marginale du sud est constituée par les schistes et les calcaires du dévonien moyen.

» Il est peu de régions en Belgique où l'on puisse saisir aussi aisément les relations qui existent entre le relief du sol et la structure géologique.

» Partout où passe la bande silurienne, formée de schiste tendre, il y a une vallée longitudinale, produite par la facile désagrégation de ces roches.

» Dans le Condroz et l'Entre-Sambre-et-Meuse, on remarque une série très nombreuse de rides longitudinales alternant avec des vallées parallèles. Les rides, qui, dans le Condroz, portent souvent le nom de *tiges*, sont constitués par des voûtes de psammites du Condroz. Les vallées, au contraire, reposent sur des bassins de calcaire carbonifère. Quelques petits rides sont dus à la présence de houiller. Ce relief si particulier tient, d'un côté, à la dureté et à l'inaltérabilité chimique des psammites du Condroz, de l'autre à la résistance moindre des calcaires carbonifères et à leur solubilité dans les eaux météoriques.

» Dans la Fagne et la Famenne, on distingue aisément deuxe divisions. Sur la bordure nord, les terrains psammitiques de la partie supérieure du famennien inférieur donnent naissance à un ride montagneux très large et très élevé, tel est celui que traverse la ligne du Luxembourg entre Haversin et Aye. La bande marginale du sud a un relief non moins caractéristique. Du sein de plaines ou de dépressions schisteuses, on voit se dresser des rides longitudinaux de calcaire, parfois même ce

sont des monticules coniques absolument isolés et qui rappellent à s'y méprendre des cônes volcaniques [1].

» La plupart des sols psammitiques et schisteux sont sans profondeur et la végétation y souffre souvent de la sécheresse. Les années sèches sont des années calamiteuses pour la Famenne, par exemple. Les praticiens disent qu'il faudrait pour ces terrains de la pluie tous les huit jours [2].

» Dans la Fagne et dans la Famenne, la zone septentrionale en protubérance est toujours recouverte de grandes forêts à sous-sol marécageux, comme celles qui sont au nord de Mariembourg.

» La bande méridionale de la Fagne forme une grande vallée très plate, qui suit le chemin de fer de Hastière à Chimay. A cause de la nature éminemment schisteuse du sous-sol, par suite aussi du peu d'inclinaison, cette région constitue un des points les plus stériles de la Belgique.

» La région méridionale de la Famenne, formée des mêmes terrains, n'est cependant pas aussi déshéritée. Le sol meuble, il est vrai, y est fort peu épais, compacte, imperméable, mais par suite du relief plus accentué du sol, le drainage naturel ou artificiel y est plus aisé. Dans la grande plaine basse et plate de Biron, aux environs de Barvaux, on retrouve un état marécageux identique à celui du sud de la Fagne [3].

» Les terres qui reposent sur les roches calcaires, les meilleures de la région, contiennent beaucoup de sables poussiéreux en même temps qu'une proportion notable d'une argile spéciale *(lithomarge)* qui retient fortement l'eau et s'imbibe surtout à la surface. Ces terrains sont compacts, tenaces, peu perméables. Pour pouvoir les travailler convenablement il faut saisir le bon moment ; ils se ressuient difficilement et durcissent rapidement par la sécheresse [4].

---

(1) *Monographie agricole*, pp. 14-17.
(2) *Ibid.*, p. 18.
(3) *Ibid.*, p. 17.
(4) *Ibid.*, p. 18.

» Régime hydrologique. — La structure géologique du Condroz, que nous avons signalée, crée un régime hydrologique très curieux : « Un grand nombre de ruisselets naissent sur les flancs des rides psammites et s'écoulent suivant la pente jusqu'au moment où ils arrivent sur les bancs de calcaire. Là, le plus souvent, ils s'engouffrent dans les crevasses du calcaire ou dans des cavités appelées *aiguigeois*, *chantoirs* ou *agolinas*, suivant les régions. Après un parcours souterrain plus ou moins long, ces eaux reparaissent sous forme de griffons, généralement très abondants au fond des vallées principales.

» On connaît assez les curieux phénomènes hydrologiques des environs de Han, de Rochefort, etc. Les eaux qui ont ainsi circulé à la surface du sol, souvent polluées ne sont pas toujours débarrassées de leurs germes nuisibles dans leur trajet souterrain. Elles sont alors d'autant plus dangereuses, que les matières qu'elles véhiculaient s'étant déposées, elles jaillissent très fraîches et donnent l'illusion d'eaux très pures.

» Pendant la saison pluvieuse, le fond des vallées calcaires est parfois parcouru par un cours d'eau qui tarit en été. Ces vallées sont appelées dans le pays des *chavées* (1). » Le calcaire de cette région présente, dit Vandermaelen, un très grand nombre de cavités et de grottes... Ces grottes, dont le creusement est d'une époque antérieure à celui des vallées, portent en Condroz le nom de *chantoires*, de *trous*, de *sottais* ou *masottais* (esprits follets) et de *haumes* (2).

Dans les régions à sous-sol schisteux, il n'existe pas de nappes aquifères. Les eaux pluviales ruisselant à la surface donnent, au contraire, aux cours d'eau une allure torrentielle.

Sur les roches quartzo-schisteuses du rhénan et du couvinais, les eaux peuvent s'infiltrer à travers les fissures du grès à une

(1) *Monographie agricole*, p. 26.
(2) Vandermaelen, *Dictionnaire géographique de la province de Namur*, p. 12.

profondeur parfois assez considérable et donner naissance à des sources d'une remarquable pureté ([1]).

Voies de communication. — Elles n'étaient certes point nombreuses les voies de communication condrusiennes au début du siècle que nous étudions. L'an XII de la République (1803-1804), six routes traversaient le département d'Entre-Sambre-et-Meuse, et encore trois d'entre elles ne touchaient pas la région condrusienne. « Elles sortent peu à peu, dit l'*Annuaire statistique du département de Sambre-et-Meuse*, de l'état d'obstruction où elles se trouvaient depuis plusieurs années. Une partie des réparations les plus urgentes a été faite dans le courant de l'an X, et au moyen de la somme de 216,929 francs, accordée par le Gouvernement pour celles de l'an XI, l'autre se trouvera fort avancée ([2]). » Sous le régime hollandais la construction et la réfection des routes furent vigoureusement poussées, et Vandermaelen relève en 1832, dans la partie condrusienne de la province de Namur, l'existence de six sections de routes de première classe et de six sections de seconde classe. Neuf autres routes étaient en projet ([3]). D'autre part, la loi de 1841 provoqua un développement considérable de la voirie secondaire. Aussi peut-on dire qu'en ce moment toutes les routes qui intéressent la circulation générale sont achevées; il est même beaucoup de chemins parallèles aux voies ferrées, qui, au point de vue des charrois pondéreux, sont devenus inutiles. Les routes sont généralement macadamisées; les pavés sont très rares. Aux rechargements partiels, on a presque partout substitué le système de rechargements généraux. D'autre part, l'usage de rouleaux compresseurs opère la prise instantanée de la pierraille. Les chemins communaux de grande communication sont construits avec la même perfection technique que les routes princi-

---

([1]) *Monographie agricole*, p. 26.

([2]) *Annuaire statistique du département de Sambre-et-Meuse, an XII (1803-1804)*. Namur, Martin, an XII, p. 170.

([3]) Vandermaelen, *Dictionnaire géographique de la province de Namur*. Bruxelles, 1832. Tableaux annexes *in fine*.

pales. Depuis quelques années des subsides gouvernementaux et provinciaux sont affectés à l'entretien du réseau voyer de grande communication, lequel entretien est remis à bail pour trois et cinq ans. La Députation permanente a en outre décidé d'accorder gratuitement aux communes nécessiteuses le rouleau compresseur pour le cylindrage des rechargements complets (1).

Comme l'Ardenne, le Condroz n'a obtenu que très tard son réseau ferré. La construction du chemin de fer du Luxembourg, qui traverse toute la région, ne fut un fait accompli qu'en 1858. La section condrusienne de la ligne Hesbaye-Condroz, de Landen à Statte et Ciney, ne fut achevée que vers 1880. Les voies de Namur à Liége, Namur à Givet, Hastière à Anor, Châtelineau à Givet, Charleroi à Vireux, furent toutes établies entre 1850 et 1860 (2).

Pendant la grosse moitié du siècle, les Condrusiens n'eurent donc à leur disposition comme moyen de locomotion que les diligences et les malles-estafettes qui faisaient le service entre Reims, Namur et Arlon, et même après l'établissement des lignes énumérées ci-dessus, les mailles du réseau ferré condrusien n'étaient pas encore bien serrées; beaucoup de trajets devaient s'effectuer à pied ou en malle-poste. Depuis 1885, l'État et la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux se sont attachés à faciliter les communications condrusiennes. L'État a construit les lignes de Jemelle à Dinant, de Ciney à Anhée, d'Anhée à Tamines; la Société Nationale a coupé de trois lignes le Condroz proprement dit : Val-Saint-Lambert-Clavier, Comblain-au-Pont, Clavier et Huy, Courrière; elle a, d'autre part, construit plusieurs voies dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans la Famenne : Namur-Saint-Gérard et Warnant, Dinant-Florennes, Grupont-Wellin, Rochefort-Wellin et Graide.

---

(1) *Exposé de la situation administrative de la province de Namur,* 1911, pp. 330 et 331.

(2) Dès 1835, le *Journal d'Agriculture, d'Horticulture et des Manufactures de la Belgique* insistait sur la nécessité de relier par un chemin de fer au bassin de Charleroi les hauts-fourneaux de l'Entre-Sambre-et-Meuse (4e série, t. II, p. 156.)

Mais il suffit de jeter les yeux sur une carte de la région pour constater que nombre de localités se trouvent encore à deux et trois lieues de la voie ferrée. Il y aurait donc nécessité de construire encore quelques lignes vicinales secondaires, qui permettraient l'exploitation de nombreuses minières et carrières.

CHAPITRE II

La propriété dans le Condroz.

D'après Richard Courtois, qui écrivait au commencement du siècle, la propriété condrusienne était plus divisée que la propriété hesbignonne ([1]).

« Tandis que dans les Flandres, dit de Laveleye, on ne compte qu'un exploitant sur quatre qui fasse valoir une terre qui lui appartienne, dans le Condroz, parmi les cultivateurs, on trouve autant de propriétaires que de locataires. Celui qui exploite est donc encore très souvent celui qui possède, condition économique très favorable au bien-être des classes laborieuses de la campagne, qui vivent beaucoup mieux ici que dans la partie occidentale du royaume ([2]). » Ces lignes, écrites vers 1870, semblent encore être vraies aujourd'hui, tout au moins en 1895, alors que sur les 23,566 exploitations de l'arrondissement de Dinant, 5,217 seulement étaient occupées en location pour la totalité, et encore 3,364 d'entre elles n'étaient que des exploitations de 50 ares et moins. Nous pouvons en conclure que, bien que le Condroz ait la réputation d'être une région de concentration foncière, où la propriété capitaliste et le fermage dominent ([3]), un grand nombre de ceux qui

---

([1]) Richard Courtois, *Recherches sur la situation physique, agricole et médicale de la province de Liége*. Verviers, t. II, 1828, p. 47.

([2]) *Économie rurale de la Belgique*, p. 255.

([3]) Vandervelde, *L'Influence des villes sur les campagnes*. (Annales de l'Institut des Sciences sociales, 1899, p. 775.)

cultivent le sol en sont au moins propriétaires pour partie.

Il est hors de doute que le Condroz est la partie du pays où la grande propriété s'est le plus maintenue. Rien d'étonnant à cela d'ailleurs : notre région est certes la plus agréable d'entre toutes celles du pays pour l'habitation estivale ([1]) : proximité suffisante des grands centres, Liége, Namur, Bruxelles, sites pittoresques, chasses giboyeuses, terrains fertiles et d'un rapport suffisant. C'est certes aussi celle où la propriété des familles nobles s'est le mieux conservée et même augmentée, comme c'est le cas dans les districts de Nandrin, Dinant, Beauraing et Rochefort ([2]). Comme en Hesbaye, les biens d'un certain nombre d'anciennes abbayes sont entrés dans le patrimoine des familles nobles ou d'origine industrielle qui habitent la contrée.

De l'aveu même de Vandervelde, dans tous les cantons, sauf celui de Ciney, le nombre des cotes foncières augmente. Cette tendance au morcellement date déjà de loin. En 1847, il y avait dans la province de Namur 538,088 parcelles. En 1857, 10 ans plus tard, nous trouvons 585,416 parcelles, soit une augmentation de 47,244 parcelles. Nous croyons cependant que cette augmentation est plutôt due au morcellement des petits héritages qu'au démembrement des grandes propriétés. Car, comme le disait de Laveleye en 1878, en cas de nécessité, on trouve généralement qu'il est plus avantageux de les vendre que de les morceler ([3]).

([1]) C'est ce que faisait déjà remarquer, en 1743, l'auteur des *Délices du pays de Liége*, en disant du Condroz : « La fertilité de son terrain, capable d'y entretenir l'abondance, la pureté de l'air qu'on y respire, l'agréable variété des paysages charmants qu'il offre à la vue, en font un séjour délicieux où rien ne manque de tout ce qui peut servir aux douceurs et aux commodités de la vie; mais c'est en particulier de la noblesse nombreuse établie dans le Condroz qu'il emprunte son principal ornement. L'affabilité, la politesse, la générosité, toutes les vertus, en un mot, apanage ordinaire des personnes distinguées par l'éclat de leur naissance, font le caractère essentiel des gentilshommes de cette province (t. III, p. 69).

([2]) E. Vliebergh, *Études d'économie rurale*. Louvain, 1911, p. 18.

([3]) *L'Agriculture belge*. Bruxelles, Muquardt, 1878, p. 216.

Il est rare que l'ouvrier soit en même temps propriétaire. Quant au petit cultivateur-propriétaire, là où il existe, son exploitation ne dépasse pas dix hectares.

Valeur des terrains [1]. — Au dire de Pérès, la valeur des terrains était au commencement du siècle de 500 francs l'hectare dans la partie condrusienne et de 300 francs l'hectare dans la partie famennoise du département. Mais ces prix ont diminué, dit-il, par la concurrence des biens nationaux vendus sur le pied de 150 et de 100 francs pour des terrains de première qualité. En corps de ferme, dit de Laveleye, vers 1870, l'hectare se vend de 1,200 à 2,000 francs [2], et en 1878, d'après le même auteur, la valeur des terres de médiocre fertilité est de 2,000 francs, de celles de fertilité moyenne 3,000 francs et de celles de fertilité supérieure de 3,500 à 4,000 francs. Depuis 30 ans, ajoute-t-il, augmentation moyenne de 20 à 30 p. c. [3]. Ces prix ne sont pas sensiblement modifiés [4]. En ce moment les terrains bien situés près des villages se vendent de 3,000 à 4,000 francs l'hectare; les fermes à raison de 1,700 à 2,000 francs l'hectare. Notons que dans les localités où il existe de grands domaines, très peu de terrains sont exposés en vente. Dans les communes où il n'existe pas de grands propriétaires, les ventes sont plus fréquentes, et les petits cultivateurs mettent de sérieuses enchères. Dans la région herbagère, voisine de la Thiérarche française, les prix sont presque doublés.

Situation hypothécaire. — Le cultivateur condrusien, gérant plus *commercialement* sa culture que l'Ardennais, se trouvait avoir plus d'argent à sa disposition ; d'autre part, n'étant en

---

(1) Pérès, *op. cit.*, p. 66.

(2) *Économie rurale de la Belgique*. Bruxelles, Tarlier, p. 257.

(3) *L'Agriculture belge*, pp. 278 et 279.

(4) Il y a une bonne dizaine d'années, lors de la crise agricole, on vendait à 1,300 francs l'hectare.

général pas propriétaire des biens qu'il exploitait, il se trouvait obligé, lorsque le besoin de crédit se faisait sentir, de recourir au crédit du propriétaire. C'est ce qui explique que peu de propriétés ont été hypothéquées en Condroz pour des améliorations culturales [1].

En ce moment, lorsque l'on contracte un emprunt hypothécaire, c'est par l'intermédiaire des notaires qu'on le fait. Les rares caisses rurales qui existent dans la région ne font guère que du crédit agricole proprement dit. Comme en Ardenne, certaines sociétés d'habitations ouvrières ont organisé le petit crédit foncier.

« L'épargne, disait M. Maillard à l'enquête agricole de 1886, jusqu'ici, a été mal pratiquée par les cultivateurs. Elle n'a consisté ordinairement qu'en achat de terres. Ces achats se faisaient la plupart du temps au détriment des capitaux d'exploitation ou grâce à l'appauvrissement du sol dont on soutirait tout ce qu'on pouvait [2]. »

Partages. — Coutumes successorales. — Lorsque les terrains appartenant aux cultivateurs condrusiens sont facilement divisibles et lorsque la situation est normale et non obérée, en cas de décès, il est généralement procédé au partage, sinon c'est la vente pour sortir d'indivision. Comme dans les autres parties du pays, souvent des frères et sœurs non mariés s'entendent pour reprendre tout ou partie de l'exploitation.

Biens communaux. — Un grand nombre de communes condrusiennes, famennoises et de l'Entre-Sambre-et-Meuse sont propriétaires de biens communaux, forêts, terrains vagues et terrains labourables. Nous aurons l'occasion de voir au chapitre de la culture que la mise à exécution de la loi de 1847 sur la vente et le partage des terrains incultes fit beaucoup moins crier

---

(1) *Procès-verbaux des séances de l'Enquête agricole.* Bruxelles, Lesigne, 1890, p. 297.

(2) *Ibid.*, p. 297.

dans le Condroz qu'en Ardenne. Il importe de noter d'ailleurs que le mode de jouissance de ces biens y était complètement différent. Beaucoup de terrains communaux étaient déjà répartis entre les chefs de famille en essarts de culture, moyennant redevance à la caisse communale; les terrains vagues étaient surtout des *trieux*, sur lesquels ne croissait qu'une herbe maigre, bonne tout au plus pour les moutons. Les bruyères, source du différend en Ardenne, n'existaient pas. La loi de 1847 eut surtout pour effet, dans le Condroz, de provoquer le défrichement de quelques forêts et de livrer leur superficie à la culture. C'est ainsi que dans les environs de Ciney, deux fermes nouvelles sont construites dans l'ancien bois de Saint-Paul; vingt-cinq fermes sont créées dans les défrichements de la Thiérarche et de la Fagne, défrichements auxquels contribuèrent notablement les Trappistes de Scourmont et les sociétés de capitalistes liégeois.

Plusieurs communes furent autorisées à procéder, entre les chefs de famille, à un véritable partage de la propriété de terres communes. Ce système ne semble pas avoir donné les résultats attendus, car, comme en Ardenne, des reventes de parcelles se produisirent La vente et le défrichement des biens communaux continuèrent en Condroz jusque vers 1880 ([1]). On s'aperçut alors que l'on avait exagéré le mouvement. Dès 1876, l'*Exposé de la situation administrative* faisait observer que la loi sur les défrichements n'avait pas produit l'effet que l'on était en droit d'en espérer ([2]). En présence du prix peu élevé des céréales pendant toute la durée de la crise agricole, les défrichements subissent un temps d'arrêt, et dans certaines régions des reboisements se produisent ([3]).

([1]) *Exposé de la situation administrative*, 1880, p. 313.

([2]) *Ibid.*, 1876, p. 332.

([3]) *Ibid.*, 1881, p. 423; 1882, p. 423; 1884, p. 318. La commune de Cerfontaine, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, possède 900 hectares de bois et vend régulièrement pour 40,000 francs de futaie par an.

En ce moment, les terres communales, là où il en existe, sont réparties entre les ménages de la commune ou de la section, moyennant redevance. Dans certains endroits, l'essart suit le chef de ménage en cas de changement de demeure dans le périmètre de la commune; dans d'autres, il demeure attaché au foyer.

Dans certaines communes, notamment dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, divers usages forestiers se sont maintenus. L'essartage sous bois, dont la Commission provinciale de Namur [1], en 1871, reconnaissait les avantages au point de vue agricole, mais aussi les inconvénients au point de vue forestier, a presque complètement disparu. L'écobuage était considéré comme beaucoup plus pernicieux pour la Famenne que pour l'Ardenne. En Ardenne l'humus se reconstitue facilement au moyen des genêts et des fougères qui croissent en abondance dans les forêts.

CHAPITRE III.

Le Condrusien.

Pas plus que l'Ardenne, le Condroz ne comprend des villes importantes : quelques modestes bourgs ont parmi leurs habitants des personnes occupant une profession libérale ou exerçant de petits métiers bourgeois. Pour le reste, la population est complètement rurale; mais il importe de noter que si nous disons rurale; nous n'entendons point cependant affirmer qu'elle soit entièrement agricole; le Condroz possède depuis un temps immémorial des industries rurales recrutant leur main-d'œuvre à la campagne; ce fut, jusqu'au milieu du siècle passé, l'industrie

---

[1] *Exposé de la situation administrative de la province de Namur,* 1871. Rapport de la Commission provinciale d'agriculture.

du fer, c'est maintenant surtout l'industrie de la pierre. Les ouvriers de cette industrie s'occupent encore accessoirement, soit pour leur propre compte, soit pour celui d'autrui, de travaux agricoles. Un grand nombre de Condrusiens vont, comme leurs voisins de Hesbaye, louer leurs bras dans les usines du bassin de la Meuse et conservent, comme eux, certaines attaches avec la terre ([1]).

Il importe de distinguer ici, comme on l'a fait pour la Hesbaye, les grands fermiers exploitant industriellement, des petits cultivateurs et des ouvriers agricoles. Le Condroz est un pays de grande culture, et il va de soi que le nombre des cultivateurs de la première catégorie y est considérable. Cependant, depuis quelques années, il existe même dans cette région une tendance au morcellement de la culture et de nombreux ouvriers sont devenus petits cultivateurs.

Thomassin range sous la même rubrique les Condrusiens, les Rivageois et les habitants du pays de Franchimont. Une partie de l'ancien marquisat rentre, il est vrai, dans la zone condrusienne. « Quant aux cultivateurs de cette région, dit-il, ils manifestent de mille manières un attachement invariable pour le pays de Liége, patrie des Éburons, et ils regardent comme ridicules et détestables les usages étrangers qu'on veut leur faire adopter. Ennemis de la flatterie, ils disent toujours la vérité qu'on leur demande, et plus souvent celle qu'on ne leur demande pas. La ténacité est le plus saillant de leurs traits. Ils sont ce qu'ont été leurs pères et leurs enfants seront longtemps ce qu'ils sont eux-mêmes. Les marques de soumission et d'infériorité que les habitants des villes manifestent avec souplesse ont toujours chez eux l'air de la roideur et de la contrainte. Si la nécessité les amène au milieu des dépositaires de la puissance, ils pourront bien amortir le feu de leurs yeux ou comprimer la vivacité de leurs mouvements, mais remontés sur le sommet des coteaux

---

(1) Voir Seebohm Rowntree, *Comment diminuer la misère*. Traduction française, Paris, Giard, p. 9.

qui bordent la Meuse, les plateaux du Condroz et du Franchimont, ils y reprennent leur caractère et leur habitude d'égalité et d'indépendance...

» Les hommes, après avoir rempli leurs occupations, vivent en quelque sorte séparés des femmes et se réunissent dans les estaminets et d'autres lieux, où, débarrassés du respect et des ménagements qu'exige leur présence, le choix des sujets et des expressions est aussi négligé que le désir de plaire. Ce désir ne paraît pas influer sur les mariages. Malgré la grande liberté qui existe entre les jeunes gens des deux sexes et que les anciennes lois locales favorisaient encore, les unions semblaient et semblent toujours être plutôt l'ouvrage des convenances de fortune ou de l'attrait invincible qui rapproche les deux sexes, que d'aucun soin suivi.

» Les habitants de cette partie du département ont en général les cheveux châtains ou noirs et rarement blonds. La peau est plus rembrunie que celle du Hesbignon, le regard passionné, un visage peu rempli avec des os saillants, le front souvent étroit, le nez retroussé, leurs lèvres épaisses et leur teint rarement pur. Leur taille est communément de $1^{m}70$ et même plus élevée chez les Franchimontois et les Condrusiens, mais tous sont robustes et fournissent des bateliers, des forgerons, des maçons, des charpentiers.

» Les femmes ont de la taille, mais leurs traits annoncent plutôt la force que la délicatesse. Leur éducation n'admet ni les minauderies, ni l'étude de ces grâces légères si essentielles ailleurs (1). » Puis, notre auteur décrit les rudes travaux auxquels sont soumises les femmes du Rivage, mais il est absolument muet quant aux Condrusiennes proprement dites. Ce portrait, par Thomassin, du Condrusien du département de l'Ourthe concorde presque complètement avec la description que faisait

---

(1) THOMASSIN, *Tableau statistique,* pp 218 et 219.

Pérès, le statisticien du département voisin de Sambre-et-Meuse, du caractère et des mœurs des habitants de ce département presque entièrement condrusien : « Généralement parlant, les habitants de la campagne sont laborieux et sobres, commerçants et hospitaliers, de bonne foi et ennemis des procès. Il se commet rarement parmi eux de grands crimes ; les violences passagères dont ils se rendent coupables sont plutôt l'effet des excès de boisson dans les jours de repos, que d'un méchant caractère. Leur taille est avantageuse, leur tempérament robuste, leur nourriture saine (1). » Et à un autre endroit : « Ils sont vifs et laborieux, peu instruits (2) et uniquement occupés de leurs intérêts. Attachés à leur religion, ils sont plutôt superstitieux que fanatiques. Doux et sociables lorsqu'on suit à leur égard les lois de la justice, mais fiers et courageux lorsqu'on veut les humilier ou les soumettre par la force ; ils ont prouvé une fois de plus que la liberté leur est chère et qu'ils savent braver tous les dangers pour le maintien de l'honneur, de leur existence politique.

» La masse des habitants s'inquiète peu des affaires de l'État. Si elle ne paraît pas absolument contente de sa situation actuelle, ce n'est ni par attachement pour la maison d'Autriche ni par aversion pour le Gouvernement républicain, mais parce que d'un côté ses contributions outrepassent ses moyens et que de l'autre la résistance des ministres du culte catholique, que le peuple regarde comme une fermeté louable, prive le plus grand nombre d'un spectacle religieux auquel il était accoutumé (3). » L'*Annuaire du département de Sambre-et-Meuse* et le docteur Courtois nous parlent tous deux des maladies qui affectaient spécialement le Condrusien à leur époque. Tous deux signalent

(1) Pérès, *Statistique du département de Sambre-et-Meuse*. Paris, 1802, pp. 62 et 63,

(2) Peu savent lire et écrire, dit-il plus loin, mais cette ignorance diminue tous les jours. La génération présente paraît vouloir acquérir les connaissances qu'en exige son nouvel état politique (p. 64).

(3) Pérès, *Statistique du département de Sambre-et-Meuse*. Paris, 1802. p. 33.

comme très communs dans certaines parties du Condroz les goitres et les scrofules.

On éprouve une certaine difficulté à faire le portrait du Condrusien d'aujourd'hui. Bien plus rapproché des grands centres et du pays industriel que l'Ardennais, il en a subi l'influence tant au point de vue physique qu'au point de vue moral. L'habitant du plateau condrusien est toujours de bonne taille, de constitution robuste, assez religieux, mais, à l'encontre de ce qu'il était il y a un siècle, peu superstitieux. Certes, on ne peut dire que les villages dans lesquels s'exerce l'industrie de la pierre soient à ce point de vue dans une situation aussi avantageuse que les localités purement agricoles. Les travailleurs y ont pris les mœurs des ouvriers de l'industrie [1] et il va de soi que l'on s'en ressent, tant en ce qui concerne la santé physique que la santé morale. Signalons cependant au point de vue de l'hygiène les avantages du travail en plein air dans la carrière.

Les régions qui avoisinent la frontière française laissent spécialement à désirer eu égard à la moralité; les familles y sont moins nombreuses et l'on apprécie particulièrement la vie large et facile. La moralité est encore suffisamment bonne dans les campagnes condrusiennes [2]; surtout parmi les cultivateurs, les naissances illégitimes sont plutôt rares; mais remarquons cependant que pour assez bien de naissances en mariage, la conception doit se reporter avant celui-ci [3]. D'autre part, les doc-

---

(1) Le Condroz a eu, comme la Hesbaye, ses fermiers cossus posant à l'esprit fort, plus anti-curés qu'anti-religieux au sens propre du mot. Afin de se montrer bon libéral, suivant la mode de l'époque, le fermier Henoumont, de Georges Garnir, lardait ses phrases, dès qu'il y avait du monde, de jurons qui faisaient tressauter et se signer derrière lui les enfants du catéchisme. A part cela, liberté-*libertas* à sa fille de fréquenter l'église et le curé. (*Les Dix Javelles*, p. 156.) Dans les localités demeurées complètement rurales, la grosse majorité des hommes communie au moins trois fois par an et certains des autres au moins à toutes les grandes fêtes.

(2) En Condroz, le peuple est plutôt froid dans le bien comme dans le mal, nous dit un correspondant. Il y a peu d'immoralité dans le pays.

(3) Un de nos correspondants nous dit que dans sa commune 30 °/o des mariages contractés sont des mariages forcés.

trines néo-malthusiennes commencent à se répandre; aussi remarque-t-on dans la région proche de la frontière une diminution sérieuse de la natalité [1].

Les cultivateurs condrusiens s'entr'aident volontiers. « S'ils ont souvent mauvaise tête, dit Georges Garnir, ils ont aussi bon cœur [2]. Le paysan wallon, de caractère ouvert et bienveillant, n'ayant jamais de longue rancune, agit *à la bonne franquette* avec ses voisins et amis. On se prêtera chariot ou charrue. La voisine vient vous chercher votre fer à gauffrer et vous lui empruntez ses platines à pain... On s'aide volontiers; on se rend de petits services. Une femme doit-elle aller en journée ou sur la campagne, elle ira porter le berceau de son enfant chez la voisine, et la voisine, si l'enfant veut un peu de lait, ne regardera pas à aller lui chercher du sien dans la cave.

» Le pauvre du village recevra une tasse de café ou une assiette de soupe, et j'ai vu des gens bien misérables eux-mêmes donner ainsi soupe ou tartine aux voisins faméliques ou au pauvre malade.

» Il est vrai qu'en revanche nous n'aimons pas... le pauvre étranger. Tout ce qui est étranger nous semble suspect ou mauvais, et cette impression de défiance et d'antipathie demeure longtemps. Je connais des familles établies depuis dix ou quinze ans qui n'ont pas encore obtenu droit de cité et qu'on regarde sans bienveillance, même alors qu'on n'a rien à leur reprocher [3]. »

« La province de Namur, dit le P. Vermeersch, passe pour rebelle à l'association, et les grands fermiers, qui y sont nombreux, prennent moins d'intérêt aux œuvres agricoles. Il faut d'autant plus louer les persévérantes énergies qui ont réussi à y

---

(1) La population de l'arrondissement de Philippeville a diminué pendant la période de 1890 à 1900 de 2.05 %.

(2) Garnir, *Les Dix Javelles*. Bruxelles, 1910, p. 127.

(3) *Le cultivateur dans la province de Namur*. Namur, Servais et fils, s. d., pp. 65 et 66.

établir et même à y faire prospérer les institutions sociales que nous avons admirées dans les autres provinces [1]. »

Les chiffres suivants montrent la situation des associations d'intérêt agricole de la province de Namur à la fin de l'année 1910 :

Ligues agricoles	128	avec 4,755	membres.	
Sociétés apicoles	32	— 694	—	
Sociétés avicoles	5	— 158	—	
Syndicats d'élevage	21	— 1,198	—	et 10,150 bêtes.
Syndicats caprins, etc.	2	— 135	—	et 154 —
Syndicats betteraviers	4	— 176	—	
Coopératives d'achat et de vente	142	— 4,370	—	
Laiteries coopératives	14	— 344	—	
Caisses Raiffeisen	13.			
Sociétés d'assurance-bétail	102	— 6,750	—	et 15.610 —
Sociétés d'assurance-chevaux	2	— 469	—	et 2,812 —

Quant au Condroz liégeois, les œuvres agricoles n'y sont point nombreuses.

Les socialistes, qui s'adressent surtout aux ouvriers carriers, ont fondé dans quelques centres de l'industrie de la pierre des coopératives et des syndicats. Signalons aussi la coopérative chrétienne pour l'exploitation de la carrière de Jenneret [2]. Il y a quelque dix ans, on tenta dans le Condroz l'organisation de coopératives de bûcherons, mais « le lamentable échec qui a suivi d'heureux commencements prouve, dit le P. Vermeersch, combien même en ce genre il faut user de circonspection. Ces braves gens eurent le tort de payer les gérants d'après les chiffres d'affaires et furent peu à peu entraînés dans des affaires hasardeuses, qui aboutirent à la ruine [3] ».

---

(1) R. P. VERMEERSCH, S. J., *Manuel social*. Louvain, t. II, 1909, p. 389.

(2) R. P. VERMEERSCH, *Manuel social*, t. II, p. 162. Statuts au *Moniteur belge*, 16 novembre 1901.

(3) R. P. VERMEERSCH, *Ibid.*

Pas plus qu'au temps de Pérès, les amusements des Condrusiens ne sont variés. Ce statisticien leur reprochait de rompre parfois leur sobriété habituelle pour boire un coup de trop le dimanche ([1]). Il en est encore ainsi en ce moment. Les caves des gros fermiers condrusiens sont toujours réputées, mais le cultivateur et l'ouvrier agricole ne fréquentent le cabaret qu'aux jours de repos. Faut-il dire que l'ouvrier carrier n'est pas toujours un modèle de sobriété?

Actuellement on ne danse plus guère en Condroz qu'aux jours de kermesse ([2]). Certains villages ont encore conservé l'habitude du bal en plein air, et en plein jour sur la place publique. Les jeunes filles des familles rurales les plus considérées prennent part à ce divertissement. Les distractions habituelles des dimanches sont les cartes en hiver, les boules en été; les jeunes gens participent aussi à des concours de pinsons, courses de vélos et carrousels ([3]).

Le culte des morts est resté en honneur dans les villages condrusiens et famennois. Comme en Ardenne, pendant de

---

[1]) Voici comment Garnir décrit la matinée dominicale du Condrusien : « Après la goutte, Maloir propose « la couple » et puis moi j'affirmai que « le coin » s'imposait, vous savez bien le troisième verre, celui que l'on introduit entre les deux autres pour les empêcher de vous faire du mal en se battant ensemble.

» Il y a des jours où l'on se met *en ribote* sans savoir pourquoi. Quand on eut enfilé le coin, on continua par la « dernière », la « toute dernière », la « toute toute dernière » ......

» Vers midi, chacun songea à rentrer chez soi pour se remettre avec le bouillon de poule du Dimanche. »

([2]) Ces jours sont malheureusement multipliés. C'est ainsi qu'on nous renseigne un village de l'Entre-Sambre-et-Meuse où il existe quatre et cinq kermesses par an.

([3]) Au commencement du siècle on s'exerçait, d'après Thomassin, au jeu de disque. « Le disque est un palet ou anneau de fer, de forme lenticulaire, c'est-à-dire plus épais dans le milieu que vers les bords, ayant un poids de 3 à 4 kilogrammes, ayant 2 décimètres de diamètre, et une ouverture dans la largeur de l'anneau de 4 centimètres. On fiche en terre une broche de fer et les joueurs, au nombre de deux, quatre, six ou huit, placés à une distance de 8 mètres, lancent successivement leur disque de manière à le placer dans la broche ou le plus près possible, ou à en faire sauter le premier disque par son ouverture laterale. » (*Mém. stat.*, p. 221.)

longues années, les familles font rappeler le dimanche, au prône, le nom de leurs défunts.

De même qu'en Hesbaye, on assiste aux funérailles à plusieurs lieues à la ronde. Du colombier de la Pradèle, le jour des obsèques d'Olivier Charneux, « on eût pu voir, dit Georges Garnir, vers 10 heures, des cabriolets de campagne, des voitures démodées branlant sur leurs essieux, sillonner le pays. Il y en avait sur tous les chemins, les faciles chemins du Condroz convergeant vers Nessonges. Elles arrivaient des quatre coins de l'horizon, cahotées au trot lourd de leurs gros chevaux, écrasés entre les brancards, tantôt se montrant en files de trois et quatre, tantôt disparaissant dans un fond puis remontant la côte, puis encore brusquement cachées au détour d'une haie.

» Dès 10 heures et demie, elles commencèrent à entrer à la Pradèle et il y eut bientôt dans la cour toute une population de *censiers* et de *cinseresses*, l'air guindé sous leurs habits des dimanches. Ces gens venaient de cinq lieues à la ronde pour assister à l'enterrement d'Olivier Charneux, le fermier de la Pradèle. Tous avaient le même visage de circonstance, la mine étudiée, tirant leurs gants noirs sur leurs doigts déformés par le rude travail de la terre. Les hommes gardaient des figures dignes, les femmes parlaient bas entre elles avec des coups d'œil effrontés sur les toilettes.

» Dans la cour, débarrassée des charettes qui l'encombraient tout à l'heure, on rangeait les voitures poussiéreuses en une longue file qui s'allongeait jusque sous l'auvent du *pachis*. Et des claquements de fouet, des reculades de chevaux, des jurons mâchonnés par les cochers, des grincements de roues et des cliquetis de ferrailles se fondaient en un bruit continu qui contrastait avec les sourdines des conversations...

» On ne parlait guère du mort : des gens disaient seulement que c'était un bel enterrement (¹). »

(¹) Georges Garnir, *Les Charneux. Mœurs wallonnes*. Bruxelles, Lacomblez, 1891, pp. 9 et 10.

La situation de l'enseignement est assez satisfaisante. Les enfants d'ouvriers fréquentent l'école jusqu'à l'âge de onze à douze ans, les enfants de cultivateurs jusqu'à l'âge de treize à quatorze ans. Dans certaines communes, en été, l'école est désertée pour les travaux champêtres, et sa population diminue parfois de 30 %. Cependant, d'une façon générale, on peut dire que la situation s'est améliorée. Les écoles d'adultes sont peu fréquentées Les enfants des grands cultivateurs, les filles principalement, font souvent au pensionnat des études moyennes; quelques jeunes gens font aussi des études supérieures [1].

Comme dans les autres régions du pays, la condition du personnel enseignant dans la première moitié du siècle n'était guère brillante. Beaucoup d'instituteurs devaient, en ce qui concerne les élèves non admis à bénéficier de l'enseignement gratuit, se contenter de ce que les parents voulaient bien leur donner. S'ils réclamaient avec un peu d'insistance, ils s'exposaient à être mal vus par eux. S'ils poursuivaient les récalcitrants, ils étaient universellement blâmés. Ils étaient condamnés à se taire, malgré la chétive position qui leur était faite, et à se résigner à perdre une partie notable du revenu auquel ils avaient

---

(1) Les miliciens inscrits dans la province de Namur, en 1909 et en 1910, se divisent comme suit relativement à leur degré d'instruction :

	1909	1910
Miliciens ne sachant ni lire ni écrire .	90	81
Sachant lire seulement	72	12
Sachant lire et écrire	2,034	1.969
Ayant une instruction plus complète que de savoir lire et écrire	841	292
Dont le degré d'instruction est inconnu	22	28
	3,059	3,012

En 1857, le nombre des miliciens illettrés était de 18 %, il était de 2,942 en 1909 et il est de 2,689 pour 1910, ce qui représente une diminution de 0,252 % depuis 1909 et une diminution de 15,311 % sur les cinquante-quatre dernières années. (*Exposé de la situation administrative de la province de Namur,* 1911, p. 144.)

droit [1]. Inutile de dire qu'en ce moment, comme dans toutes les autres régions du pays, la situation du corps enseignant a été notablement améliorée.

Le service médico-rural laisse beaucoup à désirer dans bien des communes ; quelques bureaux de bienfaisance assistent les indigents pour les accouchements, mais d'organisation d'un service obstétrical, il n'en existe pour ainsi dire nulle part. Souvent les accouchements sont pratiqués par des personnes non diplômées. L'obligation de présenter un certificat de naissance par une personne autorisée à pratiquer l'art de guérir mettrait fin à cette situation.

Dans bien des communes on a établi des distributions d'eau, mais il reste encore beaucoup de localités où l'eau manque et où les habitants sont obligés de faire usage d'eau de citerne [2].

Un service de désinfection (agents désinfecteurs au chef-lieu de chaque canton) fonctionne depuis le 15 juin 1911 dans la province de Namur [3].

CHAPITRE IV.

Le cultivateur.

Nous avons assez peu de renseignements sur ce qu'était le Condroz au point de vue agricole au commencement du siècle dernier [4]. Thomassin est à son sujet très sobre de détails : « Les terres du Condroz, dit-il, sont moins bonnes que dans la

---

(1) *Exposé de la situation administrative de la province de Namur*, 1855, p. 119.

(2) Les distributions étaient au nombre de 209 dans la province de Namur. (*Exp. sit. adm. prov. de Namur*, 1911, p. 216.)

(3) *Ibid.*, p. 225

(4) Voir sur la situation économique du Condroz et de la Famenne sous l'ancien régime : LAMOTTE, *Étude historique sur le Comté de Rochefort*. Namur, 1893; BALAU, Modave, *Bull. soc. Art et Histoire du diocèse de Liége*. Liége, 1894.

plaine de Hesbaye, le sol est moins profond, plus humide et repose, partie sur le calcaire compact, partie sur le schiste argileux, qui paraît dominer.

» La culture y est plus soignée, quoique plus difficile. L'on y voit, comme en Hesbaye, beaucoup de grandes fermes, mais en général les propriétés y sont plus divisées, ce qui, joint à divers moyens d'industrie, fait qu'il y a moins de disparité dans le sort des habitants. Ses productions consistent particulièrement en avoine, seigle, et surtout en épeautre, réputé par les brasseurs de Liége de meilleure qualité que celui de la Hesbaye. La chaux est employée comme amendement et avec beaucoup de succès dans cette partie du département dont la culture ne semble pas remonter à une époque bien reculée. La première récolte est ordinairement en épeautre, la seconde en avoine, ensuite la terre se repose. Quelquefois pendant ce temps de repos, les terres sont ensemencées en petit trèfle blanc destiné au pâturage des moutons.

» L'épeautre convient dans les terres déjà épuisées par quelque autre récolte. On le cultive sur les hauteurs, dans les terrains peu profonds en alternant avec le seigle ou l'avoine, et presque toujours on lui assigne l'année qui précède celle où l'on donne un nouvel engrais.

» En Condroz, il n'y a que deux récoltes, l'une d'épeautre et l'autre de seigle, ou épeautre et avoine (1). »

---

(1) L.-F. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*. Commencé en 1806; édité sous la direction de la Société des bibliophiles liégeois. Liége, 1879, p. 362. — Notre auteur évalue à 4,500 francs le produit net de 1 hectare de terre de première classe (p. 363) : « Le sol du Condroz, dit-il encore, est, ainsi qu'on l'a déjà dit, de qualité médiocre; les coteaux sont souvent recouverts d'une couche de terre si peu profonde qu'ils ne sont pas susceptibles d'une culture régulière ou ne peuvent s'exploiter que par le moyen de l'essartage ou écobuage, opération dont il sera rendu compte au chapitre de l'agriculture. Une autre partie de la surface est couverte de forêts. Cependant les plaines inférieures ou vallées longitudinales présentent une culture assez avantageuse et ce pays fournit au moins le blé nécessaire à sa consommation. » (Thomassin, *op. cit.*, p. 4.)

A en juger d'après ce passage, le Condroz se trouvait plus avancé en matière culturale que la Hesbaye, dont tous les auteurs disent d'ailleurs beaucoup de mal.

De son côté, l'auteur de l'*Annuaire statistique du département de Sambre-et-Meuse*, département rentrant presque complètement dans notre région, disait que « la terre végétale est si peu abondante (dans les troisième et quatrième arrondissements) qu'il suffit quelquefois d'une grande pluie pour l'enlever totalement et laisser à nu ou le schiste ou la pierre calcaire ; ces arrondissements ne produisent que peu d'épeautre, du seigle, de l'avoine et des pommes de terre, qui y réussissent partout, même dans les terrains qui semblent se refuser à toute autre culture. Cette dernière espèce de production, qui est d'un usage général et une grande ressource pour les habitants de la classe peu aisée, était déjà connue dans le département au commencement du XVIIIe siècle. L'agriculture ne peut donc offrir de bien grandes ressources dans ce département, d'abord, comme on l'a déjà dit, à cause de la rareté des engrais et de la difficulté que l'on éprouve à les transporter sur les hauteurs ou d'ailleurs les nitres et les sels végétaux qu'ils renferment sont bientôt absorbés par la révulsion des rayons du soleil, qui s'opère sur les rochers à peine recouverts de 8 à 9 centimètres de terre dans la partie appelée Ardennes. Elle est portée au degré de perfection où elle pourrait parvenir ; si le cultivateur paraît tenir avec une certaine opiniâtreté à l'ancienne routine, c'est moins par répugnance pour les nouveautés que par respect pour l'expérience.

... Jusqu'au mois de brumaire, an X, il n'existait dans le département qu'un seul artiste vétérinaire, qui avait été autorisé par l'ex-administration centrale ; à cette époque des rapports étant parvenus au préfet, constatant que sur certains points de son arrondissement il se trouvait des chevaux atteints de la morve, il nomma, pour prévenir la contagion, deux artistes vétérinaires pour chaque arrondissement communal, à qui il fit remettre des instructions propres à les diriger dans l'exercice

de leurs fonctions (l'un sort des écoles de Paris et de Lyon, l'autre de Vincennes, le troisième de Vienne [Autriche]...).

En dehors de ceux-ci, la plupart des maréchaux-ferrants et bien d'autres personnes s'immiscent dans l'art de guérir le bétail, les uns d'après les leçons paternelles, les autres en suivant les principes de la routine ([1]).

« Toutes les terres ont en culture trois saisons, nous dit de son côté Pérès ; elles se travaillent avec des charrues à un seul versoir, portées sur un train et tirées le plus ordinairement par deux chevaux... Dans quelques endroits, on leur donne trois façons avant de les ensemencer ; dans la plupart, elles n'en reçoivent que deux. L'usage commun est de les engraisser avec du fumier tous les trois ans ; quant aux terrains qu'on destine à rapporter du trèfle, la première année, afin de les préparer à recevoir l'année suivante des graines céréales, on les échauffe tous les trois ans, tantôt avec de la chaux, tantôt avec de la tourbe qu'on fait venir de la Hollande et qui sont réputés dans le pays, les meilleurs engrais. En général, les fumiers ne peuvent suffire que pour les deux tiers des terres ensemencées chaque année et cela parce que la grande quantité de chevaux employés au roulage, au charroi des mines, à la navigation, perdent leurs engrais sur les grand'routes et qu'il se trouve peu de particuliers qui nourrissent dans les écuries ceux qui sont destinés aux travaux de campagne...

» En général, ajoute-t-il, dans ce département, comme presque partout, on fait les choses par routine. Partisan entêté des anciennes méthodes, le cultivateur s'imagine qu'on a tout essayé dans les siècles précédents et qu'il n'est plus possible de faire de nouvelles expériences au profit de l'agriculture.

» On bat les grains dans les granges et en quelques endroits en plein air avec le fléau. Quand c'est en plein air, on bat

---

([1]) *Annuaire statistique du département de Sambre-et-Meuse, an XII*, p. 2. — L'auteur dénomme Ardenne une région dont la description correspond plutôt à celle du Condroz et de la Famenne.

immédiatement après la récolte ; autrement, c'est dans les mois de frimaire et de nivôse, immédiatement après les semailles, afin de payer le fermage des terres qui échoit ordinairement vers le 10 frimaire...

» On récolte en pleine campagne des pois, des vesces et des fawettes. Ces deux dernières espèces servent à la nourriture des bestiaux et suppléent ordinairement au manque de fourrage.

» Depuis quelques années, la racine de chicorée sauvage est devenue pour le cultivateur un objet de spéculation. Brûlée et réduite en poudre, elle se mêle avec le café, pour lui donner plus de force ou de couleur ; et comme partout, jusque dans les plus misérables chaumières, l'usage pernicieux de cette boisson est passée en habitude ; il s'en fait maintenant une consommation d'autant plus considérable que le café est devenu plus cher à raison des circonstances. Cette racine se vend préparée 7 francs le myriagramme. Il s'en exporte environ 15,000 myriagrammes, qui se répandent dans les départements voisins.

» Le lin et le chanvre ne se cultivent pas en grand. On se contente d'en semer en petite quantité près des habitations et à peine peuvent-ils produire 600 myriagrammes de fil. La culture de la garance, essayée à plusieurs reprises, a été totalement abandonnée, soit à cause des engrais particuliers qu'elle demande, soit parce qu'obligé d'attendre deux années pour la récolte, le propriétaire impatient trouve plus de profit à ensemencer son terrain de graines moins tardives.

» Hormis le long de la Meuse et de la Sambre, les prés sont, dit encore notre auteur, secs, à herbe fine et d'un faible rapport et ne pouvant, placés sur des terrains élevés, être facilement irrigués ; quant à la plupart de ceux qui sont situés sur le bord des ruisseaux, ils ne sont même pas susceptibles d'irrigation, ou parce que le lit de ces ruisseaux se trouve trop enfoncé, ou parce que leurs eaux sont imprégnées de parties métalliques nuisibles à la prospérité des plantes.

» Les chevaux sont d'une forme et d'une taille médiocres, surtout dans les parties qui avoisinent les départements des Forêts

et des Ardennes. Cependant la race en est bonne et quelques-uns sont propres à la cavalerie et au service de l'artillerie ; les fermiers en élèvent et en font un commerce étendu. Moins épais, moins hauts et plus sobres que ceux du ci-devant Brabant, ils résistent davantage à la fatigue.

» Les bêtes à laine sont ici de deux espèces bien distinctes par la taille et par le poids. Les unes, connues sous le nom de moutons d'Ardenne, ne pèsent que 8 à 10 kilogrammes. Leur toison ne produit qu'un kilogramme de laine ; lavée sur le dos de l'animal, elle se vend fr. 1.50 le kilogramme. Leur chair est succulente et du goût le plus agréable. Les autres pèsent de 12 à 18 kilogrammes ; leur toison produit 3, quelquefois 3 $^{1}/_{2}$ kilogrammes de laine, qui se vend de 75 centimes à 1 franc parce qu'elle est moins fine que celle de la première espèce.

» La plus grande partie des bêtes à laine de cette seconde espèce s'achète en agneaux du côté de Trèves ; et les fermiers, après les avoir engraissées, font en les revendant un profit net de 5 francs par tête.

» Les bêtes à laine sont ici rassemblées dans des bergeries. On ne les fait point parquer : l'été, elles se nourrissent à la pâture d'herbes fines et de serpolet qui croissent dans les terrains à bruyères ; l'hiver, on les nourrit avec de la paille d'avoine non battue et quelquefois avec de la paille d'épeautre. La plupart des bergeries sont spacieuses et aérées ; mais la propreté n'y est pas entretenue, ce qui nuit nécessairement à la beauté de la laine.

» La race des bêtes à cornes est petite. Elle se bonifierait infiniment en peu d'années si l'on faisait venir quelques taureaux et quelques génisses de la Frise pour le premier arrondissement et pour les autres de la ci-devant Franche-Comté. La raison de cette préférence se trouve dans la différence des pâturages. Ceux du premier arrondissement sont plus gras et l'herbe en est plus élevée, au lieu que dans ceux des trois autres arrondissements, l'herbe étant menue et courte, il convient d'y mettre pâturer des vaches moins hautes de taille et moins élevées sur leurs jambes.

» On ne nourrit les vaches que pour la production et le laitage ([1]); le beurre que l'on en retire est de bonne qualité et se sale pour les besoins du ménage. Les veaux se vendent au bout de quinze jours. Rarement on les garde deux ou trois décades, ce qui fait que c'est la moins bonne espèce de viande qui se consomme dans le pays.

» Il est bien rare que l'on mette des bœufs à l'engrais; on préfère les vendre maigres aux riches brasseurs du département de la Dyle, de qui on les rachète lorsqu'ils sont bons à tuer...

» Les cochons sont blancs et pèsent ordinairement de 70 à 90 kilos. Quand la saison le permet, on les conduit dans les champs et à leur retour on leur donne des pommes de terre à moitié cuites. Quand on veut les engraisser, on ajoute à leur boisson ordinaire quelques poignées de farine d'orge ou bien d'avoine...

» Le pays est favorable à l'éducation des abeilles, mais cette branche de l'économie rurale est peu étendue. Il s'en trouve cependant dans le second et le quatrième arrondissement qui produisent un miel exquis à la faveur des différentes herbes odoriférantes qui croissent sur cette partie du territoire. On y construit les ruches en paille, de forme ronde, mais il est regrettable qu'on n'emploie à soigner ces animaux utiles qu'une vieille routine et qu'on ne cherche pas davantage à tirer parti des ressources qu'ils présentent ([2]). »

Nous trouvons encore la même note dans une lettre adressée du Condroz, en 1821, au *Journal d'Agriculture*. Ce pays, dit le correspondant, est susceptible de beaucoup d'amélioration; un cultivateur ne fait jamais en vain des frais pour améliorer sa terre et l'on peut y acheter des propriétés sans risquer de voir diminuer le prix des baux; ici, comme il y a encore beaucoup

---

([1]) D'après Thomassin, le produit en lait des vaches condrusiennes était de la moitié de celui des vaches hesbignonnes.

([2]) PÉRES, *Statistique du département de Sambre-et-Meuse*, pp. 42-62.

à faire, les propriétés doivent naturellement tendre toujours à augmenter de valeur, plutôt qu'à diminuer ([1]).

L'impression générale qui se dégage à la lecture de ces passages est que, déjà au commencement du siècle, la culture se pratiquait au Condroz d'une façon trop extensive et que le cultivateur ne possédait pas les engrais nécessaires pour fumer convenablement ([2]).

Emile de Laveleye émettait encore, environ cinquante ans plus tard, la même opinion ([3]) : « On retrouve, ici, disait-il, l'image à peu près fidèle que ce qu'était l'agriculture dans la région agricole dont nous avons indiqué les principaux caractères dans un des précédents chapitres. La base de la succession des récoltes est l'ancien assolement triennal légèrement modifié. Les deux tiers du sol environ sont en céréales d'hiver et de printemps et le dernier tiers en jachère, trèfle et pommes de terre. La céréale d'hiver qui domine ici n'est ni le seigle, comme dans les Flandres, ni le froment, comme dans la Hesbaye, mais l'épeautre, que les habitants de la contrée appellent grain, comme s'il l'était par excellence. Cette espèce de blé, la plus anciennement cultivée de toutes croit-on, présente l'inconvénient d'avoir un épi armé de balles épaisses, dures et adhérentes, qu'il faut enlever par des opérations préalables avant la mouture. Toute-

---

([1]) Tome XXII, pp. 297 et 298.

([2]) Faut-il encore citer Courtois, qui, en 1827, appréciait ainsi le Condroz : « Le sol est moins profond, plus humide et repose en partie sur le calcaire compact et sur le schiste argileux qui paraît dominer. La culture y est soignée quoique difficile et les propriétés y sont plus divisées qu'en Hesbaye, les productions consistent principalement en avoine, en seigle, en épeautre, réputé par les brasseurs de meilleure qualité que celui de la Hesbaye. La chaux mêlée de magnésie qui provient du calcaire magnésien y est employée avec beaucoup de succès à l'amendement des terres. La culture de cette partie ne semble pas remonter à une époque bien reculée..... On y élève des troupeaux de bêtes à laine dont la race plus petite donne une laine plus fine que celle de cette contrée. » (COURTOIS, *Recherches sur la situation physique agricole de la province de Liége*. Verviers, t. II, 1827, pp. 46 et 47.)

([3]) C'était aussi l'opinion de Max Ledocte qui, en 1844, écrivit : « Le Condroz, ainsi que beaucoup d'autres contrées, est doté d'un sol heureux, mais l'agriculture y laisse beaucoup à désirer, elle y est même négligée. »

fois l'épeautre résiste mieux que le froment aux hivers froids et humides et se contente d'un sol moins fumé et moins bien préparé et donne cependant un pain léger blanc et nourrissant. Le produit moyen est, par hectare, de 28 hectolitres de grain en balles et l'hectolitre ne pèse que 42 kilogr., à peine plus de la moitié du poids du froment. La céréale du printemps, l'avoine, donne aussi un médiocre rendement, 20 hectolitres par hectare, chiffre bien faible quand on le compare au produit obtenu en Flandre, où il monte au double. La tige de ces deux plantes reste petite et ne s'élève point au-dessus de la moitié de la hauteur qu'atteignent les céréales dans la région sablonneuse, ce qui fait que la paille est relativement peu abondante. L'épeautre et l'avoine forment le produit principal des fermes; le seigle n'arrive qu'en troisième ligne; mais comme on en apprécie la longue paille, qui donne beaucoup de fumier, les terres où il vient bien sont regardées comme étant de qualité supérieure. On ne plante de pommes de terre que pour la consommation domestique. Les cultures industrielles sont inconnues et il ne peut être question ici de secondes récoltes, puisque, loin de porter deux fruits la même année, une partie de la terre arable ne donne qu'un seul produit en deux ans. On ne sème guère non plus de racines fourragères, ni carottes, ni betteraves, ni navets. La paille et le foin sans mélange de nourriture verte forment donc l'unique ressource de l'étable pendant l'hiver; aussi les prairies sont-elles très recherchées et donnent-elles aux fermes leur plus sûre valeur Dans les fonds, enrichis par les détritus que les eaux ont enlevés aux collines, se déroulent des prés excellents quoique un peu humides, ainsi que l'indiquent les nombreuses colchiques qui, à l'automne, les émaillent du pâle violet de leurs corolles.

» Malgré les deux coupes de foin qu'elles livrent, ces prairies naturelles ne peuvent obvier à l'insuffisance des récoltes fourragères, et nécessairement le revenu de l'étable s'en ressent. Le beurre et le fromage, qui font la richesse des Flandres et de la Hollande, ne forment ici qu'un produit tout à fait accessoire.

» La disproportion entre le nombre des bêtes à cornes et celui des bêtes de trait est encore plus marquée que dans la région hesbignonne, et en général dans les grandes fermes, on trouve plus de chevaux que de vaches. C'est ainsi que j'ai visité plusieurs exploitations de plus de cent hectares qui passaient pour très bien conduites. On y comptait vingt chevaux, non compris les poulains, et seulement huit ou neuf vaches à lait et quelques élèves, plus cent à deux cents moutons. Un si petit nombre de bêtes de produit donne une quantité d'engrais tout à fait insuffisante. Pour en tenir lieu, on a recours à la jachère. On remplace les matières fertilisantes par les façons qu'on donne à la terre et qui rendent nécessaire l'emploi d'un nombre supplémentaire de chevaux. On fume une fois tous les trois ans après jachère pour les semailles de céréales d'hiver. S'il reste des engrais disponibles, on les applique au trèfle, l'avoine n'en obtient point. A la sixième ou à la neuvième année, on chaule largement dans la proportion de 30 à 41 mètres cubes par hectare, mais quant à acheter des engrais dans les villes ou au commerce, nul n'y songe et quand on parle au fermier de faire des avances de ce genre, il répond qu'il n'entend pas se ruiner (1). »

Puis plus loin, comme pour résumer toute sa pensée, notre auteur ajoute : « ... on est forcément ramené à cette conclusion que, si la production agricole est faible, il faut l'attribuer surtout à l'imperfection des procédés de culture... Le cultivateur du Condroz ne se fait pas, du reste, grande illusion sur ce point et il convient volontiers que les produits de sa culture ne sont pas très grands; mais il en rejette toute la faute sur le climat et sur le sol, tous deux, à l'en croire, également peu favorables aux méthodes mieux entendues qu'on voudrait emprunter aux districts plus avancés. C'est en jetant un œil d'envie sur les fertiles plateaux de la Hesbaye, qui se perdent à l'horizon de l'autre côté de la Meuse, qu'il vous dit : Voilà le bon pays (2). »

---

(1) DE LAVELEYE, *Économie rurale de la Belgique*. Bruxelles, Tarlier, pp. 249-253.
(2) *Ibid.*, p. 257.

On conçoit que, vu le peu de rendement de la culture, la crise agricole fut particulièrement sensible au Condroz. Comme nous le verrons plus loin, la race Durham périclita, faute d'alimentation suffisante.

Si la mise à exécution de la loi de 1847 suscita un *tolle* général en Ardenne, il n'en fut pas, semble-t-il, de même au Condroz. La propriété étant beaucoup moins divisée dans cette dernière région, la mise en valeur de nouveaux terrains devait sourire aux nombreux candidats cultivateurs qui n'en possédaient pas encore. Ajoutons que les terrains vagues n'avaient pas, d'ailleurs, dans l'économie rurale condrusienne, l'importance qu'ils avaient en Ardenne.

L'*Exposé de la situation administrative de la province de Namur*, en 1847, note que les dispositions de la loi sont conformes au vœu émis par le Conseil provincial, en 1845, et celui de 1856 nous dit que la « loi sur le défrichement continue à produire de bons résultats dans la plupart des districts agricoles où il existe des terrains incultes ». « La loi du 25 mars 1847, ajoute l'*Exposé* de 1857, a imprimé dans cette province un grand essor au défrichement des bois et terrains communaux incultes. Le gouvernement s'est trouvé très rarement dans le cas de devoir user des droits que lui confère l'article premier de cette loi, mais ce serait une grande erreur de croire que les effets de la loi se restreignent aux quelques cas où il a été pris des mesures d'office...

» Ainsi, dans de nombreuses communes où les défrichements se sont opérés, les cultivateurs pauvres ont pu traverser, sans trop de gène, la crise des subsistances et ces communes n'ont pas de longtemps à craindre le fléau du paupérisme. En améliorant la position de fortune des habitants des campagnes, les défrichements augmentent par là même la richesse publique, puisque celle-ci est en raison directe de la situation de fortune de chaque citoyen. Ils diminuent, d'un côté, le déficit que la statistique a constaté dans la production des denrées, comparée à la consommation, et ils tendent ainsi à affranchir le pays de

la nécessité de se procurer des denrées à l'étranger [1]. » Nous sommes loin des plaintes amères qui ont été relevées dans les documents du temps à l'occasion de la mise à exécution de la loi de 1847 dans la région ardennaise [2]. Cependant, comme en Ardenne, nous avons entendu émettre l'opinion que l'on avait trop défriché.

Nous avons vu l'agriculture condrusienne demeurer pendant les trois premiers quarts du XIXe siècle inébranlablement attachée à l'assolement triennal. Cette pratique n'était pas sans présenter des inconvénients. « La culture répétée des céréales (assolement triennal) et l'élevage sans apport d'engrais ni d'aliments extérieurs durant une longue période d'années ont déterminé une exportation continue d'acide phosphorique et finalement l'appauvrissement général du sol en cet élément.

» Il y a vingt ans, alors que les engrais du commerce commen-

---

[1] *Exposé*, 1857, pp. 81-84. — Tout le monde ne partage cependant pas cet enthousiasme, s'il faut en croire ce que disait l'auteur d'*Alfred Nicolas* à propos du défrichement de la forêt de Marlagne dans l'Entre-Sambre-et-Meuse : « Oui, je l'ai vue cette orgueilleuse beauté, je les ai parcourus ces bois magnifiques ; ils existaient encore, il y a peu d'années, mais aujourd'hui, au grand regret des chasseurs, des voyageurs et des poètes, ils ont presque complètement disparu pour faire place à des fermes et à des champs de blé. On assure que les champs et les blés aboutissent en résultats plus solides à la bourse des propriétaires, et l'on ajoute que tous les propriétaires ne sont pas des poètes. Qu'est-ce à dire? Tous les propriétaires ne sont pas également heureux. On cite de gros mécomptes, on montre çà et là des sillons qui ne valent pas des laies. On remarque de minces et maigres gerbes où le chêne se sciait en madriers puissants, où le plane, l'érable s'empilaient en cordes, s'entassaient en fagots et se réduisaient en charbons et finissaient par se changer en or. Plus d'un bourreau de la forêt se ruine, mais hélas, la bien-aimée n'en est pas moins morte! » (*Annuaire de la Société d'archéologie de Namur*, t. I, 1849, pp. 21 et 22.)

[2] Voir E. Vliebergh et R. Ulens, *L'Ardenne* Bruxelles, Dewit, pp. 49 et suiv. — Voici l'opinion d'Emile de Laveleye au sujet des défrichements de l'Entre-Sambre-et-Meuse : « ... Depuis quelques années cette région a complètement changé d'aspect ; les chemins de fer qui la traversent dans tous les sens sont venus donner une valeur inattendue à tous les produits du sol, qu'on s'est hâté de mettre en exploitation On a abattu les arbres séculaires, qui, débités en charpentes, en billes pour les voies ferrées, en étais pour les charbonnages de Charleroi, se sont vendus à des prix trois ou quatre fois plus élevés que jadis ; comme aucun règlement n'arrête le déboisement, l'industrie a bientôt fait place nette pour la culture. De tous côtés les forêts défrichées avec de grands bénéfices pour les acquéreurs ont

çaient à être employés, la teneur en acide phosphorique était descendue pour ainsi dire au minimum, et il n'est pas surprenant que les engrais phosphatés, aujourd'hui d'un emploi général, aient produit et continuent à produire des résultats merveilleux [1]. »

Nous pouvons donc, dès maintenant, sans craindre de nous tromper, assurer que l'emploi des engrais phosphatés est une des causes principales de l'amélioration culturale du Condroz, que nous allons constater dans l'esquisse qui va suivre de la situation actuelle.

Fermage et faire-valoir direct. — Comme en Hesbaye, il importe de distinguer en Condroz le grand fermier du moyen et du petit cultivateur. Notre région est certes celle du pays où il se rencontre le plus de grandes fermes [2]. « Il existe, dit la

---

permis à de nouvelles exploitations généralement assez vastes de s'établir. La terre ainsi livrée à la charrue est de bonne qualité. Reprenant presque partout sur le calcaire, avec des amendements bien entendus et des engrais suffisants, elle donne de meilleurs produits que dans le Condroz, parce qu'elle est mieux abritée des vents froids de l'est. Les terres anciennement cultivées le sont à peu près comme celles de la région que nous venons de parcourir (le Condroz), et l'économie rurale présente les mêmes caractères distinctifs : l'épeautre est la céréale alimentaire qui domine, la jachère occupe dans les fermes environ la quatrième partie des terres arables, et, faute de bétail, les engrais manquent. Dans certains cantons, on fume tous les trois ans; dans d'autres tous les cinq ans seulement; mais par suite de la facilité des communications, par l'influence des industries diverses qui se sont développées dans la contrée, l'agriculture a fait depuis quelque temps des progrès notables. Le drainage a été effectué sur une grande échelle; les plantes fourragères ont empiété sur les jachères improductives; la race bovine s'est accrue et l'on commence à comprendre les avantages de la production du beurre. Le nombre des bêtes à laine, qui décroît partout en Belgique, a augmenté ici et, proportion peu ordinaire en Belgique, on compte à peu près un mouton par hectare. Déjà l'inutilité des racines fourragères est appréciée, les instruments perfectionnés sont adoptés, la machine à battre est introduite dans plusieurs grandes fermes. » (*Économie rurale de la Belgique*, pp. 370-273.)

(1) *Monographie agricole*, p. 24. — Il importe cependant de remarquer que l'emploi exagéré de l'acide phosphorique a épuisé dans certains terrains les réserves de potasse. Il y a donc lieu de restituer à ceux-ci la potasse qui leur manque.

(2) Le Département, disait déjà Pérès, est à la fois un pays de grande et de petite culture. Les trois cinquièmes des terres sont cultivées immédiatement par les fermiers et les deux autres par les différents propriétaires à qui elles appartiennent. (*Op. cit.*, p. 62.)

Monographie agricole, des exploitations de 200 et même de 300 hectares, mais ce sont des exceptions. Dans le langage ordinaire, on considère comme grande ferme celle d'une étendue de 80 à 120 hectares, comme ferme moyenne celle d'une étendue de 40 à 80 hectares, comme petite ferme celle de moins de 40 hectares.

» Depuis quelques années, dit le même travail, l'agriculture exigeant plus de capitaux, on constate une réelle tendance à restreindre l'étendue des exploitations ».

Cette tendance n'a fait que s'accentuer. Des ouvriers agricoles, des carriers, ont voulu eux aussi s'occuper d'agriculture à leurs moments perdus et ils ont poussé au morcellement des exploitations. Aussi ne trouve-t-on plus en ce moment de culture qui atteigne 300 hectares.

Si déjà au commencement du XIXe siècle, le Condroz était une région de grandes fermes, la propriété y était cependant, selon Thomassin, plus divisée qu'en Hesbaye. Nous l'avons dit, la tendance à la restriction de l'étendue des cultures n'a fait que se caractériser au cours du siècle [1]. Certes, il est des communes où la grande propriété et la grande exploitation, le plus souvent aussi, sont demeurées intactes, mais il en est d'autres où la propriété paysanne s'est de plus en plus morcelée et où de petites tenures très prospères de 20 et de 30 hectares se sont constituées. A côté des fermiers relativement peu nombreux, on compte beaucoup de petits cultivateurs, faisant valoir tantôt un certain nombre d'hectares, tantôt seulement quelques parcelles de terrain. Ces derniers ne font pas de l'agriculture leur occupation exclusive ou même leur principal gagne-pain ; ce sont des ouvriers agricoles, des artisans qui cherchent un supplément de ressources dans la culture de quelques lopins de terre et dans l'entretien d'une ou de quelques vaches [2].

---

(1) Avec moins d'intensité cependant qu'en Hesbaye

(2) Mais ici, comme partout en Belgique, dit Seebohm Rowntree, on tend à morceler les grandes fermes. A côté des grandes exploitations, on rencontre de petites parcelles de 1 à 3 hectares, cultivées par les ouvriers industriels à leurs moment de loisir. (*Comment diminuer la misère*, p. 10.)

La location publique n'est point en usage, mais les baux sont généralement écrits et ils ont une durée de trois, six, neuf et parfois douze ans. Le congé doit être donné six mois avant l'expiration du triennal (1). L'entrée en jouissance a lieu le 1er mai. Jusqu'à présent, il était défendu au fermier de vendre de la paille ; aussi existait-il dans les grandes fermes de grandes provisions de paille, vieille quelquefois de plusieurs années. C'était une erreur, car il n'y a aucun inconvénient à laisser vendre la paille, si le fermier importe des engrais ou des matières alimentaires pour une somme équivalente, du moment que la production du fumier nécessaire est assurée. Souvent le fermier est tenu d'effectuer des charrois pour les grosses réparations de la ferme ou du château. Certains baux interdisent ou limitent l'emploi du nitrate de soude.

Il va sans dire que la région étant de grande propriété, les fermiers ont assez souvent à traiter avec un régisseur, mais nous n'avons pas entendu dire que les rapports entre locataires et régisseurs ou propriétaires fussent mauvais.

Les baux, ou tout au moins la coutume, prévoient les rapports entre le fermier entrant et le fermier sortant. Ce dernier quitte le 1er mai ; il a ensemencé les céréales d'automne et de printemps, qu'il récolte à la moisson (2). L'entrant a le jardin, les prairies, pâtures, vergers et la sole-jachère, laquelle comprend des semis de légumineuses, trèfles ou coucous et des chaumes nus sur lesquels il pourra cultiver à son profit les pommes de terre, les betteraves et autres plantes (1). Le fermier sortant peut employer les fumiers et purins produits jusqu'au

---

(1) Parfois même le cultivateur essaie de renouveler le bail plusieurs années avant son expiration.

(2) Mais il laisse la paille et les balles à la ferme. Le fermier entrant fait gratuitement les charrois de rentrée des grains.

(1) L'entrant a l'obligation de rembourser au sortant le coût des graines de légumineuses employées un an avant sa sortie. Il a le droit de faire dans les céréales, au printemps précédant son entrée, les semis de légumineuses qu'il juge à propos.

1er novembre précédant son départ; passé cette date, les engrais appartiennent, sans indemnité, au futur occupant, qui doit les voiturer à ses frais.

Le Comice agricole de Tinlot, dans un projet de bail-type reproduit à la *Monographie agricole* (1), préconise une durée de bail de trois, neuf et quinze ans.

Jadis, comme le fait observer la *Monographie*, les propriétaires était adversaires des baux à long terme, parce qu'à chaque renouvellement se présentait pour eux l'occasion d'augmenter le prix du bail. Depuis la crise agricole et jusqu'en ces dernières années, les fermiers furent, pour la raison inverse, adversaires des locations à long terme.

Signalons encore, avec le sauteurs de la *Monographie agricole*, deux clauses intéressantes du bail d'un fermier du canton de Dinant, copropriétaire de la ferme qu'il exploite : « Le taux de la location varie de 4 francs par hectare quand le prix du froment varie de 2 francs par 100 kilos. Ainsi il paie 54 francs par hectare, quand le cours moyen du froment est inférieur à 18 francs; 58 francs, lorsque le cours moyen est au-dessous de 21 francs, et ainsi de suite. Le locataire doit produire les attestations de prix de vente délivrées par les acheteurs. A défaut de ces attestations, le prix du froment renseigné au *Mémorial administratif* sert de base (2). »

On ne tient ici compte que du prix du froment, comme s'il constituait le seul facteur dans la fixation du taux du fermage ! Remarquons qu'à l'enquête agricole de 1886, plusieurs cultivateurs et propriétaires condrusiens demandèrent que le loyer de la terre fût payé chaque année selon le prix des produits agricoles.

Autre clause : « Si la renonciation n'est pas signifiée de part ou d'autre, trois mois avant l'expiration du bail, la durée de

---

(1) Page 11.

(2) *Monographie agricole*, p. 114. — Cette ferme détenue par un copropriétaire est actuellement devenue la propriété de l'exploitant et le bail s'est éteint par confusion.

celui-ci est prolongée de trois ans. Ainsi l'exploitant jouit de plus de sécurité [1]. »

Le taux du fermage est en ce moment très variable. Dans certaines communes, la valeur locative d'une bonne prairie ne descend pas au-dessous de 120 francs l'hectare et peut monter jusqu'à 180 francs. Une terre de culture se loue parfois en détail 100, 110 francs et plus, mais on peut dire que la moyenne de location des fermes est de 75 à 90 francs l'hectare pour le Condroz proprement dit et de 50 à 60 francs pour la Famenne. Au XIII[e] siècle, le domaine de 55 bonniers que possédait à Seny l'abbaye de Saint-Trond était affermé moyennant 55 muids d'épeautre, en argent environ 165 sols ou 297 francs; en 1503, le fermage est porté à 65 muids, puis dans la suite à 70, 79 et 80 muids. En 1554, un bail est consenti à raison de 100 muids et 10 patars de Brabant; en 1567, nouvelle convention en vertu de laquelle la ferme est reprise pour 100 muids d'épeautre et 16 florins de Brabant. En 1592, le prix de location fut stipulé en argent 350 florins; en 1600 il tomba à 300 florins [2]. Au commencement du siècle, la valeur locative des terres condrusiennes était de 12 à 18 francs l'hectare. Il y a vingt-cinq ans, elle était d'une quarantaine de francs, et il y a une trentaine d'années, avant la crise agricole, de 40 à 60 francs [3].

Lors de la crise agricole, plusieurs propriétaires, plutôt que de diminuer le taux de leurs baux, exploitèrent en régie. D'autres furent forcés de faire de même parce qu'ils ne parvenaient pas à trouver de fermiers. Nombre de fermiers avaient quitté leur ferme, ainsi qu'en témoignent les *Procès-verbaux de l'Enquête agricole* de 1886, complètement ruinés. Presque toutes les fermes sont en ce moment remises en location.

---

(1) *Monographie agricole,* p. 114.

(2) Voir SIMENON, *L'Organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond.* Bruxelles, Hayez, 1913.

(3) DE LAVELEYE, *Économie rurale de la Belgique,* p. 257. — Voir aussi *Procès-verbaux des séances de l'Enquête agricole de 1886.*

« De tout temps cependant, on a vu, dit la *Monographie agricole*, de grands propriétaires ayant du goût et même de la passion pour les choses agricoles [1]; c'est ce qui explique qu'en ce moment encore, certaines fermes sont encore exploitées par des châtelains eux-mêmes à l'aide d'un chef de culture ou *trécensier*, à qui incombent la direction du personnel et l'organisation du travail. » Ces exploitations deviennent de plus en plus rares.

Il importe de noter qu'en ce moment les jeunes cultivateurs trouvent très difficilement des fermes à louer; plusieurs ont été obligés de s'expatrier en France.

Batiments de ferme. — Ce qui frappe tout d'abord, lorsqu'on pénètre dans une ferme condrusienne, c'est l'étendue de la surface bâtie. Les constructions forment d'habitude les quatre côtés d'un carré ou d'un rectangle ou bien trois côtés seulement, comme en Ardenne. La plupart des fermes sont très anciennes et laissent à désirer sous de nombreux rapports. Les bâtiments sont souvent mal agencés, mais édifiés solidement et chèrement avec des matériaux de la localité et des environs tels que calcaire et psammite, parfois avec des briques. Les toitures sont en ardoises ou en tuiles.

Dans la grande culture, la communication directe entre l'habitation du fermier et le logement des animaux n'existe pas. Il en est parfois autrement dans la petite culture. Un corridor traverse l'habitation en son milieu. D'un côté, la cuisine, suivie d'une arrière-cuisine avec four, laquelle sert également pour la préparation des aliments destinés aux animaux ; de l'autre, le salon et parfois une pièce de débarras. A l'étage, les chambres à coucher. Sous l'habitation, dont le rez-de-chaussée est en général assez élevé, se trouve la cave à lait.

Les étables et les écuries font d'ordinaire face à l'habitation ; même dans les fermes importantes, elles sont souvent basses de

(1) *Monographie agricole*, p. 112.

plafond et mal aérées. Les plafonds à claire-voie sont encore fréquents. Ils donnent plus d'air en été, mais en hiver les fourrages s'imprègnent des émanations malsaines du bétail. Ajoutons que le danger d'incendie augmentant, les primes d'assurance sont plus élevées.

Les mangeoires sont en granit ou calcaire, parfois en ciment. En général, hormis les bergeries, toutes les écuries et étables condrusiennes sont dallées. Les porcheries font angle droit avec l'habitation. Elles laissent parfois à désirer quant à l'espace, au pavage, à la ventilation, à la température et à la propreté.

La grange a des proportions énormes. Souvent on n'y a pas accès direct par la cour de la ferme, mais bien des deux côtés par la prairie. Les chariots défilent par le couloir central et sortent, après déchargement de la récolte, du côté opposé. Depuis l'introduction du battage mécanique aux champs, les granges n'ont plus l'importance de jadis; aussi transforme-t-on parfois partiellement le fond des gerbières en étables. Les granges sont souvent remplacées actuellement par de simples hangars.

La concavité que présente le centre de la cour des grandes fermes est occupée par la fosse à fumier, qui très souvent se prolonge jusque bien près des bâtiments. Se trouvant presque à niveau avec le sol environnant, le fumier est piétiné par les animaux et il n'en devient que meilleur.

Très souvent dans les grandes fermes, la fosse à fumier recevait l'eau de toutes les gouttières; cette eau se répandait ensuite soit sur la voie publique, soit sur les prairies avoisinantes, auxquelles elle communiquait une fertilité exagérée, alors qu'elle enlevait au fumier une grande partie de ses principes fertilisants. Il n'en est plus ainsi en ce moment : les eaux du toit sont conduites au dehors.

Lorsque les bâtiments de ferme ne forment point un carré ou un rectangle complet, la clôture de la cour de ferme est continuée par un mur.

Notons que, comme en Ardenne, les bâtiments de la grande culture sont parfois situés au milieu des terres, en dehors des agglomérations.

Dans la moyenne culture, les bâtiments ont un corps de logis, une écurie et une grange placés sur une même ligne. Certaines maisons, notamment en Famenne, ont la disposition ardennaise : accès direct à la cuisine, pas de corridor central ; dans d'autres un couloir, auquel donne accès la porte d'entrée, sépare la cuisine du salon, la pièce de réserve ou de débarras du lavoir-fournil. Le fumier se trouve dans une fosse entre l'habitation et la voie publique ; souvent le purin s'écoule sur celle-ci.

Le mobilier du grand cultivateur condrusien est cossu à l'égal de celui du grand cultivateur hesbignon.

Il est à remarquer que tant dans la petite que dans la moyenne et la grande culture, les constructions nouvelles constituent, au point de vue de l'aménagement et de la propreté, un énorme progrès.

Travail du cultivateur et des membres de sa famille. — Dans les fermes importantes où la surveillance devait s'exercer rigoureusement, le fermier prenait une part très minime aux travaux de l'exploitation. Depuis le déficit de la main-d'œuvre ouvrière, il est beaucoup plus souvent obligé de mettre lui-même la main à la pâte [1]. Le personnel est ainsi mieux entraîné. C'est souvent le grand cultivateur qui surveille lui-même la nourriture et le rationnement du bétail. Sa femme et ses filles s'occupent surtout du ménage et de la laiterie. Les fils et les filles du grand cultivateur condrusien sont en général envoyés pendant quelques années en pension. Dans les grandes fermes, lorsque la main-d'œuvre ouvrière est suffisante, les fils du fermier se divisent en quelque sorte la besogne de sous-direction : l'un s'occupe des chevaux, l'autre du bétail... Ce sont eux aussi qui conduisent les faucheuses et les moissonneuses, dirigent le battage, lorsqu'il se fait mécaniquement. Dans la petite culture,

---

(1) Frost fait remarquer avec raison que, quoi qu'il en soit, le cultivateur condrusien est un rural proprement dit, et non un *gentleman-farmer*. (*Op. cit.*, p. 97.)

les exploitants font à peu près eux-mêmes toutes les besognes et les enfants sont employés aux travaux agricoles lorsqu'ils ont atteint l'âge de 12 ou de 13 ans.

NOURRITURE. — Au témoignage de Pérès, au commencement du siècle dernier, la nourriture du cultivateur condrusien était saine, « du pain de seigle ou d'épeautre, dit-il, avec du beurre ou du fromage maigre qu'on fait dans le pays, quelque peu de viande salée et beaucoup de légumes, surtout de pommes de terre, voilà leur subsistance ordinaire; leur boisson est la bière et l'eau-de-vie de grain appelée genièvre. Il serait à désirer qu'ils fissent moins d'usage de la seconde et qu'ils se corrigeassent, hommes et femmes, de l'habitude qu'ils ont contractée depuis une vingtaine d'années seulement, de boire du café plusieurs fois par jour (1) ». De son côté, Thomassin note que « dans les campagnes, la nourriture est absolument la même qu'en Hesbaye; il n'y a d'autre différence qu'en ce que le pain y est beaucoup meilleur et que les mets y sont mieux préparés (2) ». En ce moment le cultivateur condrusien fait cinq repas par jour en été, parfois quatre seulement en hiver. Le matin vers 5 $^1/_2$ ou 6 heures, après les premiers travaux, il déjeune de tartines beurrées, de poiré ou de fromage blanc et de café; le dimanche il ajoute à ce repas des œufs ou du lard; vers 9 heures il fait un second déjeuner des mêmes aliments, et parfois d'une *fricassée*; à midi, le dîner se compose de potage, de pommes de terre, de lard ou de jambon et de viande de boucherie le dimanche. Le menu du goûter est le même que celui du déjeuner. Le soir à 7 $^1/_2$ heures a lieu le souper : pommes de terre, lard (cretons) et bière.

---

(1) PÉRÈS, *op. cit.*, p. 63. — Voir aussi BALAU, Modave, *Bull. soc. Art. et Hist. du diocèse de Liége*, t. VIII, p. 263.

(2) THOMASSIN, *op cit.*, p. 229. — Aux années mauvaises, en Famenne, la farine d'avoine était utilisée comme en Ardenne pour la panification. (LAMOTTE, *op. cit.*, p. 420.)

Il est incontestable que l'alimentation s'est notablement améliorée depuis vingt ou trente ans. A cette époque, dans certaines fermes, le déjeuner du matin ne se composait que de pain et de poiré. Notons qu'à l'heure actuelle, la science culinaire de la femme du petit cultivateur est très rudimentaire.

Aux repas, chacun dispose de son couvert, et l'usage de puiser au même récipient a disparu.

Toilette. — Jadis, au Condroz, chaque famille semait le chanvre dans son *axhenire*, lequel était ensuite récolté et tissé. Le drap constituait un objet de luxe [1]. En ce moment, aucune toilette spéciale ne distingue le paysan condrusien. Quelques cultivateurs portent encore la blouse en semaine, surtout en été. Les femmes et les jeunes filles sacrifient trop à la mode du jour. « Le magasin de confections est partout, dit le *Cultivateur dans la province de Namur*; le chef-lieu de canton le plus reculé a son grand magasin de confections où l'on achète des costumes de coupe « chic », où les jeunes filles trouvent la toilette à la dernière mode. Tout cela c'est du tape-à-l'œil; les étoffes sont détestables et ne durent pas le quart de nos bons vieux draps de jadis, mais on a l'air — de loin — de messieurs et de dames de la meilleure société; on le croit du moins, et cela flatte notre jeunesse.

» Je déplore cet état de choses. Il a développé d'une manière déplorable la coquetterie de nos jeunes filles et de nos jeunes femmes et fait bien des ravages dans le peuple. De même l'honnête linge solide de nos grand'mères, la simple chemise de grosse toile aux longues manches, froncée au cou par un cordon, est oubliée pour ces lingeries à broderies, à fausses dentelles, à nœuds de rubans, décolletées et manches courtes, bon marché par-dessus tout. Croyez-vous que cela garde la modestie de nos femmes, et ne leur donne pas des idées qu'elles ne connaissaient pas avant?

---

(1) Balau, Modave, p. 263.

» En tous cas les vêtements de travail confectionnés ont encouragé la paresse de bien des femmes, et je connais une femme de Prairoulle, entre autres, qui va tous les samedis acheter pour son mari un pantalon de deux francs au lieu de laver, comme une bonne ménagère, celui qui a été porté pendant la semaine, et l'on me dit qu'il y en a plus d'une au village qui agit ainsi [1]. »

Cultures. — Nous avons au début de ce chapitre esquissé, d'après divers auteurs, ce qu'était la culture condrusienne au début du siècle dernier. Nous n'y reviendrons pas. Nous avons la bonne fortune de trouver au moment même où nous écrivons, dans l'ouvrage de M. Simenon sur l'*Organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond* [2], le détail des emblavements d'une ferme appartenant à l'abbaye et située à Seny en Condroz : les arables comprenaient, dit-il, « 20 bonniers et un journal et demi en 19 pièches, emblavez d'espiautre ; 18 bonniers et un demi journal en 18 pièches emblavez de marseige et 19 bonniers 2 journals et $^3/_4$ journal en 18 pièches et $^3/_4$ journal en 18 pièches à jonchiers à une voie seulement [3] ».

C'était l'assolement triennal, dont l'usage s'est conservé jusqu'à notre époque [4]. Au moment où parut la *Monographie agricole*, cet assolement dominait encore pour ainsi dire partout avec la rotation suivante : jachère, grains d'hiver, grains de printemps. Il est d'ailleurs encore prévu par presque tous les baux [5]. Dans les fermes, la sole-jachère était emblavée pour un tiers en trèfle violet, un tiers en trèfle blanc ou lupuline, l'autre tiers portait des pommes de terre, des betteraves, rarement une plante industrielle. C'est également dans cette dernière partie que se trouvait la jachère morte, là où elle

---

(1) *Le Cultivateur de la province de Namur*, pp. 50 et 51.

(2) Bruxelles, Hayez, 1913, p. 174.

(3) C'est-à-dire des jachères labourées par un seul sillon de charrue.

(4) Voir aussi Thomassin, *op. cit.*, p. 362. — Pérès, *op. cit.*, p. 42.

(5) Avec obligation de le respecter ou, du moins, de le laisser tel à la sortie.

existait encore. Naguère la jachère morte était régulière, aujourd'hui elle est exceptionnelle.

Dès 1822, un Condrusien correspondant du *Journal d'Agriculture, d'Économie rurale et des Manufactures* ([1]), tout en reconnaissant qu'il y avait impossibilité morale de donner pour le Condroz un mode d'assolement uniforme, préconisait déjà pour la localité qu'il habitait une sorte d'assolement quadriennal, et en 1847 le rapport de la Commission provinciale d'agriculture de Namur disait, à propos des assolements : « Partout des idées nouvelles succèdent à la routine : dans un certain nombre de localités, la culture alterne tend à s'introduire en concurrence avec le système de l'exploitation triennale et la culture des plantes légumineuses que les hommes compétents considéraient comme devant exercer une si heureuse influence par le motif surtout que d'immenses quantités de paille ne devront plus être soustraites au fumier pour former l'alimentation du bétail; la culture des plantes légumineuses, disons-nous, prend chaque jour de l'extension ([2]). »

Ajoutons cependant qu'on eut le tort de cultiver les légumineuses sans donner au terrain l'engrais nécessaire. On croyait le trèfle malade, il n'était qu'*affamé,* disait un agronome de l'époque.

De son côté, Le Docte faisait remarquer : « Les assolements ne sont pas assez variés dans notre pays ([3]). »

Depuis quelques années, dans quelques rares terres du Condroz, on a adopté l'assolement quadriennal dont voici la rotation, mais les baux qui existent sont une entrave à sa mise en pratique :

1. Plantes racines, plantes industrielles, féverolles;
2. Céréales d'hiver ou de printemps;
3. Légumineuses;
4. Céréales d'hiver.

([1]) Tome XIV, pp. 458 et suivantes

([2]) *Exposé pour Namur*, 1847, p. 301.

([3]) *Op. cit.*, p. 14.

La première sole reçoit une forte fumure au fumier de ferme et des labours de défoncement. On ne fume donc habituellement que tous les quatre ans, alors que dans la culture triennale une fumure moins importante est appliquée tous les trois ans.

En Fagne et dans la Famenne, où le déchaussement est à redouter, on est demeuré fidèle à l'assolement triennal. Voici une rotation pratiquée dans les environs de Marche :

Première année, avec fumiers : céréales d'hiver, seigle, orge, froment ou épeautre;

Deuxième année : avoine avec trèfle seul ou mélangé de graminées;

Troisième année : pâture, jachère; parfois le pâturage est maintenu pendant plusieurs années puis défriché. La pomme de terre et la carotte ne sont plantées en Famenne que pour la consommation. Parfois on fait une récolte de pommes de terre à la troisième année. Certains fermiers cèdent même, moyennant rémunération, le droit de faire cette récolte à des familles ouvrières.

Disons encore que le petit cultivateur, disposant ordinairement d'un bétail plus nombreux et partant de plus de fumier, ne connaît pas la jachère.

Nous l'avons déjà dit, et Frost le constate avec nous [1], la culture condrusienne a fait, depuis le moment où écrivait de Laveleye, des progrès remarquables. La culture des céréales a été diminuée par suite de la hausse des salaires et remplacée en partie par l'élève du bétail; les cultures sont notablement améliorées. Cependant on peut encore observer, dit-il, à côté de la culture aux procédés perfectionnés, la culture à l'ancienne méthode.

La culture de l'épeautre est particulièrement pratiquée dans les terrains peu fertiles de la Famenne et de la Fagne. En Famenne, l'épeautre est cultivée dans les terrains schisteux, le

---

(1) *Op. cit.*, pp. 264-268.

froment dans les terrains calcareux. La *Monographie agricole* évalue en 1900 le prix de revient d'un hectare d'épeautre à 286 francs dans le Condroz et l'Entre-Sambre-et-Meuse et à 218 fr. 52 en Famenne et en Fagne. Vu l'augmentation de la main-d'œuvre, cette estimation doit être actuellement sensiblement augmentée.

L'épeautre est avant tout utilisé par le cultivateur lui-même pour la panification [1]; le restant est vendu. Notons cependant que dans certains endroits, là où les coopératives excercent leur action, l'emploi de l'épeautre pour la panification diminue. Les moulins à farine de la contrée sont installés spécialement pour déshabiller l'épeautre.

Le muid d'épeautre (140 kilogr.) a sur le marché une valeur égale, parfois supérieure, à 100 kilogrammes de froment. Le rendement de l'épeautre est très variable, de 1,800 à 3,000 kilogrammes à l'hectare.

Le seigle est cultivé dans toute la région ; il convient d'ailleurs très bien aux terres légères. Cependant depuis l'emploi des moissonneuses-lieuses, il entre pour une part moindre dans l'assolement; il n'est plus nécessaire pour la confection des liens.

Le rendement du seigle a beaucoup augmenté depuis l'usage des engrais phosphatés. Il est d'environ de dix-huit à vingt-cinq quintaux de grain et de 4,500 à 6,000 kilogrammes de paille. Le grain est vendu ou consommé par les animaux et la paille utilisée pour litière. Dans les bonnes terres du Condroz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le froment a remplacé presque complètement l'épeautre. Son rendement est très variable suivant les variétés cultivées [2]. Presque toute la production est vendue, les pailles sont consommées par le bétail ou employées comme litière. Max Le Docte était grand partisan de la culture du froment : « Je crois inutile », écrit-il, « d'énumérer les nom-

---

(1) *Mon. agr.*, p. 40. Le pain d'épeautre est préféré, à cause de son bon goût, au pain de froment; il a encore l'avantage de se conserver mieux. (V. Frost, p. 265.)

(2) De 2 à 3,000 kilogrammes à l'hectare.

breuses futilités qui ont, jusqu'aujourd'hui, exclu la culture du froment de nos contrées et qui en ont arrêté l'essor ([1]). »

L'avoine, surtout depuis l'établissement d'un droit d'entrée, est une des céréales les plus cultivées au Condroz. Il arrive même, depuis que la culture est devenue plus intensive, que le cultivateur n'hésite pas à semer deux avoines successives ou bien, s'il ne peut réemblaver en automne après betteraves ou pommes de terre, qu'il fasse suivre ces récoltes par de l'avoine au printemps ([2]).

Un correspondant du *Journal d'Agriculture et d'Économie rurale des Pays-Bas* signalait déjà, en 1821, l'usage pratiqué dans le Condroz de confectionner, aussitôt le grain coupé, des espèces de petites meules de quinze à dix-huit bottes et de recouvrir ensuite la meule d'une botte en forme de chapiteau. Ainsi, malgré la pluie, le grain se conserve parfaitement bien et continue même à mûrir. Cette habitude s'est maintenue en Ardenne. La rareté de la main-d'œuvre l'a fait supprimer en Condroz.

La pomme de terre, la betterave, le trèfle et les autres plantes fourragères ont pris la place de l'ancienne sole-jachère. La pomme de terre est surtout cultivée pour les besoins de la ferme. La culture de la betterave fourragère a gagné beaucoup en étendue dans le Condroz proprement dit et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les fermiers lui consacrent environ un vingtième de l'exploitation ([3]). Dans les terres les plus fertiles, on fait même des emblavements de sucrières. La récolte est vendue soit à la Sucrerie centrale de Wanze, à Huy, soit à la Sucrerie de Ham-sur-Heure, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

---

(1) *Op. cit.*, p. 17.

(2) Le rendement est de 1,500 à 2,500 kilogrammes à l'hectare. Nous donnons en annexe, d'après Lamotte, un tableau de la valeur comparée, en francs, des grains en Famenne, de 1777 à 1889.

(3) Les betteraves fourragères sont presque toutes utilisées à la ferme pour l'alimentation du bétail. Cependant, certains cultivateurs placent le surplus de leur production chez les laitiers du pays de Herve.

Il est arrivé que des cultivateurs condrusiens ont passé avec les Sucreries centrales de Wanze des contrats en vertu desquels celles-ci prenaient en location des terres toutes préparées auxquelles elles faisaient produire des betteraves sucrières. Le travail des attelages incombait aux cultivateurs.

Le même système a été parfois en usage pour la culture du lin. Celle-ci est encore quelque peu pratiquée dans le pays de Ciney, et la récolte est vendue en Flandre. Le Docte a considéré le lin comme « une plante bien avantageuse [1] ». Cependant nous ne croyons pas à son avenir, à raison des *aléas* qu'occasionnait la situation climatérique. Le colza était cultivé partout dans la province de Namur, il y a une cinquantaine d'années, sauf dans la région de Couvin. Il a aujourd'hui complètement disparu de l'assolement. La culture en était trop chanceuse, à cause des hivers rigoureux, des attaques des pucerons et des pluies pendant la récolte [2]. Au surplus, l'huile de colza n'est plus utilisée pour l'éclairage.

Le trèfle rouge occupe une place importante dans la culture condrusienne, surtout depuis l'usage des engrais phosphatés; le rendement de cette plante en fourrages a considérablement augmenté. Notons que les graines tréflières sont surtout produites en Famenne et qu'elles font sur nos marchés la concurrence à celles de la Campine. Le sainfoin et la luzerne sont cultivés hors d'assolement; le sainfoin l'est surtout dans les terrains pierreux, sur calcaire. Le sainfoin et la luzerne résistent plusieurs années.

Prairies. — De temps immémorial, les villages et les fermes condrusiennes sont entourés d'une certaine étendue de prairies naturelles [3]. « Depuis quelque temps », disait, en 1900, l'auteur de la *Monographie agricole*, « sous l'influence des circon-

---

(1) *Op. cit.*, p. 14.

(2) Voir *Exposé de la situation administrative de la province de Namur*, 1880, p. 322.

(3) Voir à ce sujet les descriptions des *Délices du pays de Liége*. Liége, 1743.

stances économiques : avilissement du prix des céréales, rareté et cherté de la main-d'œuvre, etc., on a créé beaucoup de prairies permanentes et temporaires. Cette évolution de l'agriculture condrusienne n'est pas encore assez accentuée, car si les conditions économiques actuelles perdurent, le bétail deviendra de plus en plus le pivot des spéculations agricoles [1]. »

Ce vœu, nous paraît-il, a été réalisé dans toute la mesure du possible, car en ce moment, nombreuses sont les prairies soit temporaires, soit permanentes que l'on aperçoit lorsqu'on traverse le haut plateau condrusien. Les clôtures métalliques permettent d'économiser les frais de gardiennat et assurent plus de tranquillité au bétail.

Les prairies situées dans les vallées des cours d'eau demanderaient à être améliorées. Jusqu'en ces derniers temps, il a été fait peu de chose quant à leur assainissement, leur irrigation et leur fertilisation, et beaucoup d'entre elles constituent encore à certaines époques de l'année de véritables marais complètement sous eau au moindre orage. Cependant quelques wateringues se sont constituées en Famenne. L'emploi des engrais naturels et artificiels s'est généralisé dans la culture herbagère. Il importe de noter que beaucoup de cultivateurs condrusiens commettent l'erreur de faucher trop tard leurs prairies. La qualité et la digestibilité du foin s'en ressentent notablement. Aux âlentours des châteaux, les propriétaires fonciers possèdent généralement des herbages dont les produits sont vendus en vente publique aux petits cultivateurs des environs pour l'hivernage de leur bétail. Le Docte écrivit de bien de prairies du Condroz : « Que dirait-on dans les Flandres d'une prairie qui serait couverte de centaines de monticules faits par les taupes et qui se sont engazonnés d'eux-mêmes ? » Et il ajoutait : « La mousse est un des plus grands fléaux des prairies [2]. »

---

[1] *Monographie agricole.* Loc. cit.

[2] *Op. cit.*, p. 24. — Frost, *op. cit.*, p. 267, fait la même remarque concernant les mauvaises herbes, aussi dans les champs de trèfle.

Voici, d'après Frost [1], les emblavements d'une ferme de 88 hectares dans les environs de Ciney : 4 hectares de seigle, 3 hectares d'orge, 10 hectares de froment, 6 hectares d'épeautre, 29 hectares d'avoine, 3 hectares de méteil, 4 hectares de betteraves fourragères, 2 hectares de pommes de terre, 8 hectares de trèfle blanc, 8 hectares de trèfle rouge, 4 hectares de prairies, 18 hectares de pâtures.

Cette même ferme vend toute sa récolte de seigle, d'orge et de froment et un sixième de sa récolte d'avoine. Tout le reste est consommé à la ferme. Remarquons qu'en ce moment on ne cultive plus de méteil et qu'il est difficile de renseigner exactement les produits vendus. Tout dépend du prix des céréales et de l'avantage plus ou moins grand qu'il y a à faire consommer telle ou telle denrée à la ferme.

Fumures. — Le grand reproche qui a toujours été fait au cultivateur condrusien, c'est le peu de proportion entre son cheptel et l'étendue de sa culture. Il en résultait qu'entretenant trop peu de bétail, il manquait aussi du fumier nécessaire pour engraisser convenablement les terres de la ferme.

Actuellement la situation s'est notablement améliorée. Le cultivateur élève plus de bétail et par conséquent dispose de plus de fumier; d'autre part l'emploi des engrais chimiques s'est généralisé [2]. Les bonnes terres sont cultivées intensivement et les mauvaises sont transformées en pâtures. Le sol convenablement fumé produit davantage, à telle enseigne qu'un grand cultivateur des environs de Ciney disait à Seebohm Rowntree : « Avant l'application des engrais chimiques, la vie de l'agriculteur était très dure; aujourd'hui elle s'est beaucoup améliorée. Jadis, nous ne buvions que de l'eau, à présent nous buvons du bourgogne, comme dans la Hesbaye, ou même du

---

(1) *Op. cit.*, p. 265.

(2) Il y a des fermes, mais en nombre moindre que précédemment, dans les terrains desquelles on extrait de la marne pour l'amendement de l'exploitation.

champagne [1]. Les engrais phosphatés sont surtout employés. Une ferme de 88 hectares achète annuellement 1,500 kilogrammes de superphosphate, 3,000 kilogrammes de nitrate, 7,500 kilogrammes de son et 500 kilogrammes de tourteaux [2].

Les terres de l'exploitation sont en général plus concentrées dans le Condroz qu'en Hesbaye et en Ardenne [3]. Notre région est surtout celle des grands domaines. Les bâtiments de ferme sont d'ordinaire placés au milieu des terrains de la culture. La petite exploitation a évidemment des terrains plus dispersés. On fait de temps en temps quelques échanges, mais le mouvement en ce sens n'est pas général.

L'animal utilisé pour la culture est le cheval; quelques petits cultivateurs se servent de bœufs ou de vaches. Étant donnée l'étendue des exploitations, l'emploi des machines agricoles est devenu général. Déjà en 1844, Le Docte signale la rareté des ouvriers batteurs [4]. Le Condrusien étant plutôt revêche à la coopération, il existe peu de laiteries dans la région; chacun possède à domicile une petite installation perfectionnée.

Police rurale. — La police rurale n'est pas mieux faite dans le Condroz qu'ailleurs. Déjà en 1859 on se préoccupait de l'amélioration du service des gardes champêtres et de la nécessité de mieux rétribuer ces agents. Le traitement de plusieurs d'entre eux était inférieur à 50 francs et « l'on conçoit, dit l'*Exposé de la situation administrative de la province de Namur* [5], que pour une rémunération aussi modique, l'Admi-

(1) S. Rowntree, *op. cit*, p. 231. — Des personnes très au courant de l'agronomie condrusienne estiment que l'auteur a ajouté foi aux propos d'un cultivateur facétieux, un jour de foire à Ciney.

(2) Frost, *op. cit.*, p. 266.

(3) Une ferme près d'Ouffet compte 126 hectares répartis en trois parcelles seulement.

(4) *Op. cit.*, p. 30.

(5) 1859, p. 146.

nistration n'est pas en droit d'exiger un bien grand déploiement de zèle de la part de ceux qui la perçoivent. Nous avons résolu d'inviter les conseils communaux que la chose concerne à mieux salarier leurs gardes champêtres et de fixer à 100 francs le minimum de ces traitements ».

Le petit gibier est très abondant tant dans le Condroz qu'en Famenne; c'est dire que les procès en dommages-intérêts pour dégâts, causés par les lapins, sont nombreux.

Les animaux. — L'ancien bétail [1] de notre région avait la charpente osseuse grossière, la côte plate, le flanc creux, la ligne du dessus irrégulière. Déjà au commencement du siècle, Pérès préconisait, nous l'avons vu, pour l'amélioration du cheptel condrusien le croisement avec la race de la Franche-Comté. Ce n'est cependant pas aux reproducteurs de cette région que les provinces de Namur et de Liége donnèrent la préférence lorsque, en 1842, elles décidèrent, d'accord avec l'État, la mise en station des taureaux. Comme partout ailleurs, la race Durham avait alors toutes les faveurs. « Les produits résultant du croisement ont, en général, disait-on, selon les rapports des médecins vétérinaires, plus de perfection que ceux de la race du pays; les formes en sont plus belles, le développement plus rapide et néanmoins l'entretien plus facile [2]. » Cependant cet enthousiasme ne fut pas long; dès 1846, le *Rapport de la Commission provinciale d'agriculture* renfermait les lignes suivantes : « Des hommes compétents en cette matière ont cru remarquer que les taureaux de la race dont il s'agit perdent en arrivant sur notre sol une partie de leurs facultés génératrices et ils attribuent à deux causes cette sorte de dégénérescence : au changement de climat d'abord et puis à la différence du régime. Il est, en effet, facile de concevoir que le système de stabulation,

---

(1) Nous donnons en annexe, d'après Lamotte, le détail d'une vente d'animaux de ferme en Famenne au cours de 1775.

(2) *Exp. sit. adm. prov. de Namur*, 1845, p. 287.

pour ainsi dire permanente, en usage dans nos contrées, ne doit pas être sans une grande portée, sans une influence plus ou moins active sur des animaux habitués dans un pays d'où ils sont exportés à un régime diamétralement opposé, car on sait que les Anglais font pâturer leurs troupeaux de bêtes à cornes en toute saison et aussi bien la nuit que le jour [1]. » Et, en 1847, le rapporteur devait convenir que pour effectuer des croisements Durham, une culture avancée donnant des aliments substantiels était nécessaire [2]. Les années qui suivirent, le *Rapport de la Commission provinciale d'agriculture* manifesta à l'égard des croisements effectués au moyen de la race Durham, un optimisme sans restriction [3]. Cependant, en 1874, on introduit aussi quelques reproducteurs de race hollandaise. En 1880, la Commission provinciale d'agriculture proclamait que le croisement avec la race Durham avait opéré dans le Condroz et sur toute la rive droite de la Meuse une véritable transformation [4]. Et la *Société agricole et forestière* émettait le même avis quant au Durham : « Cette race a donné, disait-elle, par ses accouplements avec la race du pays, un produit au développement plus précoce, aux formes extérieures plus arrondies, possédant plus d'aptitudes à l'engraissement, lequel se fait d'une manière plus parfaite, c'est-à-dire que la graisse se répartit d'une manière plus régulière dans les tissus et les interstices musculaires, de façon à donner à la coupe de la viande un aspect marbré sans accumulation de suif sur un point unique, comme on le voit dans les races communes. Dans les contrées à petite race commune, le croisement avec le Durham a eu pour effet de fournir des animaux plus volumineux ayant toutes les qualités ci-dessus et sans qu'il y ait diminution dans la quantité du lait donné par la race du pays. Ces croisements fournissent en outre

---

(1) *Exp. sit. adm prov. de Namur,* 1846, pp. 310 et 311.
(2) *Ibid.,* 1847, p. 325.
(3) *Ibid.,* 1858, p. 169; 1851, p. 184; 1872, p. 297; 1879, p. 435.
(4) *Ibid.,* 1880, p. 315.

d'excellents bœufs de trait [1] ». Il importe de noter que non seulement l'État et les provinces favorisaient, par la mise en station de taureaux et l'acquisition pour la revente de sujets Durham, l'expansion de la race en faveur [2], mais que les propriétaires fonciers, faisant eux-mêmes des achats en Angleterre, se livrèrent à la production du Durham de sang pur ou de demi-sang, qu'ils vendaient à des prix élevés aux cultivateurs. C'est au moment de la crise agricole que la dégénérescence se marque chez les produits Durham. « L'agriculture, dit M. le vétérinaire Halot, n'a pas marché de pair avec cette amélioration (de la race) et nous constatons déjà une dégénérescence chez elle qui se traduit par la scrofule et la goutte... Les reproducteurs ne suffisent pas pour créer une bonne race, il faut une nourriture suffisante et appropriée pour éviter toute dégénérescence. La sélection, ajoute-t-il, n'est fructueuse que dans les exploitations où l'alimentation est bonne et abondante; malheureusement l'agriculture périclite faute d'engrais, et si un système de culture mixte, de culture pastorale et de culture intensive n'est pas bientôt adopté, il est à craindre que les animaux ne dégénèrent [3]. » Les éleveurs reprochaient à la race Durham de donner peu de lait et trouvaient que ses produits n'atteignent pas le poids des bonnes bêtes du pays [4]. On constate, au surplus, que la tuberculose sévit surtout dans les étables les plus envahies de sang anglais. Aussi, dès 1885, le crédit inscrit au budget de la province de Namur pour l'achat de reproduc-

---

(1) *Exp. sit. adm. prov. de Namur*, 1880, pp. 328 et 329. — En 1885, le *Rapport de la Commission provinciale d'agriculture* constate que l'on tend davantage vers le bétail donnant du lait plutôt que vers le bétail procurant seulement de la viande, et que les races croisées Durham-hollandaises sont les plus recherchées. (*Exp.*, 1885, p. 324; 1884, p. 317.)

(2) De 1872 à 1878, la province de Liége acheta en commun avec l'État. Dès 1858, la province de Namur acheta directement en Angleterre. A partir de 1878, l'État n'intervint plus que par voie de subsides.

(3) *Exp. sit adm. prov. Namur*, 1883, pp. 296-298.

(4) *Ibid*, 1884, p. 317.

teurs anglais fut supprimé. « Quoi qu'il en soit, disent les auteurs de la *Monographie agricole*, dans la région du Condroz où l'usage du Durham s'est poursuivi le plus longtemps, on ne peut nier que le croisement ait contribué à donner au bétail plus d'harmonie dans les formes, à l'étoffer quelque peu, à lui faire acquérir une certaine précocité, plus d'aptitudes à l'engraissement et à augmenter la richesse du lait en matières grasses. Mais, par contre, les rendements en lait ont diminué ; les vaches à pis bien développé sont plus rares que jadis ; les bœufs sont moins aptes au travail et la viande, elle-même, trop chargée de graisse et laissant trop de déchets à la cuisine, est dépréciée en boucherie (1). » Peut-être l'expérience aurait-elle mieux réussi si elle avait été tentée, et sur une moindre échelle, à un moment où la culture eût été à même de fournir à la race importée une alimentation suffisante. Il est permis de se demander si les services exigés des reproducteurs importés et mis à la disposition des cultivateurs n'étaient pas au-dessus de ce qu'ils pouvaient rationnellement fournir.

La majorité des éleveurs condamnent aujourd'hui les croisements avec les races exotiques. Depuis un certain nombre d'années, on poursuit surtout l'amélioration du bétail par voie de sélection. Les bêtes qui rappellent l'ancienne race indigène sont très recherchées (2). Pendant toute une période, le poil gris-bleu fut très en faveur. Actuellement on tient moins compte de la couleur de robe (3).

---

(1) Page 68.

(2) On ne voulait plus du rouge, dit M. Furnémont, parce que ce pelage rappelait le Durham ; on refusait le noir et le pie-noir, parce qu'ils étaient soupçonnés tenir du bétail hollandais, qui, sur une beaucoup moins grande échelle que le Durham, avait été essayé comme race croisante. (*Rapport sur l'élevage bovin dans la province de Namur*. (Premier Congrès intern. des ass. agr., Bruxelles, 1910.)

(3) En ce moment les syndicats d'élevage de la province de Namur, qui comptent 1,200 membres et 9,090 têtes de bétail inscrites, s'attachent à réunir dans les sujets ces deux qualités : aptitude laitière et conformation. Il faut tenir compte de ce fait que le Condroz produit beaucoup de jeunes bœufs destinés soit à la distillerie, soit à la culture (V. FURNÉMONT, *Rapport* cité.)

L'élevage est général dans la région ; sauf les tout petits cultivateurs, qui se débarrassent en faveur de la boucherie locale ou de cultivateurs plus importants, des veaux que donne leur bétail laitier, tout le monde pratique l'élevage. Les génisses sont vendues pleines vers deux ans et demi, les bœufs à trois ou quatre ans pour la distillerie. Les produits de l'élevage sont achetés sur place par des marchands qui parcourent la région et aussi aux foires de Ciney, Huy, Durbuy, Marche, etc.

L'engraissement est pratiqué par quelques fermiers, mais seulement dans les meilleures situations du Condroz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Un fermier des environs d'Ouffet nous disait que sur une ferme d'une centaine d'hectares, il entretenait une trentaine de bêtes de commerce. Beaucoup de cultivateurs ne font subir à leur bétail qu'un engraissement partiel, lequel est complété dans d'autres fermes par la stabulation permanente. Les tourteaux de maïs et la farine de coton sont utilisés à cet effet.

La spéculation laitière a une grande importance dans l'économie rurale condrusienne. Non seulement les gros fermiers et les petits cultivateurs, mais encore beaucoup d'ouvriers tiennent du bétail laitier. Le cheptel bovin s'est considérablement augmenté depuis l'intensification de la culture, et les vaches laitières seraient plus nombreuses encore si l'on trouvait la main-d'œuvre nécessaire pour la fabrication du beurre. Un grand cultivateur qui entretient quatorze laitières sur une exploitation d'une centaine d'hectares nous disait qu'il en entretiendrait avantageusement une quarantaine s'il parvenait à trouver le psrsonnel indispensable.

Les laiteries coopératives remédieraient à cette indigence de main-d'œuvre, mais malheureusement le Condrusien est, nous l'avons dit, plutôt revêche à l'association, et le nombre de ces institutions, qui ont réalisé tant de bien ailleurs, est très réduit dans notre région.

Le beurre est fréquemment acheté sur place dans les fermes

par les intermédiaires. Des marchés au beurre se tiennent aussi dans certains centres de la région.

En été, on fabrique dans toutes les fermes du fromage blanc. Il est produit aussi un fromage dit fromage de Huy (*potkees*) qui se vend en ville.

Chevaux. — Jadis les chevaux condrusiens avaient les mêmes signes distinctifs que les chevaux ardennais, taille petite, tronc raccourci, sabot irréprochable, durs à la fatigue, propres au trait léger; mais à cause de leur volume plus considérable on leur donnait le nom de *doubles Ardennais* [1]. Depuis assez longtemps déjà on a opéré le croisement de cette race avec des sujets du Perche [2] et de la Hesbaye et l'on a obtenu des produits plus massifs et plus puissants [3]. Le développement cultural permettait d'ailleurs de disposer de ressources alimentaires plus considérables et les cultivateurs n'ont point regretté d'avoir donné à la région un type de cheval beaucoup plus en faveur sur les marchés. Comme en Ardenne, les étalonniers circulent de ferme en ferme.

En ce moment, il est assez bien de fermiers qui ont renoncé à l'élevage à cause de la rareté de la main-d'œuvre. Beaucoup se contentent de se procurer des poulains de deux ans pour les revendre à quatre ans, et encore, disent-ils, achetant trop

---

(1) Antérieurement, disait en 1821 un correspondant du *Journal d'agriculture*, nous avions dans ce pays un dépôt d'étalons de chevaux étrangers dont le croisement a bonifié singulièrement la race des chevaux indigènes, race condrusienne, qui tient beaucoup des chevaux picards. (Tome XII, p. 298.)

(2) En 1842, il y avait déjà huit étalons de l'État en station dans la province de Namur. La province achetait elle-même des étalons pour les revendre à perte. En 1846, elle achetait, pour la revente dans les mêmes conditions, des juments percheronnes et en 1860 des étalons. Pendant le longues années, la province de Namur fut en désaccord avec l'État parce qu'elle refusait d'adopter le règlement type que celui-ci lui proposait.

(3) En 1875, la province de Namur fit l'acquisition de deux étalons *Norfolk* pour la revente ou la mise en station: ils ne trouvèrent point d'amateurs et l'on dut les renvoyer à Londres. La province y perdit 10,000 francs. (*Exp.*, 1875, p. 448.)

cher, ils ne font guère de bénéfice. L'élevage a cependant repris depuis quelques années, par suite de l'augmentation de l'étendue des pâtures.

Porcs. — Jadis, les fermes condrusiennes élevaient une race de porcs à groin long et effilé, aux membres forts et allongés, aux soies abondantes et grossières. En ce moment, par suite du croisement avec des sujets anglais, cette race est complètement transformée : les membres et le groin sont raccourcis, celui-ci parfois plus ou moins retroussé; le tronc est large et droit, les soies sont moins abondantes et le développement est devenu beaucoup plus précoce. Les grandes fermes produisent des gorets destinés à être vendus pour l'élevage à l'âge de quatre à six semaines. L'élevage proprement dit et même l'engraissement du porc ont considérablement diminué. Ils exigent trop de main-d'œuvre et celle-ci, nous l'avons dit, devient de plus en plus rare.

Espèce ovine. — Jadis, nous l'avons vu, toutes les exploitations possédaient un troupeau, mais on reprochait aux fermiers condrusiens de ne point donner à l'éducation des agneaux tous les soins nécessaires, d'où petitesse de la race et manque de poids des toisons ([1]). L'été, les bêtes à laine se nourrissaient d'herbes fines et de serpolet, qui croissaient dans les terrains à bruyère ([2]). Mais en ce moment, la plupart des terrains vagues et des bruyères ont disparu ([3]), l'introduction des laines fines provenant de l'étranger a fait diminuer le prix des toisons et abandonner le croisement au moyen de béliers mérinos ou

---

([1]) Surlet de Chokier, *Mémoire sur l'éducation des agneaux.* (Procès-verbal des séances de la *Société pastorale et forestière de la sénatorerie de Liége* de mars 1808.) Page 15.

([2]) Pérès, *Op. cit.,* p. p. 59.

([3]) Voici, d'après Frost, pp 265 et 266, le cheptel d'une ferme de 88 hectares dans les environs de Ciney : 6 juments, 4 jeunes chevaux, 5 poulains; 1 taureau, 16 laitières, 30 têtes de jeune bétail de commerce; 12 porcs à l'engrais.

Southdown. Les fermiers qui étaient en situation de le faire se sont contentés de produire de la laine à matelas, qui s'écoule plus facilement, et ils ont composé à cet effet leurs troupeaux de brebis ardennaises et d'Entre-Sambre-et-Meuse.

Comme au temps de Pérès, ils pratiquent aussi l'engraissement au moyen de sujets provenant soit de l'Allemagne, soit de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Nous ajouterons que le pays produit de moins en moins des brebis grasses et que les moutonneries de nos grandes villes doivent avoir principalement recours à l'importation (¹).

Apiculture. — Le Condroz étant très riche en plantes mellifères et l'introduction des engrais phosphatés ayant encore beaucoup amélioré la flore, les apiculteurs sont nombreux parmi les petits cultivateurs, les prêtres, les instituteurs, les artisans...

Presque tous sont affiliés à des sociétés d'apiculture. La *Fédération d'apiculture de Condroz et de Hesbaye* a créé à Clavier une société coopérative pour la fabrication des hydromels, le commerce du miel et des cires. C'est dire que cette branche de la culture est à la hauteur du progrès moderne. La ruche à cadres produit d'ailleurs, comparativement à la ruche fixe, une récolte double.

Le transport des ruches à la bruyère ardennaise a été abandonné; le miel de la bruyère est de qualité médiocre, sans compter que les frais qu'entraîne ce déplacement sont parfois considérables.

Capital d'exploitation. — Émile de Laveleye publie en annexe de son *Économie rurale de la Belgique* (p. 389) une note relative au capital d'exploitation d'une ferme condrusienne de

---

(¹) Déjà, en 1844, Le Docte écrivait : « A mon avis, les moutons sont en grande partie une des causes qui maintiennent le système des jachères et des terres incultes qu'on rencontre encore. » (*Op.cit.*, p. 26.)

100 hectares. Ce capital est évalué à 22,090 francs (soit 220 francs par hectare), se décomposant comme suit :

8 chevaux de trait à 500 francs	4,000 »
2 poulains	300 »
8 vaches à lait à 300 francs	2 400 »
5 élèves à 150 francs	750 »
8 porcs à 38 francs . . . . (*sic*.)	240 »
Instruments aratoires	3,000 »
Avances d'ensemencement, etc.	2,500 »
Avances pour la chaux	700 »
Gages et nourriture de 4 domestiques	1,600 »
600 journées, y compris la fauchaison des foins et trèfles à fr. 1.50; les moissonneurs sont payés en nature .	900 »
Nourriture du fermier et de sa famille	2,000 »
Nourriture des chevaux (18 mois)	2,700 »
Contributions, etc.	1,000 »
TOTAL . . . fr.	22,090 »

Comme on le remarquera, la valeur des chevaux et du bétail était très minime à l'époque où écrivait de Laveleye, et l'on peut dire qu'en ce moment l'importance du capital d'exploitation est presque triplée. Il en est déjà à peu près ainsi en 1900, lorsque la *Monographie agricole* nous donne l'inventaire du cheptel vivant et du cheptel mort de trois exploitations de la Famenne et de trois exploitations du Condroz ou de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Il est à remarquer que dans le Condroz le capital d'exploitation est proportionnellement plus important dans la grande que dans la petite culture, alors qu'en Famenne le contraire est vrai [1]. Le grand fermier condrusien, mieux

---

[1] D'après l'inventaire publié par la *Monographie agricole*, le cheptel vivant et mort aurait dans le Condroz et l'Entre-Sambre-et-Meuse une valeur de 398 francs par hectare pour la grande culture, 381 francs pour la moyenne culture et 348 francs pour la petite culture; dans la Famenne et dans la Fagne une valeur de 245 francs pour la grande culture, de 290 francs pour la moyenne culture et de 334 francs pour la petite culture.

servi par la nature du sol, pratique une culture plus intensive que le grand fermier famennois. D'autre part, le petit et le moyen cultivateur famennois tiennent proportionnellement beaucoup plus de bétail que le gros fermier. Ils jouissent plus que celui-ci des *trieux* et terrains de vaine pâture, nombreux encore dans la région. Il faut remarquer que dans l'inventaire dont nous donnons le résumé en note, il n'est point tenu compte du fonds de roulement. Au surplus, depuis l'époque où a paru la *Monographie agricole*, la culture s'est encore notablement intensifiée et le capital d'exploitation a augmenté en proportion. C'est ainsi qu'un fermier condrusien nous disait que pour être tout à fait à l'aise, on devait pouvoir disposer de 800 francs par hectare. Ce chiffre est peut-être exagéré dans la généralité des cas, mais il n'en demeure pas moins vrai que les frais de la culture augmentent régulièrement et qu'un capital toujours plus élevé devient nécessaire [1].

---

[1] M. Delvaux, fermier à Vien (Anthisnes), en estimait de même, lorsqu'il évaluait, à l'enquête de 1886, la moyenne du capital nécessaire par hectare à 650 francs, ainsi détaillés :

Ferme de 100 hectares :

1° Bétail :	
15 vaches laitières à 400 francs pièce	6,000
15 veaux d'un an à 140 francs pièce	2,100
10 génisses et taureaux de 2 ans à 300 francs. . . .	3,000
30 bœufs à 300 francs.	9,000
2° Chevaux :	
10 chevaux estimés en moyenne à 1,000 francs . . .	10,000
Basse-cour, porcs, poules, etc.	1,000
Matériel, attirail de labour	10 000
Meubles meublants	4 000
Dépenses, engrais complémentaires	5 000
Avances de fonds pour s'établir, vivre et fermage pendant 18 mois avant de récolter	10 000
Fonds de roulement	5 000
Total . . . fr.	65 100

La moyenne, ajoute-t-il, doit être portée à 800 francs et même à 900 francs par hectare si l'on veut employer les procédés scientifiques et perfectionnés du système intensif. (Procès-verb., p. 396.)

Bénéfices du cultivateur. — La grande culture condrusienne ne bénéficie point proportionnellement autant que les cultures moyennes ardennaises de la main-d'œuvre gratuite des membres de la famille; il ne faut point s'étonner si la proportion de bénéfice, par rapport au capital d'exploitation, y est inférieure. Nous ne parlons pas des petits cultivateurs là où il en existe. Ceux-ci font évidemment un bénéfice à peu près équivalent à celui du paysan ardennais. Nous avons eu l'occasion d'interroger plusieurs cultivateurs du Haut-Condroz et ils ont été unanimes à nous dire que le bénéfice net variait entre 20 et 30 francs à l'hectare, soit, si l'on admet comme chiffre moyen du capital d'exploitation 600 francs, 5 °/₀ seulement de celui-ci.

Pour réaliser ce bénéfice, le cultivateur de 120 hectares vend, nous dit-il, presque toute sa récolte de froment, 14 génisses pleines [1] et une trentaine de bêtes de commerce, bétail d'engraissement ou bœufs pour la distillerie, une vingtaine de porcs gras, parfois plus, le beurre produit par 14 vaches laitières sans compter le produit du poulailler [2].

Le cultivateur de 88 hectares des environs de Ciney, dont Frost visita l'exploitation, vendait annuellement 3 génisses pleines, 3 vaches, 5 ou 6 jeunes bœufs et 2 ou 3 jeunes taureaux, 6 porcs gras. Le poulailler lui rapportait 1,000 à 1,200 francs par an [3].

Disons en terminant qu'il est fort difficile d'estimer d'une façon sûre le bénéfice exact de la culture condrusienne. Celui-ci varie du reste très sensiblement d'année à année.

---

(1) Prix moyen : 500 francs.

(2) Le cultivateur condrusien, auteur de la plaquette que nous avons citée parfois, estime à environ 950 francs le rendement net d'une centaine de poules. Il est à regretter que jusqu'ici, il n'ait pas été donné plus de soin à cette branche de la culture. (*Le Cultivateur dans la province de Namur*, pp. 54-55.)

(3) Voir encore dans Frost, la *Monographie d'une ferme principalement herbagère du canton de Chimay*, p. 268 (38 hectares).

CHAPITRE V.

Ouvriers, domestiques et servantes agricoles dans le Condroz.

Au moment où écrivait Pérès (1802), et il en était ainsi, disait-il, depuis 1790, le salaire des ouvriers agricoles était dans la province de Namur, sans nourriture, de fr. 0.75 par jour, celui des femmes de fr. 0.45. Le salaire des ouvriers agricoles de métier était de fr. 1.50. Un valet de ferme gagnait 100 francs, une servante 50 francs, un berger 200 francs, la nourriture en plus.

D'après Thomassin, il était retenu 11 °/₀ du produit brut de la récolte pour sciage, liage et battage [1].

Nous extrayons du recensement agricole de 1846 les salaires payés depuis 1830 aux ouvriers des arrondissements condrusiens des provinces de Liége et de Namur :

Arrondissements.	*1830.*		*1835.*		*1840.*		*1846.*	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
				Avec nourriture.				
Verviers. . .	1.80	0.50	1.25	0.50	1.35	0.55	1.50	0.60
				Sans nourriture.				
Huy	1.50	1.00	1.50	1.00	1.50	1.00	1.50	1.00
Liége. . . .	1.50	0.75	1.50	0.75	1.50	1.00	1.50	1.00
Dinant . . .	1.50	0 75	1.50	0.75	1.50	0 75	1.50	0.75
Namur . . .	1.20	0.75	1.20	0.75	1.20	0 75	1 50	0.75
Philippeville .	2.50	1.00	2.50	1.00	2.50	1.00	2.50	1.00

(1) *Op. cit.*, p. 363.

Ducpétiaux (1855), dans ses *Budgets ouvriers* [1], étudie les moyens d'existence d'un ouvrier agriculteur et de 2 journaliers dans l'arrondissement de Huy. Le budget de l'ouvrier cultivateur et celui d'un des journaliers se soldent par un boni de près d'une centaine de francs, tandis que celui de l'autre journalier laisse un déficit d'une quarantaine de francs.

Ceci démontre encore que déjà à l'époque où écrivait Ducpétiaux, la culture d'un lopin de terre s'imposait à l'ouvrier qui voulait faire honneur à ses affaires.

Dans un rapport annexé à l'*Agriculture belge*, d'Émile de Laveleye, le Bon de Tornaco et M. Higuet écrivaient en 1878 au sujet des ouvriers condrusiens : « Le personnel à gages est généralement logé et nourri à la ferme. Il se paie au mois : domestiques, de 30 à 40 francs, servantes et vachers, 20 à 25 francs. Le personnel à la journée n'est ni logé ni nourri. Les hommes gagnent l'hiver fr. 1.75 à 2 francs, les femmes 1 franc à fr. 1.25. L'été, la journée est pour les hommes de fr. 2.50 à 3 francs et de fr. 1.50 à 2 francs pour les femmes. Par suite de l'essor extraordinaire de toutes les industries, les bras ont manqué dans ces derniers temps et les salaires se sont accrus de plus de 30 %. La crise actuelle tend à les ramener à un taux plus normal.

» Pour les labours et les semailles, il n'y a jamais de contrat particulier. La moisson se fait généralement à l'entreprise, soit par les ouvriers attachés à la ferme, soit par d'autres si ceux-ci sont en nombre insuffisant. Ils reçoivent en moyenne 20 francs par hectare pour faucher et rentrer la récolte, si le fauchage se fait par eux à la faulx, et de 6 à 8 francs si le fauchage se fait mécaniquement. Le battage se fait de trois manières : 1° au fléau par les ouvriers de la ferme ; 2° par les batteuses appartenant au fermier ; 3° par batteuse appartenant à des entrepreneurs de battage. Dans le premier cas, les ouvriers travaillent le

---

(1) Page 93.

plus souvent à marché et sont payés soit en argent, soit en nature; dans les deux derniers cas, le battage se fait à la journée. Il coûte en moyenne à l'hectare, dans le premier cas, 25 francs, 10 francs dans le second et 15 francs dans le troisième.

» Le fauchage du foin se fait à marché et à la faulx à raison de 12 à 14 francs l'hectare; le fanage et la rentrée se font le plus ordinairement à la journée et coûtent de 10 à 12 francs. La récolte de tous les autres produits se fait à la journée (¹). »

A l'heure actuelle, la cherté de la main-d'œuvre que signalait le Bon de Tornaco n'a fait qu'augmenter (²) et le personnel ouvrier tend à se réduire de plus en plus, nous l'avons déjà noté. En 1878, l'auteur précité relevait dans une ferme de 100 hectares trois domestiques, deux servantes, un vacher, quatre hommes et six femmes à la journée; dans une ferme de 120 hectares on emploie actuellement 4 domestiques, 2 vachers et 2 servantes. Les travaux de la moisson sont remis à l'entreprise à des

---

(¹) DE LAVELEYE, *L'Agriculture belge*, pp. 272-273. Les salaires relevés par l'auteur ont subi une notable diminution. Voir la réponse de M. Jules Minette à l'enquête agricole de 1886. (*Enquête agricole. Réponse au questionnaire.* Bruxelles, Lesigne, 1890, p. 30.)

(²) Voici, à titre d'exemple, les chiffres du recensement de 1895 :

Arrondissements	*1890.*		*1895.*	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
		Sans nourriture.		
Liége	2.38	1.45	2.37	1.45
Verviers . . .	2.57	1.72	2.59	1 72
Huy.	2.30	1.36	2.33	1.36
Namur	2 36	1.34	2.37	1.45
Dinant . . .	2.35	1.44	2.39	1.45
Philippeville . .	2.63	1.50	2.58	1.48
		Avec nourriture.		
Liége . . .	1.42	0.86	1.42	0 86
Verviers . . .	1.59	0.96	1.60	0.97
Huy. . . .	1 56	0.88	1 56	0 88
Namur	1.61	0.89	1.61	0.89
Dinant . . .	1.58	0.91	1.61	0.92
Philippeville . .	1.69	0.91	1.65	0.91

Ardennais ou à des ouvriers temporaires de la région. Quant au salaire, il résulte des enquêtes auxquelles nous nous sommes livré que les domestiques à gages gagnent 50 francs en été (le premier domestique parfois 60 francs) et 40 francs en hiver; ils ont en plus 5 francs de pourboire à la vente d'un cheval; les vachers 30 francs par mois, et 1 franc à la vente d'une tête de bétail; les servantes 35 francs par mois. Certains fermiers paient plus leurs domestiques pendant les mois d'été que pendant l'hiver. Les ouvriers à journée gagnent en été de 3 francs à fr. 3.50 (les ouvriers extraordinaires se paient parfois 5 francs), en hiver 2 francs; les femmes 2 francs et fr. 2.25 en été, fr. 1.75 en hiver.

Le binage, le démariage et le plaçage des betteraves se font à forfait à raison de 48 francs l'hectare, l'arrachage à raison de 25 francs. Les ouvriers saisonniers flamands entreprennent ces travaux avec de forts rabais.

Les travaux de la moisson sont surtout effectués par des Ardennais, qui reçoivent en guise de rémunération sept sacs de froment par homme pour trente-deux jours de travail, s'ils sont nourris à la ferme, huit s'ils n'y sont point nourris.

Le fauchage est effectué à l'entreprise et peut rapporter à l'ouvrier de 5 à 6 francs par jour. A raison de la rareté de la main-d'œuvre, beaucoup de fermiers fauchent et moissonnent mécaniquement (1).

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, par suite de la proximité du bassin industriel de la Basse-Sambre, les salaires agricoles sont sensiblement supérieurs à ceux qui ont été relevés dans la partie centrale de la région.

Pendant l'hiver les ouvriers deviennent bûcherons. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ils s'occupent de la fabrication de sabots.

---

(1) Nous publions en annexe les états de salaires de plusieurs fermes du Condroz, de la Famenne et de l'Entre-Sambre-et-Meuse à l'époque actuelle.

Le personnel à gages est généralement logé et nourri à la ferme, les domestiques et vachers à l'écurie ou à l'étable, les servantes dans le corps de logis, à proximité de la chambre des patrons. Il est regrettable que les conditions du logement laissent encore tant à désirer ; presque aucun progrès n'a, paraît-il, été réalisé depuis cinquante ans. Les ouvriers saisonniers sont logés au fenil.

Il est rare que les domestiques et les ouvriers nourris à la ferme s'assoient à la même table que leurs maîtres. Les repas pris à la ferme sont au nombre de cinq ; le menu est à peu de chose près le même que celui du patron. Il est servi de la viande au moins au repas principal ; toutefois la viande de boucherie n'apparaît guère sur la table que le dimanche.

Les saisonniers se nourrissent d'habitude eux-mêmes. Voici, dans toute sa crudité, ce que disait à leur sujet à Ém. Vandervelde un fermier de Modave : « Les ouvriers flamands que je fais venir pour la moisson se nourrissent comme des cochons ; ils mangent à peu près autant de pommes de terre que ceux-ci ; le principal de leur repas se compose d'énormes platées de ces tubercules. Les six hommes que j'ai employés cette année, avec une femme pour leur ménage, n'avaient à la boutique où ils s'étaient alimentés qu'un compte de 66 francs ! Ces ouvriers — travailleurs énergiques — ont reçu pour les six semaines de travail la somme globale de 1,050 francs, plus six tonnes de bière et les pommes de terre à volonté. Quant aux deux hommes avec deux gamins pour les aider, qui ont consacré dix-huit jours à l'arrachage, ils ont reçu une tonne de bière par homme et 255 francs pour l'équipe [1]. »

Jadis, et maintenant encore, dans certaines régions, l'entrée en service des domestiques a lieu à la Toussaint ; dans d'autres il n'y a plus d'époque fixe. Ordinairement l'engagement est d'un

---

[1] E. VANDERVELDE, *L'exode rural et le retour aux champs.* Paris, Alcan, 1910, p. 174.

an et le patron, s'il désire contracter pour un nouveau terme, doit redemander le domestique deux mois avant l'échéance du premier. Il arrive que l'engagement soit renouvelé ainsi plusieurs années de suite. Les jeunes gens du pays demeurent en service jusqu'à l'époque de leur mariage, puis ils deviennent ouvriers ou carriers. Certaines fermes emploient des domestiques flamands.

*
* *

L'ouvrier temporaire, lorsqu'il se nourrit chez lui, fait cinq repas par jour, à 6, à 8, à 12, à 16 et à 19 heures. En général, sa femme n'a pas la compétence voulue en matière culinaire. Le pain est fréquemment cuit à domicile, le plus souvent de froment, excepté en Famenne, où l'épeautre est encore utilisé [1]. On nous a dit dans plusieurs endroits que l'ouvrier, malgré les gros salaires, ne trouvait pas le moyen de manger du lard tous les jours, et l'on attribuait cette insuffisance de ressources à des dépenses de pur agrément. A ce point de vue donc, il n'y a que peu de changement depuis 1878, alors qu'un collaborateur d'Ém. de Laveleye à l'*Agriculture belge* écrivait : « La nourriture des ouvriers agricoles se compose de pain fait avec de la farine de froment ou d'épeautre, soit pure, soit mélangée d'un peu de seigle, pommes de terre et légumes sous forme de soupe, de beurre ou de la graisse de porc. Pour boisson un mélange de café et de chicorée. Pendant que durent les forts travaux, ils consomment souvent un peu de viande de porc, des œufs, rarement de la bière, plus souvent du genièvre, qu'ils aiment passionnément, sans toutefois en faire un abus. Ils font pendant toute l'année cinq repas par jour [2]. »

Comme il existe dans un grand nombre de villages condrusiens des communaux répartis pour la culture, moyennant une faible redevance, entre les habitants, la plupart des ouvriers condrusiens sont à même de cultiver un lopin de terre ; ajoutons

---

(1) Il y a cinquante ans, on mangeait du pain de seigle.
(2) Page 273.

que là où la propriété et la culture ne sont pas trop concentrées, ils trouvent moyen de prendre des parcelles en location, de nourrir une vache et plusieurs porcs ; l'un de ceux-ci est abattu pour la consommation du ménage, l'autre ou les autres sont vendus. L'avoine cultivée est également vendue. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, les femmes s'occupent souvent de l'élevage et de l'engraissement des lapins domestiques. Là aussi elles vont parfois travailler à la ferme, comme leurs maris. L'ouvrier rural n'est guère dépensier ; pas plus que les cultivateurs, il ne prend part à des jeux dispendieux, va peu à l'estaminet, consomme de préférence du genièvre, sans excès cependant, épargne dans la mesure du possible, fait partie des œuvres de prévoyance et d'assurance là où elles existent. Sa moralité est assez bonne, moins bonne pourtant que celle du cultivateur. Certains de nos correspondants nous renseignent jusqu'à 80 °/₀ de mariages forcés. L'ouvrier a généralement quatre ou cinq enfants. « On peut constater, disait déjà de Laveleye en 1878, une certaine tendance au luxe. Ce fait est sensible dans les localités traversées par un chemin de fer et dans celles qui avoisinent les centres populeux (1). »

La plupart des habitations ouvrières construites en pisé, qui existaient au commencement du siècle (2), ont fait place à des bâtiments mieux appropriés. Édifiée en pierres, couverte de tuiles ou d'ardoises, la demeure de l'ouvrier condrusien comprend le plus souvent deux places en bas et deux en haut. Le cube d'air y est d'ordinaire suffisant. Il importe de noter que certains villages de Famenne laissent à désirer en ce qui concerne l'habitation (3).

---

(1) *L'Agriculture belge*, p. 273.

(2) Pérès, *Op. cit.*, p. 65.

(3) Certaines habitations ouvrières, notamment en Famenne, ont un peu la disposition ardennaise, c'est-à-dire que l'on a accès direct de l'extérieur dans la première piece; d'autres ont, comme dans le reste du pays, un corridor d'entrée. Même dans certaines constructions nouvelles, la disposition ardennaise est reproduite.

Le prix de location des maisons d'ouvriers a sensiblement augmenté : de 75 à 100 francs en 1878, il est passé à 120 et 150 francs. Dans beaucoup d'endroits, des tas de fumier, auxquels il n'est donné aucun soin, séparent l'habitation de la voie publique. Les purins s'écoulent sur celle-ci au grand dam de l'hygiène. La situation devait être pire encore il y a soixante-dix ans. « Dans la plupart des communes, lisons-nous dans l'*Exposé de la province de Namur* de 1845, les habitants ont des fosses à fumier resserrées entre les bâtiments de manière à mettre obstacle au renouvellement de l'air. Ces fosses sont généralement encombrées de matières végétales et animales en pleine putréfaction, lesquelles gisent sur le seuil des portes d'entrée; ailleurs des eaux croupissantes séjournent et souvent la boue et les immondices y restent déposées, ce qui suffit pour vicier l'atmosphère et provoquer des maladies de toute nature [1].

Le mobilier d'une maison ouvrière condrusienne vaut 600 francs environ, soit 180 francs de plus que le mobilier de l'ouvrier ardennais. On est dans le Condroz plus près des grands centres et la nécessité du confort se fait plus vivement sentir.

L'ouvrier agricole est souvent propriétaire de sa maison. Les sociétés d'habitations ouvrières ont eu une influence très heureuse à ce point de vue.

Le prix de location des maisons ouvrières a sensiblement augmenté : de 75 à 100 francs en 1878, il est passé à 120 et 150 francs.

Il n'est point nécessaire que le Condrusien émigre pour prendre du travail dans l'industrie. L'industrie, celle de la pierre surtout, il la trouve sur place. C'est ainsi que, sauf sur le haut plateau condrusien, nous rencontrons partout à côté d'ouvriers agricoles, des travailleurs industriels occupés, soit dans la localité même, soit tout au moins à proximité de leur

---

[1] Circulaire du Gouverneur du 18 juillet 1844. *Exposé de la province de Namur*, 1845, p. 172. Voir aussi *Exposé*, 1888-1889, p. 162.

domicile. Parfois des domestiques de ferme, lorsqu'ils se marient, au lieu de devenir des ouvriers agricoles, s'en vont à la carrière, parce que les salaires y sont plus élevés. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, la main-d'œuvre est fortement drainée par les usines du pays de Charleroi.

CHAPITRE VI.

Les industries du Condroz.

Le Condroz est la région où, grâce à l'absence de villes, les industries sont restées le plus longtemps disséminées dans les campagnes.

L'industrie du fer, comme en Ardenne, peut y être rangée parmi les plus anciennes [1], mais elle semble avoir subsisté ici plus longtemps. Voici, d'après Briavoinne, quelle était sa situation au XVIIIe siècle : « Les principales forges du Hainaut se trouvaient aux environs de Charleroi, sur le territoire de Beaumont, de Chimay, de Morialmé et de Walcourt. La seule principauté de Chimay et de Beaumont avait vingt-huit forges et onze fourneaux à fondre la gueuse. Dans les environs de Charleroi, il y avait cinq forges et vingt-deux fourneaux; les propriétaires de ces derniers établissements faisaient de bonnes affaires et passaient pour riches.

» A son tour, le comte de Mérode, propriétaire d'une de ces usines, avait fait pendant quelque temps couler des objets en fonte, tels que chaudrons, poêles et chenets, à l'instar de ce qui se pratiquait dans le pays de Liége; on y avait même coulé des canons, mais, à cause du peu de succès, on avait renoncé à ce

(1) Voir Tahon, *La Métallurgie du fer au pays de Liége, du Luxembourg et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*. Rapport au Congrès historique et archéologique de Liége, 1909, p. 3.

qui était alors chose nouvelle; et l'on s'était borné ensuite à faire de la gueuse.

» Pour Namur, le fer a toujours été la branche d'industrie principale; on y comptait quatorze fourneaux, pour fondre la gueuse, quarante-huit forges, douze makas, cinq fonderies et deux platineries. Il y en avait eu autrefois plus, mais après être tombée plus bas, la forgerie, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, par suite de diverses mesures protectrices que le gouvernement adopta, s'était un peu relevée. On comptait communément dans la seule province de Namur trente fourneaux, indépendamment d'une dizaine dans le voisinage de la province, sur le territoire de Liége, qui appartenaient aux maîtres de forges de Namur et dont la fonte venait dans la province pour y être affinée.

» Quarante-huit forges ou affineries étaient occupées à ce travail. La gueuse venant du pays de Liége servait à faire du fer fort [1]. »

L'*Annuaire statistique du Département de Sambre-et-Meuse* comptait de son côté dans les premières années du XIX[e] siècle, dans le seul département de Sambre-et-Meuse, trente hauts fourneaux, cinquante-trois forges, tant doubles que simples, huit martinets, huit fonderies, vingt-deux affineries. Toutes ces usines occupent, dit-il, environ neuf cents ouvriers, non compris les bûcherons, les charbonniers et les mineurs. Il évaluait le produit de tous les hauts fourneaux à un million cinquante myriagrammes de fer brut, valant à ce moment environ un franc le myriagramme, le bénéfice du fabricant à 6 °/₀ du capital engagé [2].

---

[1] BRIAVOINNE, *Mémoire sur l'état de la population des fabriques, des manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.* Bruxelles, Hayez, 1840, pp. 166 et 167.

[2] Quelques années plus tard, lorsque écrivait Pérès, précisément par suite de la concurrence et de la suppression de certains privilèges conférés aux concessionnaires de mines sous l'ancien régime, le nombre des hauts fourneaux était tombé à 26, celui des forges à 37. (PÉRÈS, *Op. cit.*, pp. 82 et suiv.)

« Les employés aux fourneaux étaient payés par quinzaine. Le premier fondeur recevait 18 francs, le premier chargeur 14 francs, le deuxième fondeur 16 francs, le deuxième chargeur 12 francs, enfin le troisième chargeur 10 francs. Les forgerons étaient payés à la tâche. Ils touchaient dans les forges à simple (8 hommes) 6 fr. 60 pour 46 myriagrammes, dans les forges à double (16 hommes) 10 fr. 80. »

Le travail se faisait déjà, suivant la méthode anglaise, par le moyen de soufflets à cylindres. L'existence et la prospérité de la forgerie dépendaient déjà alors de la liberté de l'exportation à l'intérieur et de la défense d'introduire des fers étrangers, tels que ceux de l'Allemagne et de la Suède, « à moins qu'on ne les impose, disait l'auteur, de droits assez forts pour que les fers du département puissent soutenir la concurrence » ([1]). Sous le régime hollandais, l'industrie du fer gagna encore en extension. « Ce commerce est d'autant plus intéressant pour la province, disait un statisticien de l'époque, que toutes ces matières premières se tirent du pays même ; la mine et le charbon de bois y sont en grande abondance et n'auraient presque pas de valeur sans la forgerie qui les emploie, attendu que l'énorme poids de ces matières n'en permet point l'exportation.

» La main-d'œuvre est d'un immense avantage pour les habitants qui sont employés à l'extraction du minerai, à son lavage, à son transport aux différents fourneaux, à couper, corder, rouler et charbonner les bois, enfin au voiturage des charbons et à la manipulation que subit le fer dans une foule d'établissements de tout genre ([2]). »

D'après le même auteur, l'industrie du fer occupait alors con-

---

([1]) *Annuaire statistique du département de Sambre-et-Meuse*, pp. 162 et 163. PÉRÈS, pp. 82 et suiv. — THOMASSIN relève pour le département de l'Ourthe : 21 fourneaux, 19 forges, 37 affineries, 23 marteaux. (*Op. cit.*, p. 434.) Mais tous n'étaient pas dans la partie condrusienne du département.

([2]) *Journal d'agriculture et des manufactures*, t. II, 1817, p. 374. PÉRÈS, *loc. cit.*

stamment dans la province de Namur plus de 10.000 à 12,000 ouvriers. Elle comptait 40 hauts fourneaux, 61 forges, 16 martinets, 11 laminoirs et 8 fonderies (1).

Plus tard, lorsque la grande industrie métallurgique se développa dans les bassins de Liége et de Charleroi, les minières de la province de Namur n'eurent plus seulement à alimenter les hauts fourneaux locaux, mais encore les fourneaux à coke de la grande industrie (2). Déjà en 1845, les mines de Fraire, Florennes et Morialmé étaient complètement épuisées (3). Mais cette prospérité fut de courte durée. Les hauts fourneaux au coke remplacèrent les hauts fourneaux au bois, dont le prix de revient s'élevait de plus en plus; l'industrie sidérurgique d'autrefois se concentra dans les bassins houillers qui devaient l'alimenter de combustible; d'autre part, les minerais belges ne convenaient pas pour la fabrication de l'acier Bessemer. La décadence vint bientôt. Fin 1869, la province de Namur possédait encore 12 hauts fourneaux : 2 marchaient au bois, 3 autres au coke et 7 étaient restés inactifs (4).

Les minettes du Luxembourg, que l'on amenait dans nos usines, permirent aux maîtres de forges des deux bassins de lutter contre la concurrence allemande et française, mais elles écartèrent nos minerais nationaux. En 1880, deux mines seulement étaient encore en exploitation et elles n'occupaient ensemble que 92 ouvriers. D'autre part, la fabrication de la fonte n'était plus représentée dans la province à la même date que par l'importante usine de Thy-le-Château et par le haut fourneau au bois des sieurs Mineur de Couvin, lequel n'existe plus au moment où nous écrivons.

---

(1) *Journal d'agriculture et des manufactures*, 1817, pp. 375 et 376.

(2) *Ibid.*, 4e série, t. II, 1835, pp. 158 et suiv. — Une note insiste sur l'utilité de relier, par un chemin de fer, les minières au bassin de Charleroi et pour résister à la concurrence d'outiller selon les procédés modernes des hauts fourneaux.

(3) *Exp. sit. adm. prov. de Namur,* 1845, p. 304.

(4) *Exp. sit. adm. prov. de Namur,* 1870, p. 375. — Voir sur la disparition de l'industrie sidérurgique dans le plat-pays, Lewinski, *l'Evolution industrielle de la Belgique.* (Bruxelles, Misch et Thron, 1911.)

La petite clouterie était dès le commencement du siècle en voie de disparition dans la partie namuroise de notre région ([1]). Elle se maintenait au contraire florissante dans la partie liégeoise. D'après Constans, elle y occupait 15,000 ouvriers des deux sexes, gagnant de 10 à 30 sous. « Les maçons, les couvreurs, dit-il, et nombre d'autres ouvriers que l'industrie répand dans les campagnes en été et que les frimas ramènent dans leurs foyers en hiver, y trouvent un dédommagement à la stagnation de leur état. La mère de famille, à la tête de son ménage, donne un bras au levier du soufflet quand l'autre soutient son enfant à la mamelle. La famille entière se chauffe, s'éclaire et subsiste aux dépens du feu de la forge ([2]). » La clouterie se maintint particulièrement dans la région voisine du pays de Herve, où, comme le dit Vander Maelen, « il faut compter pour beaucoup l'abondance et le bas prix du charbon de terre, propre à la petite forgerie, ainsi que la culture du pays par propriétés très divisées qui consistent principalement en pâturages clos de haies, laissant aux paysans beaucoup de temps libre ». D'après un relevé officiel, la province de Liége comptait, en 1830, 5,939 ouvriers de cette catégorie, « mais il est certain, ajoute notre auteur, que l'on a omis de compter une foule d'enfants travaillant avec leurs parents ainsi que d'ouvriers paveurs, faiseurs de briques, maçons, terrassiers, qui ne s'occupent à la clouterie que pendant les mois d'hiver ... Chez ces ouvriers, les femmes ainsi que les enfants des deux sexes, dès l'âge où ils sont capables de manier le marteau, travaillent en famille, ce qui a permis de réduire la main-d'œuvre à un taux si bas que, sous ce rapport, toutes les nations du monde, même avec le secours des mécaniques

---

([1]) On y comptait en 1817, d'après le *Journal d'agriculture et des manufactures*, 29 clouteries peu importantes. « Cette branche d'industrie, ajoute l'auteur, est presque perdue pour la province sous le rapport du commerce extérieur, attendu qu'un grand nombre d'ouvriers sont passés en France, où il parait qu'on fait des efforts pour nous l'enlever. » (Tome III, 1817, p. 98.)

([2]) *Tableau statistique du département de l'Ourthe*, p. 100.

employées jusqu'à présent, sont tout à fait hors concurrence avec la fabrication de cette province ».

Malheureusement, ces avantages se trouvaient alors compensés chez plusieurs rivaux par le prix du fer. Les débouchés étaient l'Allemagne, l'Espagne et le Portugal, l'Orient, enfin l'Amérique.

En ce moment, la clouterie a presque complètement disparu du Condroz et de la vallée de la Vesdre, cette dernière envahie par la grande industrie ; par contre, elle a été réintroduite dans la région ardennaise de la province de Namur, où elle constitue un bon métier d'hiver ([1]).

L'industrie du cuivre. Il existait dans le département de Sambre-et-Meuse, au début du XIX[e] siècle, en l'an XII, cinq fonderies de cuivre, dont une seule dans la région qui nous occupe ([2]). Elle a disparu à l'heure actuelle.

L'industrie de la pierre (grès, granit, calcaire, marbre) a une très grande importance en Condroz, et elle a détourné du travail agricole de nombreux ouvriers, sans pour cela les fixer en ville, ni même les obliger à faire de longs trajets pour se rendre au siège de leur travail.

Déjà au commencement du siècle, on tirait des carrières condrusiennes toutes les pierres de taille nécessaires à la bâtisse du pays et des départements voisins et même de la Hollande ([3]). L'énorme consommation de pierres taillées ou brutes, faite tant dans notre pays qu'à l'étranger, depuis soixante-dix ans, pour la réfection de la voirie et l'amélioration des moyens de transport, n'a fait qu'accroître la prospérité de cette industrie. En ce moment, le point noir est la concurrence faite dans l'industrie du bâtiment par la pierre française, et dans la construction des

---

([1]) Vander Maelen, *Dict. géogr. de la prov. de Liége*. Bruxelles, 1842, pp. 47 et 48.
([2]) *Ann. stat. du Dép. de Sambre-et-Meuse, an XII*, p. 163.
([3]) *Journ. d'agric. et des manuf.*, t. III, 1817, p. 119.

routes, par les pavés venant de la Scandinavie. L'industrie de la pierre est le cauchemar des agriculteurs condrusiens, car il arrive bien souvent que les domestiques de ferme, lorsqu'ils se marient, deviennent carriers et sont perdus pour le travail agricole. Les ouvriers carriers sont plus dépensiers que les autres et, malgré les gros salaires qu'ils touchent, leur aisance n'est que très relative. Un fait assez curieux est celui que signale Vandervelde : Il arrive souvent que des carriers d'une localité prennent du travail dans des carrières situées à 20 et 30 kilomètres de leur domicile, alors que l'industrie de la pierre existe cependant chez eux. « Une centaine d'ouvriers carriers de la vallée du Hoyoux habitant les Avins, Modave, Vierset, Marchin, Vyle-Tharoul et Soheit-Tinlot vont travailler pendant toute la semaine à 30 à 40 kilomètres de leur domicile, dans les carrières de petit granit d'Ouffet, Anthisnes, Comblain-au-Pont, et même Sprimont, où ils font des travaux de sculpture et de moulure plus difficiles et mieux rémunérés que ceux qui s'exécutent dans leur village.

» Ces ouvriers sont remplacés sur les chantiers de leurs communes par des carriers de Hamois, Emptinne, Achet, Jeneffe, Miécret, Havelange, ou bien par des Hesbignons de Moha et d'autres villages de la Meuse qui viennent chercher en Condroz de meilleurs salaires et des règlements moins draconiens que chez eux. On compte deux cents ouvriers de cette catégorie, qui font des travaux plus simples que ceux de la catégorie précédente.

» Enfin, ceux qui descendent ainsi du Haut-Condroz sont remplacés à leur tour par des ouvriers de la région, où l'on travaille le calcaire, — Rochefort, Jemelle, Forrières, — où les salaires sont au minimum [1]. » Le nombre des abonnements ouvriers délivrés en 1908 sur la ligne vicinale de Clavier à

---

[1] Vandervelde, *L'exode rural et le retour aux champs*. Paris, 1910, pp. 189 et 190. — Le même fait nous est encore signalé par notre correspondant de Vierset-Barse.

Comblain-au-Pont (6554) indique encore un mouvement sérieux dans le personnel des industries extractives.

Le polissage du marbre pour la confection des pendules se pratique encore dans une commune du sud-ouest de notre région : Rance. Il y a dix ans, cette industrie y occupait, tant dans la commune même que dans les villages voisins de Froidchapelle et de Montbliart, environ trois cents polisseuses à domicile. Aujourd'hui, dit Paillot, que les industriels se sont pourvus de polissoirs, ce chiffre est tombé à une cinquantaine. Il ne reste plus à celles-ci que le polissage des pièces courtes, des moulures et celui des onyx, où le travail à la main a maintenu jusqu'ici sa supériorité économique. Les salaires sont établis à la pièce et réglés chaque quinzaine. Ils varient d'une quinzaine à l'autre, selon l'activité de l'ouvrière à domicile. Tous les articles ne sont pas également avantageux, non pas tant en raison de leurs différences techniques que des diversités d'aptitudes des ouvrières. On voit ainsi se succéder des quinzaines de 17; 18; 17.50; 15.45; 12; 13.90; 15; 16 et 19 francs.

Le prix n'est discuté que lorsque le travail s'applique à un modèle nouveau. En général, pour une journée de onze heures, une polisseuse peut gagner de 2 francs à 2 fr. 25. Quelques-unes parviennent à atteindre 3 francs. En atelier, les polisseuses sont payées sur le pied de 25 centimes l'heure. Il convient de noter que la presque généralité des polisseuses à domicile sont des femmes mariées et que le polissage ne constitue dans le budget familial qu'un salaire d'appoint. En fait, il a le caractère d'un travail accessoire n'absorbant pas toute l'activité de la ménagère (1).

A Rance, les hommes sont marbriers et gagnent de gros

---

(1) R. Paillot, *Le polissage du marbre à domicile*, dans l'*Exposition du Travail à domicile*. Bruxelles, 1911, pp. 95 et suiv.

salaires, tout en élevant quelques têtes de bétail. A Froidchapelle, où il existe encore une trentaine de polisseuses, qui viennent chercher du travail à Rance, à l'aide de petites charrettes à chiens, les hommes travaillent au bois, et l'hiver ils aident leurs femmes au polissage.

L'INDUSTRIE SABOTIÈRE. Nous avons, après M. Banneux, traité, dans l'*Ardenne*, de l'industrie du sabot dans le Luxembourg. Nous n'ajouterons qu'un mot, relativement à l'Entre-Sambre-et-Meuse : Les principaux centres de fabrication du sabot sont, dans cette région, Cerfontaine et Séloignes.

A Cerfontaine, il existe deux ateliers installés d'après les principes de la coopération. Dans l'un, tout au moins, les ouvriers ne souscrivent pas d'actions, mais bénéficient des ristournes que leur fait le gérant de l'entreprise. Le travail s'effectue en atelier, et la fleur est imprimée au moyen du fer chauffé.

En 1911, les prix payés par cent paires à l'un des ateliers étaient les suivants :

Catégories.	*Au planeur.*	*Au creuseur.*
Hommes.	25 francs.	22 francs.
Femmes.	21 —	18 —
Fillettes.	18 —	15 —
Enfants.	13 —	11 —

Le noircissage est effectué par des femmes et des enfants. Le travail de la fleuriste à la main est payé à raison de 5 centimes la paire; l'impression au feu est payée 1 centime la paire.

La matière première est le bouleau français valant environ 40 francs le mètre cube. Il faut environ du bois pour une valeur de 20 francs pour confectionner une centaine de paires de sabots.

Le prix de vente était, en 1911, d'environ 85 francs les cent paires hommes, et d'environ 68 francs les cent paires femmes.

Le gérant abandonne la moitié de son bénéfice net [1] aux ouvriers, et les ristournes sont effectuées proportionnellement au salaire.

Il est des ouvriers dont la rémunération atteint ainsi 1,500 francs l'an. Le salaire moyen est de 3 fr. 50 à 4 francs. Les sabotiers ont à se pourvoir eux-mêmes d'outils, d'une valeur de 60 à 70 francs pour le planeur, de 40 francs pour le creuseur; ils paient à l'ouvrier qui se charge de leur apprentissage une redevance de 20 francs. L'éducation professionnelle prend environ une dizaine de mois. Les débouchés sont principalement Anvers et la Flandre orientale.

A Séloignes, les sabotiers travaillent à domicile, mais ils ont fondé entre eux une coopérative pour l'achat en commun du bois. Cette association comptait, en 1911 [2], cinquante affiliés.

La laiterie coopérative. La province de Namur et même toute la région condrusienne compte bien peu de laiteries coopératives.

Au 31 décembre 1910, quatorze laiteries seulement étaient en activité dans la province de Namur. Les neuf d'entre elles qui avaient répondu au questionnaire leur adressé par le Département de l'Agriculture comptaient 1,623 membres, possédant 3,043 vaches. La valeur du beurre fabriqué pendant l'année écoulée s'élevait à 411,709 francs, chiffre insignifiant si on le compare à celui du Luxembourg, qui représente assez bien la production des laiteries ardennaises (4,930,778 francs).

Nous avons déjà eu l'occasion, au cours de ce travail, de noter les raisons du peu de succès de la laiterie coopérative dans la région condrusienne. Le fermier, étant donnés l'importance de son exploitation et son isolement au milieu des terres, préfère généralement installer chez lui des appareils perfectionnés. Ajoutons que, comme le Hesbignon, le Condrusien est plutôt

---

(1) Ce bénéfice, tous frais déduits, peut être évalué à 1 fr. 50 par cent paires.
(2) *Statistiques exposées à l'Exposition de Charleroi,* 1911.

revêche à l'esprit d'association, qu'il « aime à voler de ses propres ailes » et, qu'au surplus, le Condroz n'a jamais été, en ordre principal, une région de spéculation laitière. L'élevage a toujours été et demeure encore la préoccupation principale de ses habitants.

Les laiteries coopératives recrutent surtout leurs membres parmi les petits cultivateurs.

L'industrie de la dentelle. « Il se fabrique à Namur un peu de dentelle grossière, mais à Marche, disait en 1817 l'auteur du *Coup d'œil sur la statistique de la province de Namur,* depuis un temps immémorial ce genre d'industrie est en activité : plus de trois cents personnes du sexe sont constamment occupées dans la ville de Marche à faire des dentelles, dont la qualité et le dessin sont assez variés. On compte environ cent personnes qui se livrent à ce travail dans les villages voisins.

» Il serait très facile de perfectionner cette fabrication et de la faire rivaliser avec les premières fabriques de Bruxelles, de Valenciennes et de la Flandre. Ce serait un grand avantage pour la ville de Marche et des environs, où il y a très peu de ressources. On en fabrique depuis 3 jusqu'à 12 francs l'aune ou le mètre. Le fil se tire de la Flandre et le produit de la fabrication est évalué à 40,000 francs par année [1]. »

L'industrie dentellière s'est maintenue à Marche et dans les villages voisins. C'est certes en grande partie aux Sœurs de Notre-Dame de Marche que revient le mérite de l'avoir conservée au moyen de leur école professionnelle qui s'y est maintenue jusque vers 1870. A Aye, une Flamande, Élisabeth de Smedt, vint au commencement du XIXe siècle donner aux dentellières de la localité d'utiles leçons [2] ; dans la suite

(1) *Journ. d'agric. et des manuf.,* t. III, 1817, pp. 106 et 107.
(2) Des dentellières d'âge s'en furent enseigner leur art dans la région de Couvin.

M[lle] de Nenheuser travaille elle aussi au relèvement de cette industrie, en fournissant de nouveaux modèles et en vulgarisant la dentelle torchon. Enfin, dans le courant de ces dernières années, grâce au dévouement de M[lle] de Bellefroid d'Oudoumont, une école, subventionnée par le Ministère de l'Industrie et du Travail et la province de Luxembourg, a été fondée. Quarante-deux élèves y suivent les cours théoriques et pratiques; deux cent cinquante dentellières environ travaillent à domicile. Les variétés fabriquées sont principalement la dentelle torchon et l'ancienne dentelle du pays. L'école professionnelle enseigne les points les plus demandés : Lille, Flandre, point de Paris, Cluny, torchon.

En ce qui concerne les débouchés, il est regrettable que les ouvrières à domicile soient encore obligées d'avoir recours à des intermédiaires, petits boutiquiers, qui pratiquent à leur égard le *truck system*. En ce moment les ouvrières à domicile se font en moyenne 80 centimes par jour; l'école professionnelle parvient à allouer à ses élèves une rémunération oscillant autour de 1 fr. 25. Elle a comme débouchés les maisons de gros de Bruxelles.

CONCLUSIONS.

Nous avons essayé, dans les pages qui précèdent, une esquisse aussi exacte que possible de la vie rurale condrusienne; aussi exacte que possible, disons-nous, car nous n'avons pas la prétention de présenter au lecteur une photographie de l'économie agricole du Condroz. Cette œuvre serait irréalisable, les intéressés ne se livrant que très difficilement à l'enquêteur social. Le régime de location domine dans la région, et il est rare qu'un fermier découvre l'état exact de ses affaires à un étranger : celui-ci pourrait n'être qu'un émissaire du propriétaire! Il faut donc trouver pour être impartialement renseigné des hommes absolu-

ment indépendants, et ils sont rares. D'autre part, les œuvres rurales sont clairsemées et leur collaboration précieuse nous a manqué. Nous croyons cependant avoir serré de très près la vérité en contrôlant les uns par les autres les renseignements que nous avons pu réunir.

Nous serons très bref dans nos conclusions au point de vue des améliorations à réaliser en ce qui concerne le régime rural du Condroz. La grande culture est-elle destinée à perdurer? Il n'est guère possible qu'avec le régime de grande propriété en vigueur, elle vienne à disparaître complètement. Ce serait se faire illusion de s'imaginer que les propriétaires condrusiens vont renoncer à utiliser les grands bâtiments de ferme qu'ils possèdent pour louer en détail d'énormes blocs de terrain.

La grande culture subsistera donc, mais pour qu'elle exerce au point de vue économique le rôle qui lui est dévolu, il nous paraît nécessaire qu'elle s'intensifie plus, que les engrais soient plus judicieusement employés, la terre mieux travaillée et mieux soignée.

Certaines modifications au régime des baux pourraient être utilement introduites, telles la suppression de l'obligation d'un assolement triennal rigoureux, la faculté pour le fermier de vendre de la paille. Les fermes sont parfois trop étendues vu le capital d'exploitation et la capacité de travail réduits du tenancier; pourquoi les propriétaires ne les réduiraient-ils pas et ne constitueraient-ils pas au moyen des terrains devenus libres des tenures moyennes dont l'utilité est démontrée par l'auteur de la monographie de Sorinnes?

On peut aussi souhaiter, au point de vue de la solution de l'épineuse question de la main-d'œuvre rurale, que les cultivateurs et les grands propriétaires mettent à la disposition des ouvriers agricoles quelques lopins de terre qui leur donneront le sursalaire nécessaire pour les retenir à la campagne.

Septembre 1913.

ANNEXES

—

Monographie de la commune de Sorinnes.

CHAPITRE I.

Situation et description.

Sorinnes est une commune de la province de Namur, de l'arrondissement et du canton de Dinant.

Elle est bornée par la commune d'Achène à l'est; par les communes de Celles, de Foy-Notre-Dame et de Dréhance au midi; par la commune de Dinant à l'ouest et par celle de Lisogne et celle de Thyne au nord.

Elle est traversée par la grand'route de Dinant à Ciney. Son centre est à 5.5 kilomètres de Dinant et 9.5 de Ciney. Son altitude maximum est de 285 mètres et son étendue est de 1,180 hectares. Elle forme une paroisse très ancienne sous le vocable de Saint-Martin. Elle est située sur la hauteur qui domine Dinant.

Le territoire de Sorinnes présente un aspect ouvert. Il est doucement accidenté, avec de larges vallons; quelques petites côtes au midi ou pointes de roche laissant voir un peu de terrain impropre à la culture.

Son sol est principalement calcaire avec des parties de schiste et de sable de l'est à l'ouest; on y rencontre de la terre plastique et de l'argile. Un banc de marbre noir, qui a été exploité jusque dans les dernières années, traverse la commune;

on y a également extrait autrefois du minerai de fer et créé plusieurs sablonnières.

Le sable s'y rencontre en poches de moyenne grandeur.

Un ruisseau limite la commune au nord ; c'est l'amorce de la jolie vallée des fonds de Leffe; une source au midi a été captée et procure l'eau à Sorinnes. Au moyen d'un bélier, elle est distribuée dans le village.

La localité est principalement agricole. Elle est boisée en partie de quelques vieux bois qui n'ont jamais été défrichés, de quelques plantis dans des terrains de moindre valeur, et enfin de quelques sapinières et mauvais taillis dans des côtes impropres à la culture.

Il y a 850 hectares de culure, 169 hectares de bois et 7 hectares de terres incultes.

Le centre est composé d'un village d'une centaine de maisons et il a comme avant-poste le hameau de Gemechenne, qui est assis moitié sur la commune de Dinant, moitié sur celle de Sorinnes. Six fermes ont leurs corps de logis sur Sorinnes et peuvent être considérées comme établies dans la commune ; celles de Gemechenne ont des terres sur Sorinnes.

C'est ce qui représente la grande culture. Une notable partie du territoire du village appartient à ses habitants et constitue la petite culture. Les grandes fermes appartiennent à d'importants propriétaires fonciers. Ici pas de fermier-propriétaire comme dans beaucoup de villages du Condroz.

Citons quelques lieux-dits qui nous familiariseront avec la commune de Sorinnes. La ferme, les terres et le bois de *Jauvelan* (autrefois *Javelan*) forment une propriété séparée, ancienne terre seigneuriale qui a son histoire presque indépendante. Le *fond Joset*, riant vallon ensoleillé dont la dénomination vient de Jean Joset, échevin de Namur, propriétaire de Jauvelan en 1490. Les *Lauris*, qui rappellent l'origine romaine : c'était le nom de certains petits campements. Ils sont le prolongement du fond Joset et du versant midi. Les *Chénaux* (ou plantis de chênes). *Davisseaux*, le *bois du Roi*, le *Chenoy*,

qui nous montrent que Sorinnes était fortement boisé autrefois. Les *communes* et les *communes de Liége*, qui nous rappellent que Sorinnes était de deux pays et que la communauté y avait des biens. Enfin citons encore les *Viets*, la *Bryère*, le *bois Jacques* et les *Agaisses*, qui sont restés bois.

La localité est bien condrusienne, tant par son aspect que par la nature de son sol, tant par sa répartition en bois et en culture que par le mode de propriété et de culture qui la régissent.

CHAPITRE II.

La population agricole.

Le relevé de la population de 1696 dans le territoire de Sorinnes, comme il est aujourd'hui, ne comporte que 75 habitants, mais il est hasardeux d'affirmer que ce relevé est complet.

D'autre part les tables décennales nous donnent :

En 1828	268	habitants.
1833	299	—
1840	331	—
1860	545	—
1880	570	—
1900	547	—
1910	502	—

De 1792 à 1803	18	naissances	5	mariages	12	décès.
1803 à 1813	53	—	20	—	128	—
1813 à 1823	79	—	20	—	26	—
1823 à 1833	112	—	16	—	47	—
1833 à 1843	96	—	26	—	48	—
1843 à 1851	81	—	34	—	46	—
1851 à 1861	174	—	39	—	101	—
1861 à 1871	146	—	39	—	107	—
1871 à 1881	121	—	35	—	73	—
1881 à 1891	112	—	35	—	86	—
1891 à 1900	101	—	43	—	88	—
1900 à 1910	62	—	34	—	97	—

La population diminue. Pourquoi? Elle y est dans son pays d'origine, car elle n'est pas nomade ; elle est assez attachée à sa

terre, à ses habitudes. La race est bonne, forte et robuste. Les maladies contagieuses et les causes de débilité ne s'y rencontrent guère et l'état sanitaire est bon.

Avant l'installation d'une distribution d'eau, le typhus et la variole y ont régné à l'état endémique, faisant de temps en temps une victime. Une seule épidémie de l'une et de l'autre de ces maladies nous est signalée il y a trente-cinq ans. La natalité elle-même, quoique un peu émoussée par les théories nouvelles, n'est pas gravement atteinte. C'est bien plutôt la soif du moderne qui vient jusque dans nos villages faire ses ravages, par le désir du bien-être, par la situation économique, le goût des plaisirs, des amusements et les facilités de déplacement. A mesure que se développe le goût du bien-être, nos populations se détachent de la terre, parce qu'elles la considèrent comme trop pauvre. Les jeunes gens de nos villages cherchent alors, selon leurs aptitudes, les travaux aux grandes entreprises : chemin de fer, industrie ; et puis, la ville, avec des places faciles, où tout le monde est *messieurs* et *dames*, miroite aux yeux du jeune campagnard moderne. Les jeunes gens se marient à Sorinnes et s'installent en ville. Si vous questionnez, on vous répond que la gare est trop lointaine, qu'il n'y a pas de travaux sur place, et trop de journées à perdre pendant l'hiver.

La campagne en définitive perd petit à petit les plus débrouillards de ses enfants et les plus paresseux. Je la plains pour les premiers. Ce ne sont pas les plus fortunés qui s'en vont : ce sont les couches moyennes, ceux qui croient trouver leur voie dans l'enseignement, les bureaux, et ceux qui espèrent ne plus devoir travailler de leurs mains.

Quelle est la situation économique du paysan? Elle est beaucoup améliorée : la plupart des petites gens, grâce à la société des habitations ouvrières, sont propriétaires de leur maison, et les demeures sont reconstruites avec confort et solidité. Elles ont un aspect propre et sont suffisamment spacieuses. Où trouverait-on encore la chaumière du paysan et la maison sans étage? Toutes les demeures ont également une bonne étable où presque

partout il y a une belle vache, un porc ou deux, voire même un petit cheval pour aller au marché. Il y a dix-huit maisons de cette espèce dont les propriétaires possèdent un cheval.

Le paysan est économe; aujourd'hui, là où il y a de l'ordre, il peut vivre aisément.

A Sorinnes, chaque ménage possède en moyenne un hectare de terre.

Le jardin du paysan est une grande ressource pour lui ; il y trouve ses légumes et vend tout le surplus de sa consommation aux marchés de Dinant, de même que des œufs, du beurre, des fruits. Les mardis et les vendredis, les femmes vont à Dinant avec leurs grands paniers remplis de tout ce qui est susceptible de tenter les ménagères de la ville. Il y a peu d'années encore, les ventes au marché étaient surtout pratiquées par voie d'échange. Chacune avait ses maisons et ses clientes à contenter. Elle en rapportait toutes les marchandises nécessaires pour l'entretien de sa maison, de son ménage et de sa famille.

Il y a à Sorinnes une caisse de retraite fondée en 1898, qui compte une soixantaine d'affiliés sur 430 habitants. Les fermiers sont assurés contre les accidents. Les ouvriers de métier s'assurent pour leur compte.

Pour achever de décrire la situation, disons qu'il y a de nombreux livrets de caisse d'épargne. Il en existe dans presque toutes les maisons. Leur chiffre total est de plus de 200.

Le paysan est religieux; il tient à ses anciennes traditions; il observe ses devoirs, mais c'est plus ce sentiment traditionnel qui le dirige qu'une réelle piété. Beaucoup d'hommes vont à peine à la messe du dimanche. C'est donc une habitude, une vague crainte, plus qu'une conviction profonde. Les paysans sont charitables tant qu'ils ne sont pas jaloux ou défiants. Mais cette jalousie leur fait tout interpréter d'une façon mesquine et répand bien des brouilles dans un village.

Ici comme partout les salaires n'ont cessé d'augmenter. Les journées d'autrefois étaient de 1 fr. 50 pour les hommes et de 0 fr. 75 pour les femmes, et les conditions de la moisson

étaient de 600 à 900 kilos de grain d'épeautre par ouvrier pour la saison.

Aujourd'hui, les ouvriers gagnent 2 francs, 2 fr. 50 en hiver, 3 francs le reste de l'année et même davantage ; pendant la moisson, 4 fr. 50 et 5 francs.

Les ouvriers de métier (menuisiers, ardoisiers, maçons, etc.), 4 fr. 50 et 5 francs toute l'année, voire même davantage.

Les femmes gagnent fr. 1.50, 2 francs et 2 fr. 50 à la fenaison.

La vie est chère, dit-on. Mais il ne faut pas être grand clerc pour juger combien la situation du paysan est meilleure qu'autrefois; aujourd'hui, la viande de porc paraît presque journellement à sa table, le pain blanc acheté aux coopératives a remplacé partout le pain bis et le pain noir. Le beurre a remplacé la poirée et la graisse. Les œufs sont un mets fréquent. Le café joue un grand rôle dans l'alimentation, il apparaît à toute heure.

Toute la jeunesse est habillée de beaux costumes et les jeunes filles renouvellent leur garde-robe à chaque saison. Je cite le fait, car il joue un rôle très important dans nos villages.

La semaine, on peut voir villageois et villageoises aux travaux dans leur costume des champs, si simple et si seyant à la fois, donnant à chacun l'empreinte de son métier; mais le dimanche, les hommes ont endossé leur complet-veston, coiffé leur chapeau de feutre ou leur casquette de cycliste, et les femmes des costumes propres et convenables; quant aux jeunes filles, elles sont aussi bariolées que possible et leurs chapeaux suivent la mode dans toutes ses exagérations. C'est assurément le plus grand luxe de nos paysans, qui épuisent sans fruit leurs économies. Ce n'est plus la coquetterie des champs, c'est la coquetterie du luxe à bon marché !

CHAPITRE III.

La Commune.

Il importe de dire un mot des origines de la commune. Sorinnes se distingue parfois par le surnom de *Haute Sorinne*, de *Sorinne la Longue*, près de Courrière, et remonte à l'époque romaine. Il y eut même à l'emplacement du vieux château un cimetière gallo-romain, dans lequel des fouilles ont été pratiquées en 1903.

Au moyen âge, Sorinnes fut une pairie du comté de Namur, puis comprit deux seigneuries, avec haute, moyenne et basse justice, droit de chasse et de pêche, morte-main, droits seigneuriaux, droits de terrage, plaids généraux, droits d'amende, de forfaiture et de confiscation. L'une de ces seigneuries dépendait du comté de Namur, l'autre de la principauté de Liége, d'où le nom de « les deux Sorinnes » qui leur fut également attribué et le maintien de l'*s* final dans l'orthographe actuelle.

Deux familles possédèrent les seigneuries de Sorinnes, celle de Wautier de Maghe tout d'abord, celle de Jacques de Spontin ensuite.

L'église de Sorinnes existait dès avant 1152; elle était placée sous le vocable de Saint-Martin; quant à la cure, elle dépendait de l'abbaye de Leffe et était desservie par un religieux de ce monastère. Les biens avaient une contenance d'environ 16 hectares. Vendus comme bien nationaux, ils furent rachetés à vil prix, par un moine de Leffe, et revendus ensuite, en 1825, par celui-ci, au descendant des anciens seigneurs du lieu, le baron de Villenfagne de Sorinnes.

En 1808, la paroisse fut rattachée à celle de Foy-Notre-Dame, puis finalement, en 1845, érigée à nouveau en paroisse distincte.

Sous l'ancien régime, la cour de Sorinnes administrait les biens de communauté, enregistrait les actes et transactions, jugeait les différends entre particuliers, procès civils et également les procès de police et les délits criminels.

Les causes les plus fréquentes de délits et de conflits ont été le droit de pâturage dans les biens communaux et le droit de vaine pâture qui existait après la Saint-Martin. La réglementation de ces droits a nécessité maintes ordonnances pour rappeler à l'ordre ceux qui en étaient trop gourmands.

La communauté de Sorinnes devait posséder environ une centaine d'hectares. Combien étaient en pâture et combien cultivés, nous l'ignorons, mais il est probable que ce qui est resté son domaine actuel était la partie de pâture, soit une quinzaine d'hectares.

Une partie du patrimoine était réparti entre les habitants. Le dernier partage en fut fait en 1766 et, lors de la formation du cadastre, les biens répartis jadis furent attribués aux occupants, de sorte que ceux-ci payèrent les droits et les impôts, si bien qu'ils en furent à la longue considérés comme les véritables possesseurs.

Les ordonnances étaient publiées à la sortie de la messe du dimanche, comme on y annonce et affiche encore aujourd'hui les choses d'intérêt public. En 1696, les paysans refusent de payer toute autre imposition que la taille ordinaire, 120 florins monnaie d'Espagne, car ils se trouvent ruinés par les guerres. En 1716, la cour de Sorinnes reçoit un ordre d'imposition de 284 florins et le répartit en 29 charrues [1].

En 1724, il est dit que le seigneur du lieu, d'accord avec les autres seigneurs, veut bien qu'à l'avenir trois manants, au lieu de deux, représenteront une charrue pour la répartition des aides et quatre au lieu de trois en temps de guerre.

---

[1] C'est-à-dire 20 charrues pour les fermes et 16 ouvriers payés comme représentant chacun un peu plus d'une demi-charrue.

De l'acte de la répartition de la Taille de 1786, nous retirons cette subdivision de l'impôt :

M. de Villenfagne, baron de Vogelsanck, pour la ferme sur le comté de Namur imposé à	3	charrues.
Comte de Rougrave, seigneur de Taviet . .	3	—
Duc de Beaufort, marquis de Spontin, pour Jouvelan	3	—
M. de Bihaut, représentant M. de Thiribu, pour le Chenoy.	2 1/2	—
M. de Villenfagne, terre du Château . . .	1 4/5	—
M. le curé de Sorinnes	1/5	—
Comte de Duras, pour 2 fermes	3 1/2	—
L'hôpital de Dinant, pour 2 fermes . . .	1 1/2	—
M. de Halloy, seigneur de Maurenne . . .	1/2	—
M. le curé de Foy-Notre-Dame..	1/2	—
20 manants	6 1/2 + 1/5	—
Total . . .	26 1/5	—

Nous y voyons aussi que la commune de Sorinnes a été obligée, en 1747, d'engager au marquis de Spontin, 7 bonniers, 50 vergers sur Salazinnes, pour un terme de 63 ans, pour la somme de 91 cens pour subvenir aux frais de guerre.

La commune paie un écu au seigneur pour que chaque chef de famille ait le droit de labourer un demi-bonnier à la saison dans les *communaux*, c'est ce qui s'appelle *droit de roulette*.

*
* *

Il est inutile de refaire la description de la vie communale, qui est régie dans toutes les communes rurales d'une façon analogue.

Dans le régime d'avant la Révolution, au point de vue administratif, c'est le système du strict minimum et des frais les plus réduits.

La répartition des contributions, appelée la *taille*, se faisait par le nombre de charrues. A la veille de la Révolution, en 1791,

alors que le souffle du changement était déjà levé, dans une requête du 23 juillet de cette année, les paysans assemblés réclament un mesurage général des terres, déclarant l'assiette établie injuste. Le mesurage fut fait et fourni en avril 1792. La taille de 1793 est appliquée d'après ce mesurage; elle est de 388 florins plus les frais communaux de perception, frais de passage des troupes militaires, ce qui monte le total à répartir à 581 florins. Le 28 prairial an XIII, la commune de Sorinnes fut divisée et bornée comme elle est aujourd'hui. Pour donner une idée de la vie administrative de Sorinnes, nous présentons un tableau des budgets qui, au début, étaient des plus succincts, pour en arriver à une division comme elle est aujourd'hui. D'un coup d'œil, nous verrons l'état des différentes divisions et le soin qu'on en prenait :

Années.	*Recettes. prévues.*	*Recettes extraordinaires.*	*Voirie.*	*Enseignement.*	*Traitement du garde.*
—	—	—	—	—	—
1820	231.68	30.31	»	»	16 »
1830	308.44	141.12	»	»	»
1840	380 »	682.25	»	50 »	33.80
1850	902 »	846 »	»	627 »	»
1860	1,310 »	298 »	»	829.50	»
1870	2,317 »	942 »	119 »	1,482 »	100 »
1880	4,314 »	2,574 »	»	»	»
1890	3,280 »	»	1,056.97	1,300 »	»
1900	4,126 »	779 »	1,064 »	1,815 80	»
1910	6,812 65	9,245 »	1,128 »	3,067 »	800 »

Les centimes additionnels sont à 70 °/₀.

Nous voyons combien nos budgets grossissent continuellement, alors que la population diminue, mais il est à remarquer que l'usage de la corvée, en vogue autrefois, tend à disparaître. C'est ce qui charge notre compte de voirie.

Disons qu'en 1903, la commune a été pourvue d'une distribution d'eau potable au moyen d'un bélier, qui remonte l'eau

d'une source qui est distribuée dans des bornes-fontaines et des prises à domicile.

La commune a fait également un grand effort pour améliorer ses chemins; l'établissement des voies dites de grande communication et le cylindrage mis à la disposition de la commune par la province y ont puissamment aidé. Il faut cependant remarquer que l'entretien de ces chemins de grande communication a été établi d'une façon coûteuse par la présence d'un cantonnier qui ne soigne que les fossés! Et cela au détriment des chemins d'intérêt local.

Un acte de 1818 nous donne une idée sur la façon de réparer à cette époque : D'une visite de l'état des chemins, il est résulté qu'une dépense de 381.80 florins était nécessaire pour les réparer, et aussitôt la charge en est répartie d'après le montant des contributions de chacun. A chacun, il est attribué une partie à réparer. Certes ce système était primitif, mais aujourd'hui c'est l'abus contraire.

La commune de Sorinnes est heureusement privilégiée par le passage de la grand'route de l'État de Ciney à Dinant. Elle a été créée en 1836.

Le budget scolaire va toujours grossissant, alors que les élèves vont toujours diminuant. Il est grevé de plus de 3.000 francs et va encore augmenter. Cela pour instruire quinze élèves, sans compter l'immobilisation d'un local de 27.000 francs !

CHAPITRE IV.

La culture.

Coup d'œil rétrospectif. — Jadis la taille ou l'impôt foncier était fixé par charrue. Cela pourra nous donner une vague idée de ce qu'était la culture. En 1716, il y avait 29 charrues. Mais celles-ci sont réduites quelques années plus tard; en effet, deux chefs de ménage, qui n'avaient chacun qu'un demi-bonnier,

étaient comptés pour une charrue! En 1738, on compte 18 charrues. En 1786, il y avait à Sorinnes 26 1/3 charrues. Ces 26 1/3 charrues représentent en culture, en 1792, lors du premier mesurage, 352 bonniers 13 verges de terre labourée.

Il y avait en outre avec la culture 184 bonniers et 148 verges de trieux (terre vague), 15 bonniers 115 verges de prairies, 42 bonniers 148 verges de pachis et 11 bonniers 370 de jardins.

Il est à remarquer que dans ce mesurage figurent deux fermes, comprenant 45 bonniers 111 verges, qui aujourd'hui ne sont plus sur le territoire de Sorinnes. On pourra comparer ces chiffres avec ceux du recensement agricole pour se rendre compte du développement de la culture depuis cette époque. Il est presque inutile de faire remarquer que c'est lorsque la population a été le plus élevée que ces trieux ont été convertis en terres de culture; aujourd'hui les trieux ont une tendance à reparaître par l'abandon des terres médiocres.

L'épeautre était le blé de notre région; la culture en était générale dans le Condroz; le seigle était beaucoup moins répandu, quoique cultivé par les fermiers. L'orge et l'escourgeon ont toujours été connus comme denrées supplémentaires. L'avoine est, comme jadis, demeurée une des cultures principales.

Le paysan autrefois était pauvre, il usait de tous les petits profits. Les bois présentaient une ressource pour lui; aussi à Sorinnes, qui n'avait pas de bois communaux, les seigneurs, par concessions, permettaient de tirer de leurs bois certains petits profits : trois fois par an, les paysans en avaient l'entrée, au printemps pour récolter le bois mort, en été pour les herbages, à l'arrière-saison pour les feuilles, les litières d'herbes sèches, les glands, dont il se faisait un commerce important; enfin, l'hiver on recueillait le bois mort pour la provision. Avec les autorisations, permissions et la présence du garde, les habitants tiraient encore des bois leurs aisances, comme on disait ici, c'est-à-dire des manches d'outils en tout genre et de petites pièces pour tous usages domestiques et pour la réparation des habitations.

L'histoire nous fait connaître un régime débonnaire, et toutes ces concessions qui ne sont appuyées que sur le bon vouloir des propriétaires des bois nous le prouvent encore.

La valeur des terrains a suivi les fluctuations de la population. Aujourd'hui ceux-ci ont moins de valeur qu'il y a 25 ans. L'exode des ouvriers en est la cause.

Le régime de la culture était celui de la ferme louée à bail; plus on recule dans les temps anciens plus on voit que c'était le seul mode en usage. Souvent les bailleurs restaient en rapport direct avec leurs fermiers et même en rapport continu. Combien de châteaux où la cour était commune avec la ferme! Ailleurs les fermiers recevaient la visite de leur propriétaire, la table garnie de galettes en leur honneur; ils faisaient leurs paiements de la main à la main, offraient à leur propriétaire, aux fêtes de l'Église, aux kermesses de village, aux solennités de familles de part et d'autre, des tartes et friandises préparées selon des recettes savantes que les fermières du pays se passent de mère à fille.

Le petit cultivateur, hormis l'un ou l'autre petit exploitant-propriétaire, était presque inconnu dans notre pays. Les paysans ne cultivaient pour eux-mêmes que le strict nécessaire pour leur consommation et celle de leur bétail.

Dans le cours du XIXe siècle, quand l'agriculture prit un nouvel essor avec le développement des moyens de communication, on défricha les terres qui étaient primitivement bois et pâtures-sarts et l'on en fit des terrains de culture. Ce sont ces terres qui, jointes aux biens communaux partagés, formèrent le premier lot que les paysans cultivèrent en détail. Ceux parmi les paysans qui furent les plus heureux et plus habiles réussirent à économiser; ils achetèrent des terres et devinrent ainsi les cultivateurs-propriétaires qui constituent actuellement la majeure partie des petits cultivateurs de notre pays.

Les partages successifs des grandes propriétés, la crise agricole de 1880 à 1890 qui amena l'abaissement des fermages et avilit le prix de la terre, la hausse du salaire des ouvriers

développèrent cette tendance. Les terres furent vendues, morcelées, détachées, et les propriétaires louèrent en détail parce que ce mode rapportait davantage. Aussi vit-on surgir une légion de petits cultivateurs et chaque paysan devint cultivateur à son compte. Les fermiers louaient à bail pour 3, 6, 9 ou même 12 ans. En général autrefois ils étaient peu changeants. Les baux étaient sévères et l'objet de beaucoup de restrictions, de détails et de corvées.

La culture était triennale; la ferme divisée en deux tiers de céréales, un tiers fourrage et jachère.

Il y avait aussi, autour des fermes, un nombre d'hectares de pâtures-sarts où presque chaque fermier entretenait un troupeau de moutons. Ces troupeaux de moutons étaient d'un bon revenu à la condition d'être bien soignés. Les fermiers étaient abondamment pourvus de bras, tous les ouvriers-cultivateurs faisaient la moisson et travaillaient au battage de l'arrière-saison. Chacun d'eux était nominalement attaché à l'une ou l'autre ferme pour faire la saison, *l'août*, comme ils disaient, et les ouvriers de métier eux-mêmes n'avaient alors de besognes si urgentes qui les empêchaient de travailler à la moisson.

Il y a vingt ans, le fermier payait ce travail en nature : 900 kilogrammes de grain d'épeautre. Il y a quarante ans, le taux était encore moins élevé, l'ouvrier moissonneur se contentait de 600 kilogrammes, et il avait droit pour le battage au dix-huitième de la denrée.

La journée d'homme, pour le reste du temps, était payée 1 fr. 50.

Le fermier faisait les travaux de culture et de corvée de ses ouvriers à très bon compte : 4 francs pour labourer une terre d'un quart d'hectare, ce qu'on appelle un journal; à présent le même travail se fait à raison de 10 francs. Pour rentrer la denrée, il comptait 2 francs; aujourd'hui c'est 3 et 4 francs. Il voiturait de même le bois et le charbon de son ouvrier, et

demandait 2 francs pour voiturer le fumier; aujourd'hui 4 et 5 francs.

Le fermier offrait des fêtes à ses ouvriers à la fin des grands travaux et tuait quelquefois une bête pour leur en distribuer des morceaux. Par contre, les ouvriers de la ferme vivaient dans la dépendance et même avaient de l'attachement pour leur maître.

Il est inutile de vouloir épiloguer; le temps et les idées ont suivi leur cours, et sans rechercher si les fermiers ont abusé de la situation, si les ouvriers se sont révoltés, emportés par des courants d'idées égalitaires et de liberté, ou si c'est simplement l'effet de l'amélioration de la situation économique de l'ouvrier, toujours est-il que la main-d'œuvre est devenue rare, l'ouvrier indépendant, acceptant difficilement les travaux de la ferme, et qu'aujourd'hui, tout l'art du cultivateur consiste à pouvoir se passer le plus possible de la main-d'œuvre salariée.

Nous donnons ci-après le tableau des conditions de bail d'une ferme de Sorinnes de 100 hectares. Il nous instruira de la situation générale, car les conditions des différentes fermes sont similaires :

Année.	*Contenance.*	*Prix de location.*	*Conditions du bail.*
1838	»	3,200 fr. + contributions.	Culture triennale ; pourra cultiver 6 ha. de jachère.
1851	94 ha. 77	4,350 fr. + contributions.	Ne pourra distraire ni fourrage ni paille ; devra mettre 24 m³ de charbon pour faire la chaux, sinon 600 fr. d'indemnité à payer.
1860	99 ha. 93	6,000 fr. + contributions.	Devra mettre 150 hl. de cendre de Hollande ou 4 fr. d'amende par hl. manquant ; devra tenir 250 bêtes à laine.
1869	100 ha. »	6,500 fr. + contributions.	Id.
1878	»	7,000 fr. + contributions.	Id.
1883	»	6,500 fr. + contributions.	Suppression de la cendre de Hollande.
1892	»	5,000 fr. + contributions.	»
1898	79 ha. »	3,000 fr. + contributions.	»
1910	74 ha. »	3,700 fr. + contributions.	»

Deuxième tableau. — Tiré du registre des comptes d'un fermier pour l'année 1840. Grande ferme de près de 100 hectares.

Denrées cultivées. —	*Contenance du terrain emblavé.*	*Graines récoltées.*	*Produit en kilogrammes.*
Seigle	8 hectares	349 mesures	10,470 kilogr.
Escourgeon . . .	3 —	56 —	1,400 —
Grain (épeautre) . .	24 —	256 muids	25,600 —
Avoine	30 —	243 —	24,300 —
Orge	»	185 mesures	4,600 —
Froment	»	35 —	1,050 —

Voyons le prix de ces denrées pendant trois années prises au hasard :

	En 1839.	*En 1845.*	*En 1855.*
Muid de grain (100 kg.) . . . . fr.	20 »	14-16 »	32 »
— d'avoine	10 »	10-12 »	26.50
— d'orge	20 »	»	»
— de seigle	»	16.10	30 »
— d'escourgeon	»	16.40	»

Empressons-nous de dire que cette année 1855 a vu les prix les plus élevés.

Quel bétail et combien de chevaux garnissaient cette ferme?

Nous avons vu d'après le bail qu'il devait y avoir 250 bêtes à laine; pratiquement, il n'y avait pas ce nombre toute l'année, mais seulement au moment de l'agnelage. En général, on y voyait 100 brebis mères et l'élevage d'environ 80 agneaux. L'espèce bovine était représentée par 1 taureau, 8 vaches laitières, 12 génisses et 8 veaux. Il y avait 10 chevaux de trait, les poulains de l'année et ceux d'un an.

Les porcs étaient représentés par 1 verrat, 4 truies; 3 porcs étaient engraissés pour l'usage de la ferme et le restant de l'élevage était vendu.

La volaille se composait d'une centaine de sujets.

Que vendait ce fermier? Le grain d'épeautre, de froment, d'escourgeon et de seigle; de son élevage, les chevaux (mâles), les bœufs, et l'une ou l'autre bête déjà âgée de ces deux espèces qui était remplacée par des sujets plus jeunes; du troupeau de moutons, on vendait la moitié de l'élevage, soit environ 45 agneaux mâles, et un lot de réforme parmi les mères, soit une trentaine.

Les moutons donnaient encore la laine, soit 150 à 200 toisons à cinq kilogr. en moyenne. La volaille rapportait environ 300 francs. Vers 1840, le prix des vaches était de 100 à 200 francs; le prix d'un cheval variait entre 300 et 400 francs. Dès à présent, nous pouvons nous rendre compte de ce que les conditions de la culture ne se sont pas radicalement modifiées, que la culture suit encore chez nous les mêmes règles fondamentales.

Le prix de la main-d'œuvre, la plus-value du bétail et des chevaux sont les éléments qui constituent le plus grand changement dans le régime de l'exploitation.

Les fermiers, aujourd'hui, ont principalement augmenté leur bétail, et la production de la ferme doit subvenir à la nourriture de celui-ci.

CHAPITRE V.

Agriculture. — Situation actuelle.

Rien ne pourra mieux nous renseigner sur la situation de notre agriculture que de comparer les deux derniers recensements agricoles de 1895 et de 1910 :

	1895.		*1910.*		
	Hect.	ares.	Hect.	ares.	cent.
Culture de céréales :					
Froment	16	»	31	33	»
Épautre	145	74	64	57	»
Méteil.	1	80	3	75	»
Seigle	86	46	103	84	»
Escourgeon et orge.	18	50	8	75	»
Avoine	206	59	236	»	»

	1895.		1910.		
	Hect.	ares.	Hect.	ares.	cent.
Culture des légumineuses :					
Féveroles	1	»	»	40	»
Pois et vesces	3	37	»	»	»
Plantes industrielles :					
Lin	3	50	2	50	»
Tabac	»	»	»	3	»
Plantes-racines :					
Betteraves pour le bétail	6	61	18	13	»
Carottes fourragères	»	20	»	12	»
Rutabagas, choux raves	»	20	»	25	»
Pommes de terre	35	51	27	11	»
Fourrages :					
Trèfle rouge	41	10	44	22	»
— incarnat	12	09	22	35	»
— hybride	3	70	5	50	»
— blanc ou coucou	29	39	20	48	.
— jaune ou minette	23	»	18	50	»
Prairies :					
Fauchées (1re coupe et regain)	40	77	40	13	»
Fauchées puis pâturées			16	39	»
Pâturées	18	96	79	80	»
Graminées à faucher : ray-grass	1	»	»	35	»
— — fléoles			1	90	»
Pois-vesces, féveroles	»	»	1	»	»
Potagères et légumières plein air	»	»	6	60	»
— sous châssis	»	»	»	8	»
Vergers pâturés	14	56	15	67	»
— avec entre-cultures			»	4	»
Pépinières arbres fruitiers	»	»	»	10	»
— — forestiers	3	09	»	»	»
Parcs d'agrément	4	50	3	»	»
Jachères nues ou improductives	35	94	16	67	»
Terres incultes, pâtures-sarts	18	51	18	05	»
Étendue totale des cultures	838	22	850	70	»
— — terrains boisés	95	41	169	28	»
— — — incultes	6	87	6	87	»
Total	940	50	1026	86	»
Étendue cadastrale	1110	08	1110	07	57
— imposable	1085	50	1086	44	41

Instruments agricoles.	*1895.*	*1910.*
Moteur locomobile	»	1
Charrues simples	34	38
— bisocs	2	2
— défonceuses	»	2
Décharneurs, extirpateurs	»	9
Herses	48	55
Rouleaux	33	32
Buttoirs	»	3
Distributeur mécanique pour engrais	»	1
Semoir mécanique	1	1
Houe à cheval	»	1
Faucheuses	»	3
Faneuse	»	1
Rateaux à cheval	5	8
Presse à fourrage	1	»
Moissonneuses	»	4
Machine à battre ordinaire	1	1
— — à bras	»	1
Tarares	12	26
Trieurs de grains	5	8
Coupe-racines	4	9
Hache-paille	6	7
Brise-tourteaux	»	2
Concasseur de grain	1	»
Bascules ordinaires	»	48
— à bétail	»	2
Pompes à purin	»	5
Tonneaux à purin sur charrette	»	8
Écrémeuses centrifuges à bras	»	29
Barattes	14	39
Presse à beurre	»	4
Presse à fromage	7	1
Extracteur centrifuge pour miel	1	1
Appareils servant à fabriquer la cire :		
1° Chaudière	1	1
2° Autres appareils	»	7
Charrettes, chariots, tombereaux	»	64

Animaux existant dans la commune.

Chevaux :

				1895.	1910.
Race du pays	au-dessous de 3 ans.	Entiers	destinés à la monte	13	1
			autres	»	7
		Juments	destinées à l'élevage.	20	19
			autres	»	11
		Hongres		9	11
	de 3 ans et au-dessus.	Entiers	pour la monte	1	3
			autres	»	»
		Juments	pour l'élevage	42	35
			autres		7
		Hongres		17	6
Race étrangère ou croisée de 3 ans et au-dessus.		Entier		1	»
		Jument (pas pour l'élevage)		»	1
		Hongres		2	7
			Total	105	108

Bêtes à cornes :

			1895.	1910.
Animaux	de 2 ans et plus.	Taureaux pour la monte	2	3
		Vaches laitières	109	121
		Bœufs de trait	34	3
		Bœufs à l'engrais		
	de 1 an à 2 ans.	Taurillons	17	1
		Génisses	63	52
		Bouvillons	23	28
	de 6 mois à 1 an.	Mâles	»	21
		Femelles	»	21
	au-dessous de 6 mois.	Mâles	»	16
		Femelles	»	21
		Total	248	287

			1895.	1910.
Porcs	de 6 mois et plus.	Verrats	141	2
		Truies		17
		A l'engrais		121
	de moins de 6 à 2 mois		»	109
	de moins de 2 mois		95	38
		Total	236	287

		1895.	1910.
Béliers, moutons et brebis	au-dessous de 1 an	130	55
	de 1 an et au-dessus	212	116
	Total	342	171

	1895.	*1910.*
Boucs, chèvres, chevreaux	15	24
Anes	3	2
Chiens de troupeaux (de berger ou vachers)	»	46
Lapins	»	10
Poules, coqs, poulets	»	2,736
Pigeons	»	97
Canards	»	20
Ruches habitées à cadres	21	50
— — autres	55	7

Naissances dans la commune.

Poulains	24	25
Veaux	72	97
Agneaux	88	101
Gorets	60	219

Substances alimentaires employées pour le bétail.

Tourteaux et farine de lin	»	5,000
Germes et radicelles d'orge	»	37.600
Maïs et farine de maïs	»	10,500
Son et rebulet	»	36,900
Autres aliments du commerce	7,000	3.400

Engrais commerciaux.

Engrais azotés : nitrate de soude	1,000	15,335
Engrais phosphatés : superphosphate	39,000	101.700
— — (phosphate basique)	»	6,000
— potassiques : nitrate de potasse	»	122
— — kaïnite	»	600

Mode de conservation du fumier.

En tas hors-étable sans abri	61	85
A l'étable	»	1

Le purin est-il recueilli dans un réservoir spécial?	oui : 16	non : 73
Ce réservoir est-il étanche?	oui : 12	non : 4

Dans la culture des céréales, en quinze ans, de 1895 à 1910, la production du froment est doublée, et cette culture n'est qu'à son début; les fermiers en avaient souvent fait des essais, mais le rendement était mauvais et irrégulier : ces terres à froment isolées étaient pillées par les passereaux et le mode de culture n'était guère connu dans le bas Condroz. D'ici peu, nous verrons tous les fermiers remplacer l'épeautre par le froment. L'emploi des engrais chimiques, des charrues dites *double brabant*, les méthodes nouvelles, l'usage général de pain de froment ont amené les fermiers à cultiver cette céréale. Elle semble devoir réussir avec des rendements moyens de 2,000 kilogrammes à l'hectare. Pour la raison contraire, l'épeautre tend à disparaître. Il fut cependant le blé par excellence de nos contrées, la monnaie des anciens, et donnait un pain agréable, de bon goût et nourrissant. Aujourd'hui le régime est changé, le cultivateur ne mange plus son produit, il le vend et il achète son pain blanc au boulanger, qui le lui apporte à domicile.

Le seigle est en augmentation; autrefois, seuls les fermiers cultivaient le seigle; aujourd'hui, les petits cultivateurs ayant une plus grande étendue de terre procèdent par sole triennale; la grande diminution des jachères ou terres laissées au repos improductif donne de nouvelles terres à seigle.

L'orge et l'escourgeon ont diminué, remplacés par le froment. L'avoine a suivi une progression ascendante. C'est parmi les céréales celle qui est le mieux adaptée à notre sol et à notre climat; son prix n'a cessé d'augmenter. Puis on a introduit la grosse avoine de Hesbaye. Il faut noter enfin que cette céréale est devenue nécessaire chez les petits cultivateurs qui se sont pourvus de chevaux.

Il se peut que la généralisation de l'emploi des moteurs mécaniques dans les villes et dans leurs banlieues amène petit à petit un arrêt dans la consommation par la grande diminution du nombre des chevaux. En effet, ce ne sont pas les chevaux du

fermier qui sont grands consommateurs d'avoine; ils goûtent toutes les denrées de la ferme.

La culture de la betterave s'est introduite chez nous, mais c'est la betterave fourragère et demi-sucrière qu'on utilise comme fourragère, non pour le commerce, mais pour faire face à l'entretien d'un cheptel considérablement augmenté. Dans les fourrages annuels et bisannuels, rien n'est changé. Mais par contre, la prairie pâturée prend une grande extension. Ici le mouvement est même en retard. Mais s'il ne fait que se dessiner, il n'en est pas moins certain, car la prairie artificielle est presque le seul remède à apporter à la rareté de la main-d'œuvre. Evidemment, le prix élevé du bétail contribue à ce développement, qui, laissant un aussi beau bénéfice avec un travail moindre, attire l'attention de tous les cultivateurs. Nous voyons les fermiers remplacer dans la mesure de leurs moyens la main-d'œuvre des moissonneurs par les machines agricoles.

La situation de l'élevage de la race chevaline est absolument stationnaire, tant pour le nombre que pour la qualité, mais le bétail a augmenté d'un septième, soit 40 têtes, en quinze ans. L'élevage du porc est également en augmentation, plutôt chez les petits cultivateurs que chez les fermiers. Certains en font une spécialité et engraissent au moyen de produits alimentaires. Les moutons qui autrefois se voyaient presque dans toutes les fermes ne comportent plus que deux troupeaux, et Sorinnes est un des derniers villages où il existe des bergeries.

Si nous comparons les chiffres, nous voyons que le nombre de têtes de bétail, toute valeur respectée, n'a pas augmenté sensiblement. Il y a 40 bêtes à cornes en plus et le nombre des moutons a diminué de moitié, soit de 171 têtes. Mais, en général, la qualité du bétail s'est améliorée, plus peut-être par le fait de la plus grande aisance des paysans, qui achètent mieux et plus cher, que par une organisation sage et entendue.

Il a cependant été fait un essai de syndicat d'élevage pour l'achat de taureaux de choix, mais l'individualisme et la jalousie des paysans ont pour effet qu'ils ne peuvent tenir quoique ce

soit en communauté, et jusqu'à présent la plus grande aisance n'a fait qu'augmenter leur indépendance.

Il est évident que si l'on ne se butait pas à ce sentiment, ces associations auraient pu rendre de grands services tant pour l'achat d'engrais et de substances alimentaires que pour l'amélioration du bétail.

Nos comparaisons n'ont porté que sur une période de quinze années. Jetons un coup d'œil plus général et, nous souvenant de la ferme de 100 hectares que nous avons citée, nous la retrouvons réduite à 75 hectares, soit d'un quart : elle comporte à présent 10 chevaux et poulains, 1 taureau, 15 vaches laitières, 15 veaux et 30 jeunes bêtes. Le nombre des porcs n'a pas varié.

A Sorinnes, il n'y a pas de laiterie (elles sont presque inconnues dans la contrée), mais presque tous les cultivateurs ont des écrémeuses centrifuges. La situation géographique de Sorinnes donne à ses habitants un écoulement régulier et commode du beurre aux marchés de Dinant.

Ce qui a le plus contribué à l'amélioration du bétail, c'est l'emploi de la farine d'orge et de maïs, du son et du rebulet, dont les cultivateurs font généralement tous usage en dehors de la saison des pâtures. Les engrais chimiques les plus employés sont les superphosphates, les basiques et les nitrates. L'étude et l'emploi judicieux de ces engrais laissent à désirer. Nos paysans ne voient souvent que le plus proche des bénéfices et n'aiment pas à risquer leur argent aux chances de la réussite.

Les biens se divisent en grandes et petites cultures. Il est difficile de dire quel est le mode le plus avantageux tant pour le rapport que la terre peut donner qu'au point de vue du propriétaire mettant en balance le maximum de revenu qu'il peut tirer avec le bien et l'amélioration de sa terre. On peut cependant faire quelques remarques : Les petits cultivateurs se divisent en cultivateurs-propriétaires et cultivateurs-locataires et souvent mixtes. En général, le cultivateur-propriétaire soigne bien sa

terre et d'autant mieux qu'il en a moins, mais la pierre d'achoppement c'est le cultivateur-locataire ou à système mixte, qui porte tout son soin et son fumier au lopin dont il est propriétaire, au détriment de celui dont il n'est que locataire. Beaucoup de terrains loués en détail subissent de fortes dépréciations par suite de la mauvaise culture pendant la durée d'une couple de baux. Puis, quand les locataires pensent qu'ils vont abandonner les terrains, ils les négligent et les ruinent complètement

Le prix de location de la terre en détail est en général plus élevé que celui des fermes : il varie, suivant la qualité des terrains, de 30 à 110 francs l'hectare.

Un terrain mis en détail sera loué un bon prix, mais à chaque renouvellement de bail il y aura une baisse. C'est bien là le thermomètre qui marque que la terre s'appauvrit sous ce régime.

Le petit cultivateur produit mal pour d'autres raisons encore : il est peu outillé. Celui qui n'a pas d'attelage se trouve à la merci et au bon vouloir de celui qui loue; mais aujourd'hui que les paysans ont cherché leur salaire loin des fermes, les fermiers ne sont plus disposés à les aider presque gratuitement. D'où les charriages et travaux de la terre deviennent frayeux; et encore ils sont souvent faits au bon vouloir du fermier, ou trop tôt ou trop tard, au plus vite et par un temps défavorable, autant d'infractions aux règles qui sont désastreuses pour la réussite. Et quand celle-ci est compromise, le locataire invoque souvent de mauvaises raisons auprès du propriétaire; heureux celui qui peut invoquer les dégâts des lapins pour dédommager sa négligence, et quand il n'a pas cette ressource, il se dégoûte du métier de cultiver pour lequel il n'est pas outillé, et souvent il néglige de payer la dernière année.

Au contraire, le système du fermage proprement dit suit lentement les variations de la valeur de la terre, mais il offre plus de garanties et moins de surprises. Quand l'agriculture marche bien, les fermes ne manquent pas de preneurs.

CHAPITRE VI.

Les problèmes à résoudre.

Difficulté de la main-d'œuvre. — Pour le fermier, le problème le plus difficile est de réunir un nombre d'ouvriers suffisant. Les fermes de cette contrée varient souvent entre 70 et 150 hectares; on ne cultive pas une aussi grande étendue de terre sans un nombreux personnel et sans moissonneurs. Heureux le fermier qui est entouré d'une nombreuse famille qui l'aide à recueillir le fruit de son travail. Il faut à la ferme un vacher et des valets de ferme pour conduire les attelages; suivant l'étendue de l'exploitation et, suivant que le fermier trouve ou ne trouve pas dans sa famille des bras pour l'aider, il en faudra plus ou moins. Il faut une servante; il faut fréquemment une couple d'ouvriers pour les travaux de toutes saisons; au moment de la récolte, il faut des moissonneurs, et pour les battages, il faut une dizaine d'ouvriers.

Où et comment recruter ce nombreux personnel, si le fermier n'a pas dans ses travaux l'aide d'un fils ou d'un frère? Le vacher est souvent, il est vrai, un pauvre vieux ou un gamin qui se contente de 18 à 20 francs par mois, mais les domestiques doivent être forts et exercés pour préparer la terre avec soin; aussi leurs gages se montent à 40 et à 60 francs par mois, plus la nourriture. Les servantes gagnent 45 francs.

Le ouvriers qui ne sont pas occupés toute l'année sont les plus difficiles à recruter, car aujourd'hui, gagnant de bons salaires partout, ils sont volontaires, exigeants et souvent récalcitrants.

Les journées d'hiver sont à 2 fr. 50. Les journées de battage à la machine sont à 3 francs, tant pour les femmes que pour les hommes. L'une ou l'autre ferme donne encore 1,200 kilogrammes d'épeautre pour la moisson, mais, en général, tout se

paie à la journée, au prix de 5 francs par jour. Les ouvriers ne sont pas nourris. La jeunesse, en général, ne veut plus travailler dans les fermes. Souvent le malheureux fermier ne sait s'il pourra enlever en temps toute sa denrée. Le seul remède à apporter à cette situation semble être la culture herbagère. Dans les fermes trop étendues, éloignées du village, les fermiers doivent diminuer la culture des céréales et créer un ensemble de prairies artificielles qui, avec l'élevage ou l'engraissement, suivant les circonstances, lui assure plus de tranquillité.

Il pourra alors réduire son personnel, surtout si la ferme est modernisée, si le service y est réduit par la facilité d'accès des granges, des pâtures, des étables, par une distribution d'eau, etc.

Les ouvriers abandonnent les travaux des fermes à cause de leur non-continuité. Le système des pâtures remédie en partie à cet inconvénient, car les foins se font en d'autres saisons que la moisson. Mais encore ne crée-t-il pas une suite de journées pour occuper les ouvriers. Cette question se rapproche de celle qui s'est déjà posée : comment conserver la vie dans nos campagnes? Quel remède apporter à leur dépopulation?

Autrefois, l'industrie du bois et celle des carrières étaient florissantes ici; aujourd'hui, les taillis se vendent mal et, par suite, plus rarement, et les ouvriers n'y veulent plus travailler. Alors que faut-il trouver? Là où il y a des éléments à une industrie temporaire, il serait utile de voir celle-ci se développer. Les usiniers de nos jours ont, au contraire, centralisé tous leurs travaux; il est certain que chez nous l'abandon des carrières et polissoirs de marbre est regrettable comme occupation d'hiver; ailleurs ce sont les scieries, les tanneries, dans le pays de Herve les fouleries et dans la vallée du Geer le tressage de la paille, dont on déplore la disparition.

Après ce qui a été dit de la petite culture et des déboires qu'elle occasionne au propriétaire, on ne peut guère la présenter comme un remède. Ce n'est pas qu'il faille l'étrangler, car elle retient encore à la campagne quelques familles et, par endroits

et dans une certaine mesure, elle est une nécessité pour le campagnard. Mais elle n'enrichit pas la terre.

Ce qu'il faut considérer comme la meilleure sauvegarde de l'agriculture en maint endroit, c'est la culture moyenne. Avec le développement de la prospérité de notre pays, l'augmentation des salaires, beaucoup de nos paysans ont maintenant une situation incomparablement plus facile qu'autrefois. Ils peuvent prendre et tenir, sans quitter leurs habitations, transformées en petites fermes, des terres assez considérables pour qu'ils soient occupés. Cette classe de cultivateurs, à l'encontre de ce qui se produit dans d'autres parties du pays, était presque inconnue chez nous autrefois. Elle semble être à présent un remède à la crise de la main-d'œuvre. Qu'une famille tout entière s'applique à cultiver un nombre d'hectares égal à ses forces, à ses besoins, à la mesure de son travail, pour qu'elle puisse se passer d'aide, se ménage une situation qui fait place à son initiative et qui correspond à l'esprit d'indépendance de nos populations, cela constitue un organisme de culture complet et durable.

Il ne nous semble pas qu'il y ait nécessité de créer des fermes pour cela, mais qu'il suffirait fréquemment de donner des facilités aux villageois, de leur fournir des hangars pour remiser leurs denrées, de former des ensembles d'un nombre d'hectares suffisant pour constituer une occupation pour l'année et qu'ils y puissent gagner leur vie et y tenir plusieurs têtes de bétail.

Des bois. — Disons un mot des bois avant de terminer. Le tableau agricole pour l'année 1895 n'a pas été fait avec soin à cet égard, car le nombre d'hectares de bois n'a pas beaucoup varié. On n'a rien défriché; on a seulement planté quelques pâtures-sarts abandonnées.

L'existence des bois ne semble guère être due qu'à la richesse des grands propriétaires, car en dehors de très mauvais terrains boisés, impropres à la culture et par conséquent presque sans valeur, pourrait-on encore maintenir les bois pour leur rapport?

Beaucoup de taillis paient à peine la contribution foncière de la terre sur laquelle ils poussent, et tant qu'on n'aura pas trouvé un moyen de leur rendre de la valeur en faisant du papier, de l'alcool ou de la pâte à paver les routes ou quelque autre utilisation, il en sera ainsi. Aujourd'hui, tout se construit en fer et en ciment; on se chauffe avec de la houille, du coke ou du pétrole.

A part les fonds marécageux plantés de bois blanc, à part les côtes inutilisables pour la culture, pourquoi laisser subsister des bois qui ne rapportent plus en proportion des autres capitaux? Il semble cependant bien certain que si cette opinion, qu'il y a nécessité de les déroder pour bien gérer sa fortune, se répandait, elle rendrait un très mauvais service à l'agriculture en changeant les conditions d'humidité de notre sol.

Cette crainte est peut-être chimérique, parce que les bois sont toujours repris par les plus fortunés de nos compatriotes qui ne raisonnent pas en comptant leur plus grand profit, mais qui font une part pour la réserve et pour leur agrément.

Et puisque je dis un mot des arbres, j'exprime le vœu de voir les prairies artificielles bordées de quelques arbres, et pour l'aspect, et pour couper le vent, et pour donner un abri contre les rayons du soleil au bétail qu'elles nourrissent. Que les propriétaires plantent un peu de futaie tant dans leur coin perdu que dans leur bois, c'est le moyen le plus sûr d'en retirer encore quelque chose.

CONCLUSIONS.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer cette petite étude qu'en insistant auprès de nos gouvernants pour obtenir leur attention à l'égard des campagnes. Aujourd'hui on demande aux ruraux les mêmes sacrifices pour tous les services administratifs qu'aux habitants des villes : écoles, chemins, distribution d'eau, éclairage, que sais-je; mais on oublie que les villages éloignés des gares sont en décroissance et frappés

d'ostracisme par la population. Réclamons un peu de démocratie en faveur des petits villages; ce sont les pauvres dans le monde des communes; ils n'ont pas de capital et un piètre revenu. Les campagnes sont souvent oubliées parce que, moins bruyantes que leurs sœurs les cités urbaines et suburbaines, elles exposent leurs désirs et leurs besoins d'une façon plus calme. Cependant, combien ne devrait-on pas avoir de sollicitude pour sauvegarder la population des campagnes, pour l'y retenir, pour lui conserver son caractère! La civilisation conjure contre elle. C'est là dans la campagne qu'est le fonds de réserve de notre nationalité, celui qui reste exempt de l'élément cosmopolite. C'est là que se garde l'esprit de tradition et de suite, de prudence et de sagesse, parce que la vie y est plus saine pour l'esprit et pour le corps, parce que les risques frappent plus directement le travailleur, qui y recueille lui-même les conséquences de ses erreurs ou le fruit de son travail.

QUESTIONNAIRE

Propriété foncière.

1. — A qui appartient la terre : à des habitants de la région ou de la commune ou à des étrangers ?

Où habitent ces étrangers ?

Ont-ils de l'influence dans la région ou dans la commune ? Comment ?

2. — Y a-t-il de grands propriétaires qui exploitent eux-mêmes tout ou partie de leurs terres ? Comment le font-ils ?

3. — Sur 100 cultivateurs, combien y en a-t-il qui sont propriétaires :

a) de toutes les terres qu'ils exploitent ?

b) de partie des terres qu'ils exploitent ?

c) rien que de leur maison ?

Quelle catégorie de cultivateurs — 5,10,20,30, et plus d'hectares — est surtout propriétaire des terres exploitées ?

4. — Les ouvriers agricoles ont-ils une certaine propriété ? Leur maison seule ? ou des terres adjacentes ? Quelle étendue de terre ?

5. — Le nombre des cultivateurs et ouvriers agricoles, propriétaires de leur maison et de tout ou partie des terres qu'ils exploitent, s'accroît-il ?

Depuis quand, et quelles en sont les causes ?

6. — Leur propriété est-elle hypothéquée ?

A quelle occasion (par exemple acquisition d'immeubles, liquidation de succession) la propriété est-elle hypothéquée ?

Les hypothèques diminuent-elles ou augmentent-elles ?

Depuis quand ? Quelles en sont les causes ?

Chez qui emprunte-t-on sur hypothèque ?

Quel est l'intérêt ?

Rembourse-t-on les créances hypothécaires ? Y a-t-il fréquemment des biens hypothéqués vendus sur expropriation ?

7. — Qui achète actuellement les terres mises en vente ? Pourquoi telle classe de la population achète-t-elle actuellement ? Y a-t-il à signaler des abus relativement à la vente de terres ?

8. — La propriété foncière se morcelle-t-elle ? Y a-t-il eu des réunions de parcelles par voie d'échange ?

9. — Quelle est actuellement la valeur de la terre ? Comment cette valeur a-t-elle oscillé depuis 1800 ?

Y a-t-il pour la région ou la commune des causes particulières qui influent sur le prix de la terre ?

10. — Qu'arrive-t-il à la mort d'un cultivateur propriétaire de tout ou partie des terres qu'il exploite : ces terres sont-elles vendues ou les enfants se les partagent-ils ?

11. — Y a-t-il des célibataires (frères et sœurs) qui continuent à habiter ensemble et à exploiter leurs terres ?

12. — Quels sont, à votre avis, les défauts du régime foncier actuel et comment croyez-vous qu'on pourrait y remédier ?

Fermage.

13. — Les fermiers ont-ils des contrats de bail écrits ? Notariés ou non ?

Pour combien d'années ces contrats sont-ils faits ?

Renferment-ils des clauses typiques à relever ? Le fermier peut-il vendre de la paille ? Le propriétaire se réserve-t-il le droit de planter des arbres ?

14. — Quelle catégorie de fermiers n'a pas de bail écrit ?

15. — Combien d'années dure le bail en cas d'absence de contrat écrit ?

16. — A quelle époque de l'année le bail commence-t-il ?

17. Propriétaire et fermier ont-ils l'habitude de résilier le bail de terres ?

Dans l'affirmative comment se fait la résiliation et combien de mois d'avance ?

18. — Le fermier sortant reçoit-il un dédommagement pour arrière-engrais ou pour certains travaux ?

Dans l'affirmative comment ce dédommagement est-il fixé?

Dans la négative les fermiers ne sont-ils pas partisans de l'introduction de ce dédommagement?

Y a-t-il certains travaux d'amélioration faits par les fermiers? Lesquels?

19. — Quels sont les rapports entre fermier sortant et fermier entrant?

20. — Quel est actuellement le prix du fermage pour des fermes louées en bloc?

Pour des parcelles de terres louées séparément?

Comment ce prix a-t-il oscillé depuis 1800?

Ne pouvez-vous pas citer des chiffres à cet égard?

Qui paie l'impôt foncier : le propriétaire ou le fermier?

N'y a-t-il pas de cause spéciale influant dans votre région ou dans la commune sur le prix du fermage?

Le fermage est-il régulièrement payé? A quelle époque de l'année?

21. — Le fermier est-il en rapport avec le propriétaire ou avec un régisseur?

Quels sont les rapports entre propriétaires ou régisseurs et fermiers?

Ceux-ci se plaignent-ils? De quoi?

22. — De grandes fermes ont-elles été morcelées pour être louées en parcelles?

Pourquoi les a-t-on morcelées?

23. — Y a-t-il des fermiers qui prennent en location des terres de différents propriétaires?

24. — Y a-t-il des fermiers qui prennent en location une ferme, mais qui étant propriétaires de quelque terre louent celle-ci à autrui? Pourquoi le font-ils?

25. — Pendant combien de temps, en général, les fermiers gardent-ils la même ferme ou la même terre?

26 — Y a-t-il des particuliers qui louent leurs terres publiquement?

27. — Le prix du fermage est-il supérieur pour les terres louées publiquement à celui des terres louées de la main à la main?

De combien?

Quelle catégorie de personnes se fait adjuger les terres en location publique?

Y a-t-il à relever des abus à l'occasion des locations publiques de terres?

L'exploitation agricole.

28. — Quelle est l'étendue des exploitations { grandes? moyennes? petites?

Cette étendue s'est-elle modifiée depuis 1880?

29. — Quelle doit être l'étendue d'une exploitation agricole pour que le cultivateur, sa femme et deux enfants de 16 et 13 ans puissent y trouver travail et subsistance?

30. — Les terres de l'exploitation sont-elles généralement dispersées? A quelle distance se trouvent-elles des bâtiments de la ferme? Donnez l'exemple de deux ou trois exploitations, nombre de parcelles, distance des parcelles des bâtiments de la ferme?

31. — Dans quel état se trouvent les routes? Peut-on à toute saison arriver convenablement aux terres? Qu'y aurait-il à faire à cet égard? Quelle a été l'influence des chemins de fer vicinaux?

32. — Quel est le personnel familial et étranger — c'est-à-dire membres de la famille, domestiques, servantes, ouvriers et ouvrières permanents, ouvriers et ouvrières tempo-

raires — qu'on emploie dans deux ou trois fermes que vous choisissez comme types de fermes de la région ou de la commune? Veuillez indiquer pour les ouvriers et ouvrières temporaires le temps pendant lequel ils travaillent?

33. — Se plaint-on de la rareté de la main-d'œuvre? Par quels moyens croyez-vous qu'on pourrait y remédier?

34. — Avec quelles bêtes de trait : chevaux, bœufs, vaches, chiens, le travail de la ferme est-il fait?

35. — Que récolte-t-on? Exemples, avec indication de l'étendue, pour deux ou trois fermes types de la région ou de la commune. A-t-on des cultures dérobées?

36. — Y a-t-il à relever, depuis 1880, un changement dans les produits récoltés? A quoi est dû ce changement? Quel en est le résultat?

37. — Faut-il pousser à la culture maraîchère ou à d'autres spécialités? Quels en sont les avantages?

38. — La terre est-elle bien travaillée?

39. — Est-elle bien fumée? Comment conserve-t-on le fumier de la ferme? Quelles matières fertilisantes achète-t-on?

40. — Quels produits de la terre le cultivateur vend-il? Où les vend-il? Exemples pour deux ou trois fermes types de la région ou de la commune, de la quantité et de la valeur des produits de la terre vendus.

41. — Les cultivateurs se plaignent-ils des dégâts causés par les lapins ou autre gibier? Quels sont leurs désiderata à cet égard?

42. — Les cultivateurs ont-ils à se plaindre du maraudage? Qui le pratique? Qu'en est-il de la police rurale?

43. — Quels animaux a-t-on à la ferme? Exemples pour deux ou trois exploitations types de la région ou de la commune.
Toutes les bêtes appartiennent-elles au cultivateur? Sinon à qui sont-elles et à quelles conditions sont-elles chez le cultivateur?

44. — Fait-on l'élevage de { chevaux? bêtes à cornes? porcs?

Sinon, le faisait-on antérieurement et pourquoi l'a-t-on abandonné?

45. — Le nombre des animaux s'est-il accru ou a-t-il diminué depuis 1890 et quelles en sont les causes?

46. — Les cultivateurs sont-ils portés à avoir de belles bêtes? Savent-ils faire à cette fin quelques sacrifices?

47. — Achètent-ils des matières alimentaires du commerce? Lesquelles?

48. — Quels animaux le cultivateur vend-il par année? Où les vend-il? Exemples pour deux ou trois exploitations types de la région ou de la commune, du nombre et de la valeur des animaux vendus.

49. — Le cultivateur fait-il lui-même le beurre ou livre-t-il le lait à une laiterie? Fait-on du fromage?

50. — La fermière vend-elle du beurre au marché? Y a-t-il à relever des abus à l'occasion de la vente du beurre au marché et de la livraison dans les magasins?

51. — Attache-t-on une certaine importance à la spéculation laitière, au revenu du lait, du beurre et du fromage?

52. — Quand un animal est malade, va-t-on immédiatement chercher le vétérinaire?

53. — Attache-t-on de l'importance à la basse-cour?

54. — Le cultivateur est-il intéressé dans quelque industrie agricole, distillerie, brasserie, etc.?

55. — Quel capital d'exploitation faut-il au cultivateur, c'est-à-dire quelle somme faudrait-il à un fermier qui ne possède ni animaux ni outillage quelconque pour entreprendre l'exploitation de fermes d'une étendue déterminée, par exemple 5, 10, 20, 30 hectares, etc.?

56. — Où le cultivateur trouve-t-il le crédit nécessaire?

57. — Quelle est la valeur des bâtiments de l'exploitation comparée à celle des terres qui en dépendent? Où sont situés les bâtiments? Au centre de la commune ou au milieu des terres?

58. — En quels matériaux sont construits les bâtiments : maison d'habitation, écuries, étables, granges, hangars? Comment sont-ils couverts?

59. — Les constructions sont-elles bien aménagées? Qu'y a-t-il à relever à cet égard?

60. — Le cultivateur s'occupe-t-il exclusivement de son exploitation agricole ou a-t-il une occupation étrangère, par exemple fait-il le marchand, a-t-il un cabaret ou une boutique?

61. — A combien estimez-vous le gain du cultivateur :
Propriétaire de tout ou partie de son exploitation?
Locataire?

Combien lui rapporte son capital d'exploitation? S'il est propriétaire de tout ou partie de son exploitation, déduisez du chiffre la somme qui représente le fermage (calculé d'après le taux moyen de la région) de ce dont il est propriétaire.

Indiquez également à combien vous estimez le produit de son travail personnel et de celui des membres de sa famille travaillant avec lui. Par exemple : 5,200 francs revenu global.

Le cultivateur est propriétaire de bâtiments et de terres qu'il pourrait affermer 1,000 francs. Il reste 4,200 francs.

Son gain est pris à 5 francs par jour ouvrable	. . . . . .	1,500 francs.
Celui de son fils à 3 francs id.	. . . . . .	900 »
Celui de sa femme à 2 francs id.	. . . . . .	600 »
		3,000 francs.

Il reste 1,200 francs, comme profit, intérêt et amortissement du capital d'exploitation de 20,000 francs = 6 %.

62. — Les fils du fermier trouvent-ils des fermes pour s'établir? Sinon, comment pourrait-on favoriser cet établissement?

63. — Quelles sont les idées des cultivateurs au sujet de la politique douanière : droits d'entrée pour céréales, fermeture des frontières au bétail étranger, etc.?

Le cultivateur.

64. — Comment est construite l'habitation du. . . . . { grand / moyen / petit cultivateur?

Qu'entendez-vous par { grand / moyen / petit cultivateur?

65. — Comment les cultivateurs sont-ils logés? Leurs chambres à coucher sont-elles bien aérées? Fait-il propre? Quel mobilier ont-ils? N'arrive-t-il pas chez les petits cultivateurs que des animaux — et quels animaux — logent dans les mêmes places que les habitants?

66. — Arrive-t-il qu'il y ait plus d'une famille dans une maison? Dans l'affirmative, quelle est la cause de cette situation?

67. — Le propriétaire soigne-t-il l'habitation de son locataire?

68. — Le cultivateur est-il actuellement mieux logé qu'il y a 50 ans? Qu'y aurait-il à améliorer au point de vue de son logement : hygiène, ameublement, esthétique?

69. — Que mangent les cultivateurs . . . .
- le matin? A quelle heure?
- à midi?
- l'après-midi?
- le soir?

70. — Sont-ils suffisamment nourris? La ménagère sait-elle faire la cuisine?

71. — Comment mange-t-on : chacun a-t-il une assiette, ou n'y a-t-il qu'un récipient au milieu de la table, dans lequel chacun puise?

72. — Le cultivateur est-il mieux nourri actuellement qu'il y a 50 ans? Comment se nourrissait-il en ce temps?

73. — Les cultivateurs sont-ils convenablement habillés? Les femmes et les filles n'y mettent-elles pas un certain luxe? En quoi ce luxe consiste-t-il?

74. — Quel est le genre de travail du { grand / moyen / petit } cultivateur?

Combien d'heures travaille-t-il par jour pendant les différentes saisons?

De quel travail s'occupe la femme du cultivateur? Ne travaille-t-elle pas trop?

Et les enfants du cultivateur, à quoi les occupe-t-on? A partir de quel âge travaillent-ils? Combien d'heures par jour?

75. — Quels sont les rapports des cultivateurs entre eux? Les voisins s'aident-ils, par exemple, pendant la moisson, en cas de maladie, à l'occasion du vêlage des vaches, etc.?

76. — Les cultivateurs sont-ils querelleurs? Le sont-ils plus ou moins qu'il y a 50 ans? Sont-ils procéduriers? Y a-t-il de vieilles disputes entre familles?

77. — Sont-ils, lors de la vente de leur récolte ou d'animaux, enclins à la fraude?

78. — Quels rapports les cultivateurs ont-il avec les ouvriers?

79. — Les cultivateurs sont-ils religieux? Le sont-ils autant qu'il y a 50 ans? Quelle classe de la population rurale — cultivateurs, ouvriers, artisans, bourgeoisie — est la plus religieuse? Les cultivateurs sont-ils superstitieux? En quoi consiste cette superstition?

80. — Ont-ils le respect des morts?

81. — La moralité est-elle bonne? Quelle classe de la population rurale est la plus morale? Les naissances hors mariage sont-elles nombreuses? Y a-t-il beaucoup de mariages forcés à la suite de conception hors mariage? A quel âge se marient les fils des cultivateurs? Combien d'enfants ont en moyenne les cultivateurs?

82. — Quels sont les jeux et les distractions du cultivateur? Engage-t-il de l'argent dans les jeux? Les kermesses sont-elles fréquentes dans la commune? Danse-t-on beaucoup? Braconne-t-on? Le cultivateur lit-il? Quoi? Par quels moyens pourrait-on favoriser le goût de la lecture? Y a-t-il des festivités à la ferme, par exemple lors de la rentrée de la moisson?

83. — Quel usage le cultivateur fait-il de la boisson? Que boit-il? Va-t-il à l'estaminet seulement le dimanche ou également pendant la semaine? Le cultivateur boit-il actuellement plus ou moins qu'il y a 50 ans? La femme du cultivateur boit-elle?

84. — L'esprit d'épargne est-il répandu parmi les cultivateurs? Où épargnent-ils : à la poste? à la caisse Raiffeisen? chez le notaire? dans le bas de laine?

Le cultivateur est-il avare? Fait-il chercher le médecin quand il est malade?

85. — Les cultivateurs sont-ils prévoyants? Quels contrats d'assurance ont-ils :

Contre l'incendie?

Contre la mortalité du bétail?

Contre les accidents du travail?

86. — Ont-ils l'habitude de faire des contrats de mariage et des testaments?

87. — Quels moyens préconisez-vous pour améliorer la situation des cultivateurs au point de vue de l'hygiène, au point de vue intellectuel, au point de vue moral?

L'ouvrier et le domestique agricoles.

88. — Que gagnent les domestiques et les servantes logés et nourris à la ferme? Ont-ils, en dehors de leurs gages, certains avantages accessoires?

Comment les gages ont-ils oscillé depuis 1850? Ne pouvez-vous donner quelques exemples de cette oscillation? Y a-t-il des domestiques ou des servantes mariés? A partir de quel âge s'engage-t-on comme domestique ou servante de ferme?

89. — Comment les domestiques et les servantes sont-ils logés à la ferme? Où logent-ils? Le logement est-il propre? Y a-t-il à cet égard du changement à noter pour les cinquante dernières années?

90. — Comment les domestiques et les servantes sont-ils nourris à la ferme? Mangent-ils avec le fermier et la fermière? Sinon, combien de fois mangent-ils par jour, et que mangent-ils? Sont-ils suffisamment nourris?

91. — Quels sont les rapports entre le cultivateur et ses domestiques et servantes? Ceux-ci restent-ils longtemps chez le même patron?

92. — A quelle époque de l'année les domestiques et servantes entrent-ils en service? S'engagent-ils pour une année ou pour une période indéterminée?

93. — Trouve-t-on facilement domestiques et servantes? Sinon, quelle en est la cause?

94. — Quel est le salaire des ouvriers et ouvrières qui ne logent pas à la ferme : salaire en argent et en nature pour

ouvriers permanents et ouvriers temporaires et pour les différentes saisons? N'y a-t-il pas certains travaux qui se font à l'entreprise? Quels sont ces travaux et quelle en est la rémunération? Combien l'ouvrier parvient-il à gagner en travaillant ainsi à l'entreprise? Les travaux à l'entreprise sont-ils faits par des ouvriers étrangers à l'exploitation ou par les ouvriers permanents?

S'ils sont faits par des ouvriers étrangers à l'entreprise, ceux-ci habitent-ils la commune ou des communes avoisinantes, ou viennent-ils d'une région plus éloignée? D'où viennent-ils? Les ouvriers saisonniers habitant la commune ou les communes avoisinantes, que font-ils durant le reste de l'année? Comment sont logés ces ouvriers étrangers à la région? Comment organisent-ils leur travail?

Quel changement a subi le salaire des ouvrières depuis 1850?

95. — Les ouvriers et ouvrières permanents sont-ils nourris à la ferme? Mangent-ils avec le fermier et la fermière? Sinon, combien de fois par jour mangent-ils? Sont-ils suffisamment nourris?

96. — Si l'ouvrier permanent ou saisonnier se nourrit lui-même, que mange-t-il { le matin? / à midi? / le soir?

Mange-t-il suffisamment?

La femme de l'ouvrier sait-elle faire convenablement la cuisine?

L'ouvrier mange-t-il du pain cuit chez lui? Quelle sorte de pain? L'ouvrier est il mieux nourri qu'il y a 50 ans? Que mangeait-il alors?

97. — Comment est construite l'habitation de l'ouvrier agricole? Cette habitation lui appartient-elle? Sinon, à qui

appartient-elle et quel en est le loyer? L'ouvrier est-il convenablement logé?

En quoi consiste le mobilier de la maison? Que vaut-il?

Combien de places y a-t-il dans sa maison? Les chambres à coucher sont-elles suffisamment aérées? N'arrive-t-il pas que des animaux logent dans les mêmes places que les habitants? Quels animaux?

98. — Combien d'enfants y a-t-il en moyenne dans une famille d'ouvriers agricoles?

99. — Arrive-t-il qu'il y ait plus d'une famille logée dans une même maison?

Dans l'affirmative quelle en est la cause?

100. — L'ouvrier est-il mieux logé actuellement qu'en 1850? En quoi consiste cette amélioration?

101. — L'ouvrier agricole exploite-t-il pour son propre compte certaine terre? Combien? Vend-il certains produits de cette terre? Parvient-il facilement à trouver de la terre? Comment la travaille-t-il?

Sa femme s'engage-t-elle aussi au service du cultivateur ou travaille-t-elle à la maison?

Quels animaux l'ouvrier a-t-il : vaches, chèvres, porcs, lapins?

Engraisse-t-il annuellement un ou plusieurs porcs? Les vend-il ou les garde-t-il pour sa propre consommation? Combien de lapins a-t-il? Les vend-il?

L'ouvrier agricole a-t-il actuellement plus de terre et d'animaux qu'il y a 20, 30, 40 ans?

A-t-il toujours de quoi nourrir ses animaux?

102. — Y a-t-il des ouvriers agricoles qui n'ont pas de terre et pas d'animaux?

103. — Y a-t-il des communaux (prairies, bois, terres) dont les ouvriers tirent profit? Comment en profitent-ils?

104 — L'ouvrier agricole a-t-il du travail toute l'année à la ferme? Sinon, que fait-il l'hiver?

105. — Combien d'heures par jour l'ouvrier agricole travaille-t-il pendant les différentes saisons?

106. — A quel âge les enfants des ouvriers agricoles travaillent-ils? Combien d'heures travaillent-ils par jour pendant les différentes saisons?

107. — Quels sont les travaux agricoles faits par les femmes autres que les servantes de ferme? Combien d'heures travaillent-elles par jour pendant les différentes saisons?

108. — Quels sont les rapports entre le cultivateur et ses ouvriers?

Ceux-ci demeurent-ils longtemps au travail chez le même cultivateur?

109. — Les cultivateurs trouvent-ils facilement de la main-d'œuvre?

110. — Y a-t-il beaucoup d'ouvriers qui vont travailler en dehors de leur commune :

Soit dans les usines, dans les mines, etc., soit qu'ils aillent faire le travail agricole en France ou ailleurs? Dans quelles conditions vont-ils travailler en dehors de leur commune? Quand reviennent-ils au foyer?

Quelle est l'influence de ce travail au dehors sur { les salaires? la moralité? l'esprit religieux?

111. — Les ouvriers qui vont travailler dans l'industrie vivent-ils mieux que les ouvriers agricoles qui restent sur place? Sinon, quelle en est la cause, puisque le salaire gagné dans l'industrie est supérieur au salaire agricole?

112. — Y a-t-il des ouvriers agricoles ou fils de petits cultivateurs qui vont travailler en ville ou dans l'industrie pour amasser un petit pécule? Que font-ils de cet argent?

113. — L'ouvrier agricole remet-il tout l'argent gagné à sa femme pour les besoins du ménage? Que dépense-t-il par semaine? A quoi dépense-t-il de l'argent?

114. — Quelles sont les distractions des ouvriers agricoles? Quels jeux? Dépensent-ils beaucoup d'argent à ces jeux?

115. — Les ouvriers agricoles sont-ils prévoyants : épargnent-ils, font-ils partie de sociétés de prévoyance, par exemple : mutualités, maladie, caisse de pension, etc.?

116. — L'ouvrier agricole lit-il et dans l'affirmative que lit-il?

117. — S'adonne-t-il à la boisson? Que boit-il?

118. — Les ouvriers agricoles sont-ils religieux? Sont-ils superstitieux? En quoi consiste cette superstition?

119. — La moralité est-elle bonne? Y a-t-il beaucoup de mariages forcés par suite de conception en dehors du mariage?

120. — A quel âge se marient les ouvriers agricoles? Y a-t-il une grande mortalité enfantile? Quelles en sont les causes?

121. — Qu'advient-il des ouvriers vieux et invalides ? Quelles œuvres de bienfaisance, de prévoyance et d'assistance publique existent dans la commune? Y a-t-il beaucoup d'ouvriers agricoles qui profitent de l'assistance publique?

122. — Quels moyens préconisez-vous pour améliorer le sort des ouvriers agricoles?

123. — Pourriez-vous dresser le budget d'une famille ouvrière agricole de la commune ou de la région?

Émigration.

124. — Va-t-on facilement habiter d'autres communes? Émigre-t-on en ville? Quelles sont les causes de cette émigration?

125. — Où va-t-on?

126. — Qu'y fait-on?

127. — Revient-on plus tard se fixer à la commune? A quelle occasion?

128. — Quelle est l'influence de cette émigration : sur la main-d'œuvre qu'on trouve dans la région ou dans la commune, sur l'esprit public?

129. — Quand a commencé l'exode rural?

Écoles.

130. — Les enfants vont-ils aussi en classe l'été?

131. — Jusqu'à quel âge : { garçons? filles? enfants de cultivateurs? enfants d'ouvriers agricoles? }

132. — La situation à cet égard s'est-elle améliorée ou empirée? Depuis quand?

133. — Si les enfants ne vont pas en classe, que font-ils?

134. — Existe-t-il des écoles d'adultes, le soir ou le dimanche? Par combien de personnes sont-elles fréquentées?

135. — Les enfants apprennent-ils à l'école primaire les notions élémentaires d'agriculture? Donne-t-on aux jeunes filles des notions de cuisine?

136. — L'instituteur jouit-il d'une certaine considération dans la commune? Autant que par le passé?

137. — Y a-t-il assez bien de fils de cultivateurs qui font des études moyennes : humanités? professionnelles agricoles?

138. — Que font-ils à la fin de ces études? Comment pourrait-on engager les cultivateurs à envoyer davantage leurs enfants aux écoles professionnelles agricoles?

139. — Quelle catégorie de cultivateurs envoie les filles au pensionnat? Où les envoie-t-on? Qu'ont en vue les parents en envoyant leurs filles au pensionnat? Que font les filles en revenant du pensionnat?

140. — Y a-t-il beaucoup d'illettrés parmi les paysans?

141. — Les paysans ou les fils des paysans suivent-ils les conférences agricoles qui se donnent dans la région ? En retirent-ils profit?

Associations et syndicats agricoles.

142. — Quelles associations ou œuvres coopératives existent dans la région ou à la commune?

Quand ont-elles été fondées? Combien de membres comptent-elles?

143. — Quels avantages les membres en retirent-ils? Est-il possible de citer à cet égard des chiffres ou des faits?

144. — Les membres de ces associations s'entendent-ils bien? Mieux qu'avant la constitution de ces associations?

145. — L'esprit d'association existe-t-il? Vient-on régulièrement aux réunions ou se borne-t-on à verser sa cotisation?

146. — Y a-t-il des ouvriers agricoles qui font partie de ces associations?

147. — Y a-t-il des cultivateurs qui sont hostiles à ces œuvres? Pourquoi?

148. — Les commerçants locaux y sont-ils hostiles? Pourquoi?

149. — Pour quel objet y a-t-il lieu de créer encore des associations dans votre région? Quelles sont les chances de réussite pour ces associations?

150. — Y a-t-il des associations qu'on ne parvient pas à fonder dans la région? Pour quels motifs? Y a-t-il des associations qui périclitent? Quelles sont les causes de cet insuccès?

151. — Quelle est la catégorie de personnes qui s'occupe le plus activement des associations agricoles? Qui s'occupe de la direction et des écritures?

152. — Ne connaissez-vous pas des documents (registres de familles, baux, simples annotations, etc.) où l'on trouve des renseignements concernant les prix, les fermages, les salaires, la manière de vivre, etc., pour les années 1800 à 1860? Y aurait-il moyen de prendre connaissance de ces documents?

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

COMMUNE DE VIERSET-BARSE.

Propriété foncière.

1. — La terre appartient généralement à des seigneurs résidant l'hiver en ville, l'été dans leur château à la campagne. Ceux-ci ont de l'influence sur leurs fermiers et sur les gens qu'ils occupent, sans plus, car, ou bien ce sont des étrangers, ou bien ils n'ont pas de rapports avec les gens de la commune.

2. — Il y a très peu de grands propriétaires qui exploitent eux-mêmes ; c'est la grande exception. Dans ce cas, ils exploitent eux-mêmes avec leur famille et leur personnel ouvrier, ou bien avec régisseur et personnel.

3. — Il y a 5 % de cultivateurs propriétaires de toutes les terres qu'ils exploitent; 5 % en possèdent une partie. Je ne connais pas de cultivateurs qui seraient uniquement propriétaires de leur maison. Les cultivateurs propriétaires n'ont le plus souvent qu'une exploitation inférieure à 10 hectares.

4. — Il n'existe pour ainsi dire plus d'ouvriers agricoles dans le Condroz. Ils ne possèdent rien et n'ont jamais rien possédé, si ce n'est exceptionnellement.

5. — Les ouvriers sont occupés aux travaux industriels dans les vallées de la Meuse, de l'Ourthe, du Hoyoux, parce que le travail y est mieux réglé, plus assuré et mieux payé. Ils sont aussi plus libres.

6. — Il n'y a presque pas d'ouvriers agricoles et peu de cultivateurs propriétaires. Les premiers ne possèdent généralement rien, les seconds hypothèquent très rarement leurs biens. L'hypothèque devient de plus en plus rare. On emprunte chez un notaire à un intérêt de 3, 4, 5 °/₀. On rembourse; presque jamais de vente sur expropriation.

7. — Les seigneurs achètent les terres mises en vente. Pourquoi? Cela se devine. D'où excessive centralisation de la propriété.

8. — Le rare morcellement de la terre est insignifiant auprès de la centralisation foncière opérée par les châtelains.

9. — Valeur de la terre : de 2,500 à 5,000 francs suivant qualité et localité. Valeur doublée depuis 1800. La révolution agricole amenée par l'emploi des engrais chimiques a influé favorablement sur la valeur de la terre.

10. — Les enfants se partagent presque toujours les terres à la mort d'un cultivateur propriétaire.

11. — Le Condroz est quelque peu le pays des cultivateurs célibataires à cause de la grande difficulté qu'ont les cultivateurs à se caser.

12. — Les défauts du régime foncier actuel sont : excessive centralisation, indifférence ou hostilité des seigneurs. Sur des kilomètres, parfois des lieues de distance, il est impossible de trouver un emplacement à bâtir, les seigneurs ne voulant pas

vendre. Les fermes sont de 50, 100, 150 et jusque 200 hectares. M. S. exploite, en qualité de fermier, 297 hectares.

On pourrait rendre les ouvriers propriétaires en permettant l'acquisition d'emplacements à bâtir; aussi en morcelant les fermes : d'une ferme de 100 hectares en faire quatre.

Fermage.

13. — Les fermiers ont généralement un bail écrit, souvent notarié, fait pour des périodes de trois, six, neuf ans. Le fermier ne peut vendre de la paille ni réclamer du dommage pour dégâts de gibier (lapins, faisans, etc.). Il n'est pas question, dans les baux, de plantation d'arbres.

14. — Tous les fermiers ont un bail écrit.

15. — En cas d'absence de contrat écrit, le bail dure trois ans.

16. — Le bail commence au 1er mai.

17. — Il n'y a pas de résiliation de terres louées; les propriétaires aiment à garder leurs fermiers, mais ils les augmentent assez souvent. La résiliation se fait par lettre recommandée, souvent un an d'avance.

18. — Il n'y a pas de dédommagement payé au fermier sortant; le fermier sortant retrouve à son entrée dans une autre ferme ce qu'il a perdu. Les fermiers ont doublé la valeur de la terre par leurs apports d'engrais et leur travail.

19. — Le fermier sortant récolte toutes les céréales; l'année de son départ il laisse les pailles; il peut généralement remettre en culture les prairies créées.

20. — Les fermes louées en bloc ont un prix de fermage de 75 à 110 francs l'hectare ; les parcelles de terre sont louées de 100 à 125 francs l'hectare. Le prix a doublé depuis 1800. Les deux fermes de Limet (commune de Vierset-Barse) étaient louées jusqu'en 1911 à 32 francs l'hectare (avec fournitures d'engrais par le propriétaire). Vendues en 1911, elles se louent présentement à 75 francs l'hectare. Le propriétaire paie l'impôt foncier. Aucune cause spéciale n'influe sur le prix du fermage. Le fermage est payé très régulièrement : 1er mai et 1er novembre.

21. — Le fermier est en rapport avec le propriétaire ou plus souvent avec un régisseur qui rédige le bail et touche les fermages. Les fermiers se plaignent des notaires-régisseurs.

22. — On n'a pas morcelé de grandes fermes pour les louer en parcelles.

23. — Il y a des fermiers qui prennent en location de différents propriétaires, mais c'est très rare.

24. — Il y a des fermiers qui louent ce qu'ils ont pour prendre en location une exploitation plus grande, parce que leurs propriétés sont de trop peu d'étendue.

25. — Dans 50 °/₀ des cas, la ferme passe de père en fils.

26. — Il n'y a pas de propriétaires particuliers qui louent leurs terres publiquement.

27. — Les terres louées publiquement sont de 20 à 25 francs l'hectare plus chères que celles louées de la main à la main. Ce sont les petits cultivateurs qui s'en rendent adjudicataires.

Il n'y a pas d'abus à relever à cette occasion.

Exploitation agricole.

28. — Les grandes exploitations sont de plus de 100 hectares. Les moyennes, de 50 à 100 hectares; les petites, de moins de 50 hectares. Il n'y a guère de modification à cet égard depuis 1800.

29. — Pour occuper la famille du cultivateur dans ces conditions, il faut 10 à 20 hectares.

30. — Les terres de l'exploitation sont très proches des bâtiments de la ferme ou y sont contiguës. A Limet, il y a trois fermes qui toutes sont entourées de leurs terrains.

31. — Les routes sont très bonnes, parce qu'elles sont faites pour les autos. Les vicinaux ont eu de l'influence quant à l'écoulement des produits, mais l'inconvénient est qu'ils sont de petite section, que les transports y sont lents et chers et qu'ils arrêtent pour longtemps l'établissement de lignes importantes.

32. — Pour une ferme de 100 hectares il faut le patron, sa femme, sa famille toujours très nombreuse, plus domestiques, servantes et salariés permanents. Il faut 10 personnes (en comptant la famille) pour une ferme de 100 hectares. On a en outre des ouvriers temporaires pour betteraves, fenaison, moisson, récolte, battage. On travaille de 6 à 19 heures.

33. — On se plaint énormément de la rareté de la main-d'œuvre. On remédie à cette situation par l'emploi des machines.

34. — Comme bêtes de trait on n'a que les chevaux.

35. — On emblave sur une ferme de 100 hectares : froment, 30 hectares; avoine, 30 hectares; trèfle et fourrages, 10 hectares; betteraves, 5 hectares; prairies, 25 hectares. Parfois on a du lin, un peu de pommes de terre. Il n'y a pas de culture dérobée.

36. — Depuis 1880, il y a à noter l'introduction de la culture de la betterave sucrière et du lin. Pour la première culture, augmentation de main-d'œuvre.

37. — La culture maraîchère ou les autres spécialités sont impossibles, vu les trop grandes exploitations et la rareté de la main-d'œuvre.

38. — La terre est très bien travaillée.

39. La terre est très bien fumée. Le fumier est conservé à la cour de la ferme. De plus, il y a des achats importants d'engrais commerciaux, surtout d'engrais azotés et d'engrais potassiques.

40. — Le cultivateur vend du froment, de l'avoine et des betteraves à sucre. Pour une exploitation de 100 hectares :

Froment, 30 hectares à 600 francs	18,000	francs.
Avoine, 30 hectares à 500 francs	15,000	»
Betteraves, 5 hectares à 800 francs	4,000	»
	37,000	francs.

A déduire de 37,000 francs la nourriture des animaux de la ferme.

41. — Les cultivateurs se plaignent énormément des lapins et du gibier. Le lapin est leur plus grand ennemi, car souvent, si pas toujours, ils n'osent réclamer contre leurs propriétaires.

42. — Il y a peu de maraudage. Il est exercé par les enfants.

43. — Pour 100 hectares, on a 15 à 20 chevaux, 100 bêtes à cornes, 10 cochons, 200 poules. Toutes les bêtes appartiennent au fermier.

44. — On fait l'élevage de chevaux, de bêtes à cornes et de porcs. On fait aussi l'engraissement pour ces deux dernières espèces d'animaux.

45. — Le bétail s'est accru depuis 1890, à cause de l'emploi d'engrais chimiques.

46. — Les cultivateurs sont portés à avoir de belles bêtes. Pour ce, ils sont disposés à faire de grands sacrifices.

47. — On achète des matières alimentaires du commerce : sons, tourteaux.

48. — Le cultivateur vend des chevaux et des vaches aux marchands. Pour 100 hectares : 3 chevaux, à 4,000 francs pièce, bêtes à cornes, idem.

49. — Le cultivateur fait le beurre lui-même. On ne fait pas de fromage.

50. — La vente du beurre se fait dans la localité et au marché. L'inspection, au point de vue margarine, n'est pas assez sévère.

51. — La laiterie, quoique importante, n'arrive qu'en second lieu.

52. — On va chercher immédiatement le vétérinaire quand un animal est malade.

53. — On attache plus d'importance que par le passé à la basse-cour, mais encore trop peu.

54. — Le cultivateur n'est pas intéressé dans quelque industrie agricole.

55. — On peut franchement compter sur 1,000 francs comme capital d'exploitation par hectare.

56. — Le cultivateur use très peu du crédit.

57. — La valeur des bâtiments est d'environ un sixième de la valeur des terrains; 50 °/₀ des bâtiments se trouvent au centre de la localité, le reste au centre des terres.

58. — Les bâtiments sont construits en pierre du pays (pierre bleue et grès), rarement en briques; ils sont couverts d'ardoises ou de tuiles.

59. — Les constructions sont assez bien aménagées, mais elles sont presque toujours insuffisantes, parce qu'elles furent construites à un moment où la récolte et le bétail ne représentaient que la moitié de ce qu'ils sont actuellement. On construit beaucoup de hangars (30 mètres de long, 20 mètres de large).

60. — Le cultivateur s'occupe uniquement de son exploitation.

61. — Le gain du cultivateur peu s'estimer de 5 à 10 °/₀ de son capital, mais parfois il y a perte.

62. — Les enfants du fermier se marient rarement (d'où immoralité); il n'y a pas de fermes pour s'établir. Le remède est la division des grandes fermes.

63. — On est franchement et fortement protectionniste.

Le cultivateur.

64. — Les cultivateurs ont trois ou quatre places au rez-de-chaussée, autant à l'étage, greniers et caves. On est assez bien logé.

65. — Pour les chambres à coucher l'aérage est insuffisant. Le mobilier de la cuisine et de la place contiguë vaut 500 francs. Les animaux ne logent jamais avec l'habitant.

66. — Il n'y a pas plus d'une famille par maison.

67. — Le propriétaire soigne assez bien l'habitation de son locataire. Celui-ci a la charge des réparations locatives.

68. — Le cultivateur est actuellement mieux logé qu'il y a cinquante ans. Les améliorations à réaliser sont : l'éclairage et l'aérage ainsi que l'ameublement. L'esthétique est inconnue, si ce n'est pour les fermes d'ancien quartier-maître.

69. — Les cultivateurs mangent : le matin à 5 heures, omelette, café ; à 8 $^1/_2$ heures, tartines beurrées, café ; à midi, potage, pommes de terre, légumes, viande, bière ; à 3 $^1/_2$ heures, tartines beurrées, café ; à 7 $^1/_2$ heures, pommes de terre, salade, lard, bière.

70. — Généralement on est suffisamment nourri, mais pas toujours. La ménagère ne connaît pas assez la cuisine.

71. — Chacun a son assiette.

72. — On est mieux nourri qu'il y a cinquante ans ; alors on mangeait peu ou pas de viande ni de légumes.

73. — Les cultivateurs sont convenablement habillés. Les femmes et les filles font assez bien de toilette les dimanches et jours de fête, et aussi parfois en semaine.

74. — Le grand et le moyen cultivateur ne travaillent pas. ils dirigent. Le petit cultivateur travaille l'hiver de 7 à 16 heures, l'été de 6 à 19 heures. La femme s'occupe de la cuisine et du ménage, Parfois elle travaille trop. Les enfants sont occupés, les fils à la campagne, les filles à la maison et parfois aussi à la campagne. Ils travaillent dès l'âge de 12 ans, parfois 12 heures et plus.

75. — Les rapports des paysans entre eux sont bons ; ils sont portés à s'entr'aider.

76. — Les cultivateurs ne sont pas querelleurs. Ils le sont moins qu'il y a cinquante ans. Ils ne sont pas procéduriers. Il n'y a pas de vieilles disputes entre familles.

77. — Ils ne sont pas enclins à la fraude lors de la vente de leurs récoltes ou d'animaux.

78. — Généralement les rapports des cultivateurs avec leurs ouvriers sont bons.

79. — Les cultivateurs sont très religieux. A peu près autant qu'il y a cinquante ans. C'est la classe de la population la plus religieuse. Il y en a peu qui soient superstitieux.

80. — On a le respect des morts.

81. — La moralité est assez bonne. La bourgeoisie est la classe la plus morale. Il y a peu de naissances hors mariage et peu de mariages forcés. Les fils des cultivateurs se marient le plus souvent de 30 à 40 ans. On a en moyenne cinq enfants.

82. — Comme distractions il y a les foires, kermesses, ventes, promenades en voiture ou à cheval, soirées. Le cultivateur joue peu. Il n'y a qu'une kermesse. On y danse assez bien. On ne braconne guère. Le cultivateur lit trop peu : il lit des journaux agricoles et autres. On pourrait favoriser le goût des festivités à la ferme, mais il y a des soirées entre familles de fermiers (jeunes gens).

83. — Le cultivateur fait un usage modéré de la boisson : bière, vin aux fêtes. Il ne va plus à l'estaminet. Il boit beaucoup moins qu'il y a cinquante ans. La femme du cultivateur ne boit pas.

84. — On épargne à la poste et dans les banques. Le cultivateur n'est pas trop avare. Il fait chercher le médecin quand il est malade.

85. — Les cultivateurs sont généralement assurés contre l'incendie, les accidents du travail, la grêle et la mortalité des chevaux.

86. — Ils n'ont pas l'habitude de faire des contrats de mariage ni des testaments.

87. — Pour améliorer la situation, on pourrait préconiser la division des grandes fermes, la construction de fermes modèles et l'instruction obligatoire.

L'ouvrier et le domestique agricoles.

88. — Les domestiques gagnent de 40 à 65 francs par mois, nourris et logés. Les servantes, dans les mêmes conditions, de 35 à 40 francs. Ils ont leur part dans les pourboires d'acheteurs et de visiteurs, en outre parfois certaines corvées de transport et de culture. Les gages ont doublé depuis 1850. Les domestiques et les servantes mariés sont rares. On s'engage comme domestique ou servante dès l'âge de 14 à 15 ans.

89. — Les domestiques logent à l'écurie, les servantes dans l'habitation. Les lits sont remplis de paille. A l'écurie il ne fait pas suffisamment propre. Il y a, à cet égard, peu de changement pour ces cinquante dernières années.

90. — 50 °/₀ des domestiques et servantes mangent avec les patrons, 50 °/₀ à part. On mange cinq fois par jour (voir réponse à la question 69). On est presque toujours suffisamment nourri.

91. — Les rapports entre cultivateurs et domestiques et servantes sont bons, moins bons cependant qu'autrefois. On reste deux, trois, quatre ans chez le même patron.

92. — On s'engage toute l'année, et l'engagement se fait par mois.

93. — On trouve très difficilement domestiques ou servantes. Pour les servantes, c'est même quasi impossible à cause de l'industrie qui est voisine.

94. — L'hiver, les ouvriers non logés à la ferme gagnent, sans nourriture, 2 fr. 50 à 3 francs, en été ils gagnent de 3 fr. 50 à 4 fr. 50. Les ouvrières non logées ni nourries gagnent en hiver 1 fr. 50, en été 2 francs.

Il y a des entreprises de binage et d'éclaircissage des betteraves, qui se font par des ouvriers flamands, lesquels ont de ce chef 35 à 45 francs l'hectare, environ 5 francs par jour. Ceux-ci sont logés à l'écurie ou à la grange. Le plus souvent ils sont associés et travaillent ensemble. Depuis 1850, le salaire a doublé.

95. — Les ouvriers permanents ne sont pas nourris à la ferme, à moins que les ouvriers flamands. Pour la nourriture, voir réponse 69.

96. — Ils mangent en général suffisamment. La femme ne sait pas toujours cuisiner. Ils mangent du pain cuit chez eux. C'est du pain blanc. Ils sont mieux nourris qu'il y a cinquante ans; alors ils mangeaient du pain noir, du lard et des pommes de terre.

97. — L'habitation de l'ouvrier agricole est construite en pierres et briques. Il y a deux places en bas et deux en haut. 50 % des ouvriers sont locataires. Le loyer est d'environ 200 francs. Le mobilier de cuisine et de ménage vaut 500 francs. Le logement est convenable. Les chambres à coucher sont peu aérées. Il n'y a pas d'animaux dans les mêmes places que les personnes.

98. — Le nombre moyen d'enfants par famille est de cinq.

99. — Il n'y a pas plus d'une famille par maison.

100. — L'ouvrier est actuellement mieux logé qu'en 1850. Places plus nombreuses et plus spacieuses.

101. — L'ouvrier agricole n'exploite que très rarement pour son propre compte un lopin de terre. 10 % à peine des ouvriers sont dans ce cas. Il ne vend pas de produits de ses terres. Sa femme travaille à la maison. Il a une vache. Engraisse un porc ou deux qu'il garde. Il n'a pas plus de terre à cultiver que par le passé. Il doit souvent acheter pour nourrir ses animaux.

102. — Il y a des ouvriers agricoles qui n'ont ni terre ni animaux.

103. — Il n'y a pas de communaux dont on peut tirer profit.

104. — L'ouvrier agricole, n'ayant pas de travail à la ferme, travaille alors dans les bois.

105. — L'hiver il travaille de 7 à 16 heures, l'été de 6 à 19 heures.

106. — Les enfants des ouvriers agricoles vont au travail à l'âge de 12 à 13 ans. Ils travaillent autant que les grands.

107. — Les femmes des ouvriers agricoles sont occupées à la fenaison, à la moisson, aux betteraves, au battage.

108. — Il y a de bons rapports entre le cultivateur et ses ouvriers. Ceux-ci restent assez longtemps chez le même fermier.

109. — Les cultivateurs trouvent très difficilement de la main-d'œuvre.

110. — On ne va pas travailler beaucoup en dehors de la commune; on a les usines et les carrières ici.

111. — Généralement les ouvriers qui vont travailler dans l'industrie vivent mieux que les ouvriers agricoles.

112. — Les ouvriers industriels remettent l'argent chez eux.

113. — L'ouvrier agricole aussi remet son argent. Il garde 2 à 3 francs pour alcool et tabac.

114. — Les ouvriers jouent au jeu de quilles et de bidet et dépensent beaucoup.

115. — Les ouvriers ne sont pas prévoyants.

116. — L'ouvrier agricole lit très peu.

117. — De plus en plus rarement l'ouvrier s'adonne à la boisson. Quand il boit, c'est du genièvre.

118. — Les ouvriers agricoles sont peu religieux; ils ne sont pas superstitieux.

119. — La moralité est assez bonne. Il y a assez bien de mariages forcés, par suite de conception en dehors du mariage.

120. — Les ouvriers agricoles se marient à l'âge de 20 à 25 ans. Il n'y a pas de grande mortalité infantile.

121. — Les ouvriers vieux ou invalides dépendent de la bonne volonté de leurs enfants ou de la bienfaisance publique.

122. — Pour améliorer le sort des ouvriers agricoles, il y a à préconiser l'instruction et l'éducation.

123. — Tout dépend du gain et du nombre des membres de la famille.

Émigration.

124-129. — Il n'y a pas d'émigration.

Écoles.

130. — Trente pour cent des enfants manquent la classe en été.

131. — Les garçons vont en classe jusqu'à l'âge de 12 ans; les filles jusqu'à 11 ans; les enfants de cultivateurs jusqu'à l'âge de 13 à 14 ans, les enfants d'ouvriers agricoles jusqu'à 11 et 12 ans.

132. — La situation s'est un peu améliorée depuis quatre à cinq ans, mais c'est insignifiant.

133. — Les enfants qui ne vont pas en classe gardent la vache, les enfants et servent la mère.

134. — Il existe une école d'adultes fréquentée par quinze à vingt personnes.

135. — Les enfants apprennent à l'école primaire les notions élémentaires d'agriculture; de même les jeunes filles y ont des notions de cuisine.

136. — L'instituteur jouit d'une certaine considération, mais pas autant que par le passé.

137. — Dix pour cent de fils de cultivateurs continuent des études après l'école primaire.

138. — A la fin des études ils rentrent à la ferme. On pourrait engager les cultivateurs à envoyer davantage leurs enfants aux écoles professionnelles agricoles, en leur montrant les avantages de celles-ci.

139. — Les grands fermiers envoient leurs filles au pensionnat. On a en vue l'instruction et l'éducation; mais souvent aussi la vanité joue son rôle. En revenant du pensionnat les filles travaillent dans le ménage.

140. — Non, il n'y a pas beaucoup de cultivateurs illettrés.

141. — On suit assez bien les conférences agricoles. Oui, on en retire des avantages.

Associations et syndicats agricoles.

142. — Syndicat de Clavier, fondé vers 1890. Assurance mutuelle chevaline à Tinlot, fondée vers 1908. Le nombre des membres est inconnu.

143. — Le syndicat de Clavier est devenu plus un commerçant qu'un syndicat d'achat et de vente. L'assurance pour chevaux donne de bons résultats.

144. — Les membres de ces associations s'entendent assez bien.

145. — L'esprit d'association existe. On vient assez régulièrement aux réunions.

146. — Non, il n'y a pas d'ouvriers agricoles dans ces associations.

147. — Non, il n'y a pas de cultivateurs qui soient hostiles à ces associations.

148. — Les commerçants locaux sont hostiles à ces coopératives.

149. — On pourrait créer une association pour l'assurance bovine.

150. — Les caisses Raiffeisen pourraient difficilement s'organiser. Il n'y a ici, pour ainsi dire, que de gros fermiers.

151. — Les personnes intéressées s'occupent le plus de la direction de ces associations.

152. — Non.

COMMUNE DE NATOYE.

Propriété foncière.

1. — A des habitants de la région, de la commune et de l'étranger. Ces étrangers habitent Bruxelles, Paris ou ailleurs en France; il n'ont aucune influence dans la région ou dans la commune.

2. — Il y a de grands propriétaires qui exploitent eux-mêmes une partie de leurs terres au moyen de domestiques et d'ouvriers, mais cela va en diminuant.

3. — *a*) 20;
b) 30;
c) 25.

C'est la catégorie de 5 hectares qui est surtout propriétaire des terres exploitées.

4. — Oui, leur maison et parfois des terres de près d'un hectare.

5. — Oui, le nombre des propriétaires s'accroît depuis une dizaine d'années surtout, la culture étant rémunératrice et certains ménages désirant s'occuper en toute indépendance.

6. — Ces propriétés sont parfois hypothéquées pour acquisition d'autres biens surtout et pour liquidation de succession. Ces hypothèques diminuent depuis une dizaine d'années, la culture étant rémunératrice et les salaires étant plus élevés.

On emprunte chez le notaire à 4.5 °/₀ minimum. Je pense qu'on rembourse ces créances assez souvent, car peu de biens sont vendus par expropriation.

7. — Les ouvriers, les cultivateurs et les gros propriétaires; les cultivateurs pour les cultiver eux-mêmes et les gros propriétaires pour les donner en location. Je ne connais à ce sujet aucun abus.

8. — La propriété foncière se morcelle; il y a de temps à autre réunion de parcelles par voie d'échange.

9. — Valeur moyenne, 2,200 francs; il y a cent ans cette valeur était à 1,200 francs. Comme causes qui influent sur le prix de la terre : la situation de la terre, sa qualité et le grand nombre d'amateurs.

10. — Les enfants se les partagent ordinairement. Assez souvent aussi, ils vendent pour faciliter le partage.

11. — Oui, il y a des célibataires qui habitent ensemble.

12. — Le grand propriétaire achète le plus souvent tout ce qui le touche. Ne pourrait-on pas remédier à cette situation par des droits proportionnels sur les ventes?

Fermage.

13. — Oui, il y a des contrats de bail pour neuf ans, notariés ou sous seing-privé. Le plus souvent le fermier ne peut vendre de la paille et le propriétaire ne se réserve pas le droit de planter des arbres,

14. — Il n'y dans nos contrées aucun cultivateur qui n'ait pas de bail écrit.

15. — Le bail dure trois ans en l'absence d'écrit.

16. — Le bail commence au 1er mai.

17. — Oui, la résiliation se fait six mois d'avance.

18. — Non, il n'y a pas de dédommagement au fermier sortant, sauf pour l'établissement de pâtures et clôtures. Les fermiers ne sont pas partisans de ce dédommagement. Comme travaux d'amélioration, il faut citer la création de pâtures et de clôtures.

19. — Il y a entre fermiers sortants et entrants des rapports quant à la fumure, aux voiturages et aux semences. Les rapports ne sont pas toujours très bons.

20. — Prix du fermage actuel : 65 francs, contributions en plus.

Location par parcelles : 80 francs.

Ces prix étaient autrefois respectivement de 30 et 40 francs. Le fermier paie les contributions foncières. Les petites cultures se louent 20 francs plus cher que les grandes. Les fermages sont payés régulièrement maintenant.

21. — Il n'y a guère de régisseurs dans la région. Les rapports s'établissent avec le propriétaire. Les rapports sont généralement bons. Les fermiers se plaignent assez souvent de ce que les fermages sont toujours plus élevés.

22. — Oui, de grandes fermes ont été morcelées par suite de partage.

23. — Oui, les petits fermiers surtout prennent en location de différents propriétaires.

24. — Oui, pour s'agrandir et quand cela s'arrange mieux pour leur culture.

25. — Pour plusieurs baux de neuf années le plus souvent. Il y a des fermes qui se transmettent de père en fils.

26. — Oui, les gros propriétaires.

27. — Non, les prix obtenus en location publique ne sont guère supérieurs; et ce sont les petits cultivateurs qui se font adjuger ces parcelles.

L'exploitation agricole.

28. — 90 hectares; 30 hectares; 8 hectares. Les exploitations étaient plus grandes autrefois.

29. — Une culture de 10 hectares suffirait déjà.

30. — Les terres sont généralement dispersées à 500 mètres des bâtiments.

31. — Les routes sont ici en bon état et bien entretenues; elles permettent d'arriver convenablement aux terres; les vicinaux procurent également des facilités aux cultivateurs.

32. — Le personnel familial comprend ordinairement quatre ou cinq personnes. Le personnel étranger comprend une servante et deux ou trois domestiques; trois ou quatre ouvriers sont en outre occupés de juin à octobre.

33. — On se plaint de la rareté de la main-d'œuvre et l'on y remédie par l'usage de machines.

34. — Le travail agricole se fait par des chevaux et rarement par des bœufs ou des vaches.

35. — On récolte ici le seigle, le froment, l'escourgeon, l'épeautre et l'avoine, les betteraves et les pommes de terre. Il n'existe pas de culture dérobée.

36. — Le produit des récoltes a beaucoup augmenté depuis 1880 à cause de l'emploi d'engrais.

37. — Non, il ne faut pas pousser à la culture maraîchère ici : nous sommes trop éloignés des villes.

38. — La terre est ordinairement bien travaillée, mais pas aussi bien que dans les pays de petite culture.

39. — La terre est bien fumée. Le fumier se conserve en fosse. On achète des engrais chimiques comme matières fertilisantes.

40. — Le cultivateur vend du seigle, du froment, de l'escourgeon, de l'avoine et des pommes de terre, suivant les prix des marchés. On les vend à des marchands. Ceux qui ont des vergers vendent également des fruits.

41. — Oui, ils se plaignent beaucoup des dégâts des lapins et des faisans, et ils se font payer de ce chef.

42. — Il y a bien peu de maraudage dans ces contrées; la police rurale est cependant presque nulle.

43. — A la ferme on a chevaux, taureaux, vaches, génisses, veaux, porcs, poules. Tout appartient au cultivateur.

44. — On fait l'élevage de tous ces animaux.

45. — Le nombre des animaux a augmenté par suite du développement de l'élevage.

46. — Oui, les cultivateurs sont portés à avoir de belles bêtes.

47. — Oui, on achète des sons, du maïs, du sucréma.

48. — Chevaux, vaches, porcs; surtout dans les foires.

49. — Le cultivateur fait le beurre lui-même; il fait aussi du fromage.

50. — Oui, la fermière vend son beurre. Au marché il n'y a guère d'abus, mais à la boutique, la fermière doit prendre de la marchandise pour son beurre.

51. — Oui, on attache de l'importance à la bonne qualité du lait.

52. — Oui, on va ordinairement chercher le vétérinaire quand un animal est malade.

53. — La basse-cour prend de l'extension.

54. — Non, le cultivateur n'est pas intéressé dans quelque industrie agricole.

55. — Il lui faudrait près de 1,000 francs par hectare actuellement mais on n'a guère plus de 500 francs et même moins pour les grandes exploitations.

56. — Le cultivateur trouve ordinairement le crédit chez le notaire.

57. — Les bâtiments, qui valent le quart de l'exploitation, sont le plus souvent donnés gratuitement. Ils sont situés habituellement au milieu des terres.

58. — Les bâtiments sont construits en pierres et couverts d'ardoises; ils comprennent corps de logis, écuries, granges, étables, porcheries et hangars.

59. — Les constructions sont ordinairement bien aménagées, sauf les vieilles, qui se transforment cependant graduellement.

60. — Le cultivateur ne s'occupe ici que de son exploitation.

61. — On estime le gain du cultivateur de 120 à 160 francs par hectare pour le propriétaire ; de 50 à 100 francs par hectare pour le locataire.

62. — Oui, on s'établit assez facilement.

63. — Les cultivateurs sont partisans de la fermeture des frontières.

Le cultivateur.

64. — Les habitations sont construites en pierres. De manière générale, l'habitation du cultivateur, qu'elle soit une maison ordinaire de paysan, une petite ferme ou de grands bâtiments d'exploitation, laisse plus ou moins à désirer quand ce sont d'anciens bâtiments ; ce qui est plus récent et surtout ce que l'on bâtit de nos jours est beaucoup mieux comme construction, comme aménagement pratique et comme confortable.

65. — Les cultivateurs sont ordinairement bien logés, les chambres sont assez bien aérées, assez propres et assez bien meublées. Il n'y a pas d'animaux dans le logement.

66. — Ordinairement, chaque famille a sa maison.

67. — Oui, ordinairement, mais cependant cela dépend beaucoup des propriétaires.

68. — Oui, le cultivateur est mieux logé qu'il y a cinquante ans, mais il reste encore à faire au point de vue de l'ameublement.

69. — A 5 heures, pain et café; à 8 heures, idem; à 12 heures, pommes de terre, soupe, viande; à 4 heures, pain et café; à 7 heures, pommes de terre. On mange beaucoup plus de viande qu'autrefois.

70. — Beaucoup de fermières ne sont pas très fortes en fait de cuisine.

71. — Maintenant chacun a son assiette pour manger.

72. — Oui, il est mieux nourri qu'autrefois; on ne mangeait alors que pain et pommes de terre.

73. — Les cultivateurs paraissent bien habillés et sans luxe. Les femmes font assez bien de toilette.

74. — Le grand cultivateur surveille surtout; le moyen surveille et travaille; le petit travaille. De 4 heures du matin à 7 et 8 heures du soir. La femme s'occupe du ménage, du bétail et de la basse-cour. Ordinairement, la femme travaille trop. Les fils cultivent et les filles aident la mère. Les enfants commencent à travailler à partir de 13 à 14 ans, 10 à 12 heures.

75. — Les rapports entre cultivateurs sont généralement bons; ils s'entr'aident.

76. — A la campagne on n'est plus guère querelleurs et on l'est toujours de moins en moins. Il existe toutefois quelques vieilles querelles de famille dans la région.

77. — Oui, on est quelque peu enclin à la fraude lors de ces ventes.

78. — Ils sont bons.

79. — Les cultivateurs sont ordinairement religieux; ils le sont moins qu'autrefois cependant et moins superstitieux.

80. — Oui, ils ont le respect des morts.

81. — La moralité est assez bonne. Peu de naissances illégitimes, mais plus nombreux les mariages forcés. On se marie vers 20 et 25 ans. On a en moyenne cinq enfants.

82. — Chaque commune dans nos régions et parfois chaque section a sa kermesse. On ne danse guère qu'en ces occasions-là. Il y a le jeu de cartes, le concours de pinsons et les courses de vélos. On joue assez souvent pour de fortes sommes. Il y a du braconnage. On lit le journal ; le goût de la lecture se répand. Il y a peu de festivités à la ferme.

83. — Le cultivateur boit peu, et encore de la bière. Il ne fréquente l'estaminet que le dimanche et boit toujours moins. Le cultivateur boit surtout du café. La femme ne boit pas de spiritueux.

84. — Le cultivateur cherche à épargner toujours davantage ; il place son argent à la Caisse d'épargne, parfois chez le notaire. Le plus souvent il est avare, mais il se fait soigner par le médecin quand il est malade.

85. — Le cultivateur est prévoyant : il a un contrat d'assurance contre l'incendie et les accidents, parfois également contre la mortalité du bétail et contre la grêle. L'esprit de prévoyance fait des progrès.

86. — On ne fait guère de contrats de mariage. Quant aux testaments, c'est très variable.

87. — Donner des conférences, en hiver principalement.

L'ouvrier et le domestique agricoles.

88. — Les domestiques et servantes gagnent de 30 à 50 francs par mois. Ils ont encore très souvent des pourboires sur la vente des animaux. En 1850, ces gages étaient de 10 à 15 francs par mois, et même moins. Beaucoup sont mariés. On s'engage dès qu'on sait travailler (14 à 16 ans). Assez bien d'ouvriers agricoles sont actuellement des vieillards.

89. — Ils sont logés à l'écurie ou à l'étable, bien souvent dans un mauvais lit suspendu au plafond. Aucun changement n'est pour ainsi dire à noter ici depuis cinquante ans. Les servantes couchent cependant maintenant à proximité de la chambre des patrons, dans le même corps de logis.

90. — Les domestiques et servantes sont nourris en commun, mais ne mangent guère avec leurs maîtres; ils mangent cinq fois par jour; en général, la nourriture est bonne et suffisante et se compose de pain, de légumes et de viande au repas de midi.

91. — En général ces rapports sont bons; les domestiques et servantes restent assez longtemps chez le même patron et ne quittent le plus souvent que de leur bonne volonté.

92. — Ils entrent ordinairement à la bonne saison et s'engagent très souvent pour toute une année; très peu s'engagent par mois.

93. — Non, on n'en trouve pas facilement; beaucoup préfèrent servir à la ville, où le travail est moins fatigant, moins long et plus rémunérateur.

94. — Ouvrier permanent : 3 fr. 50 en été; 2 fr. 50 en hiver; ouvrière permanente : 2 fr. 25 en été; 1 fr. 50 en hiver; ouvrier temporaire : 5 francs pendant la moisson; 3 francs en d'autres temps; ouvrière temporaire : 2 fr. 50 pendant la moisson; 2 francs en d'autres temps. Ces ouvriers ne reçoivent aucun salaire en nature. Les fauchages se font parfois à l'entreprise et l'ouvrier gagne ordinairement dans ce cas 5 à 6 francs par jour. Pour ce qui concerne les betteraves, le travail est très souvent fait par des ouvriers du pays flamand; ces travailleurs logent au fenil. Les saisonniers s'occupent comme bûcherons en dehors des travaux de récoltes. En 1850, l'ouvrier agricole gagnait 60 centimes par jour; actuellement, il reçoit 3 francs.

95-96. — Les ouvriers et ouvrières permanents sont très souvent nourris — mais pas logés — à la ferme. Ils ne mangent ordinairement pas avec le fermier. Ils mangent cinq fois par jour et sont suffisamment nourris. Quand ils se nourrissent eux-mêmes, ils mangent à 6 h., à 8 h., à 12 h., et à 16 et 19 h. Ordinairement la femme de l'ouvrier ne sait faire une petite cuisine et ici il reste beaucoup à améliorer. L'ouvrier mange du pain cuit le plus souvent chez lui; ce pain est de froment, très rarement d'épeautre. Ici encore, la situation est meilleure qu'il y a cinquante ans : on mangeait alors du pain de seigle.

97. — L'ouvrier agricole est assez bien logé maintenant; son habitation lui appartient très souvent; celui qui loue une maison paie ordinairement 120 à 150 francs de loyer. Le mobilier de la maison comprend quelques meubles d'une valeur de 600 francs. L'habitation construite en pierres, couverte de tuiles ou d'ardoises, comprend le plus souvent deux places en bas et deux en haut; ces places sont suffisamment aérées. Nulle part les animaux ne logent dans les mêmes places que les habitants.

98. — L'ouvrier agricole a ordinairement quatre et cinq enfants.

99. — Il y a très rarement plus d'une famille dans la même maison. Cela ne se pratique que lorsque la maison s'y prête convenablement.

100. — Il est certainement mieux logé; beaucoup de chaumières ont disparu pour faire place à des habitations mieux appropriées.

101. — L'ouvrier agricole exploite très souvent une ou plusieurs terres pour son compte; il vend ordinairement l'avoine qu'il récolte; il trouve assez facilement quelques parcelles à louer qu'il cultive convenablement. Sa femme travaille à la maison, où elle nourrit une vache et un ou parfois plusieurs porcs. L'un d'entre eux est abattu pour la consommation, l'autre ou les autres sont vendus. L'ouvrier agricole ne détient pas de lapins. Il ne tient pas plus de terre ni d'animaux qu'autrefois, et ces derniers sont mieux nourris.

102. — Oui, mais ils sont rares.

103. — Oui, chaque ouvrier veut avoir sa parcelle dès son arrivée dans la localité; il a tout de suite de quoi trouver sa consommation de pommes de terre.

104. — Le permanent, oui; le temporaire, en dehors du travail à la ferme, se fait bûcheron ou cherche du travail dans les carrières.

105. — On travaille en été 11 heures; en hiver 8 heures.

106. — Le enfants commencent à travailler de 15 à 16 ans; ils travaillent le même nombre d'heures que les adultes.

107. — Les femmes font la fenaison, la récolte des céréales et des pommes de terre, l'arrachage des betteraves; elles travaillent 11 heures en été et 8 à 10 heures en hiver.

108. — Les rapports entre cultivateurs et ouvriers sont bons et très souvent les ouvriers se réengagent pour l'année suivante lorsque les ouvrages sont terminés.

109. — On trouve difficilement des ouvriers ailleurs; les machines doivent suppléer au manque de bras.

110. — Oui, beaucoup vont travailler au dehors (carrières, usines, etc.), où ils reçoivent un salaire plus rémunérateur; les billets de semaine ont produit cet exode qui a amené une augmentation des salaires à la campagne, mais l'esprit religieux et la moralité en ont beaucoup souffert.

111. — Les ouvriers employés dans l'industrie ne vivent pas mieux que les ouvriers agricoles, parce qu'ils ont beaucoup plus d'occasions de boire et ne tiennent ordinairement aucune culture. Quant à ceux qui ne boivent pas et qui cultivent un lopin de terre, ils vivent le plus souvent mieux que les ouvriers agricoles.

112. — Oui, quand la famille est trop nombreuse, mais ils ne sont pas en grand nombre; ce qu'ils gagnent est remis aux parents.

113. — L'ouvrier agricole remet son salaire à sa femme; il dépense ordinairement très peu à l'estaminet ou pour son tabac.

114. — L'ouvrier agricole n'a guère de distractions en dehors de sa famille, mais il aime le jeu de cartes.

115. — L'ouvrier agricole est prévoyant, il épargne dans la mesure du possible, fait partie de la société de secours mutuels, assure son bétail, etc.

116. — L'ouvrier agricole lit les journaux.

117. — Il s'adonne peu à la boisson; il boit de préférence du genièvre.

118. — Les ouvriers agricoles sont pour la plupart religieux; ils ne sont plus guère superstitieux.

119. — La moralité est assez bonne, mais il y a environ 30 °/₀ de mariages forcés.

120. — Les ouvriers se marient vers l'âge de 25 ans; il n'y a pas une grande mortalité infantile.

121. — Les vieux et les invalides indigents sont secourus par le bureau de bienfaisance, par la société Saint-Vincent-de-Paul, etc.; environ 1 °/₀ des habitants, presque tous ouvriers agricoles, tombe à charge de la bienfaisance publique.

122. — Affiliation à la caisse de retraite; société de secours mutuels; plus d'économie dans le ménage, beaucoup d'ordre, de propreté, une petite culture. On pourrait peut-être davantage multiplier les petites cultures.

123. — Oui.

Émigration.

124. — Non. Les jeunes gens émigrent cependant en ville, où l'on trouve un salaire plus élevé, un travail plus facile et certaines attractions.

125. — Principalement à la ville.

126. — On s'y fait domestique ou servante.

127. — Non, on revient très rarement à la commune, et ce qui le prouve, c'est que la population à la campagne n'augmente guère.

128. — Main-d'œuvre coûteuse et peu considérable à la campagne.

129. — Principalement depuis la délivrance des coupons de semaine.

Écoles.

130. — Oui, les enfants vont en classe, aussi l'été.

131. — Jusque 13 et 14 ans pour tous les enfants.

132. — La situation à cet égard s'est améliorée.

133. — S'ils ne vont pas en classe, ils gardent le bétail.

134. — Il existe des écoles d'adultes très bien fréquentées par 40 élèves environ par 1,000 habitants.

135. — Oui, à l'école primaire, on apprend aux enfants les notions élémentaires de l'agriculture et de la cuisine.

136. — L'instituteur jouit d'une certaine considération, mais plus autant que par le passé.

137. — Très peu ; seuls les enfants des fermiers continuent leurs études.

138. — Ils se font le plus souvent fermiers. En leur montrant les avantages d'une bonne culture, on pourrait engager les cultivateurs à envoyer davantage leurs enfants aux écoles professionnelles agricoles.

139. — Presque tous les fermiers envoient leurs filles au pensionnat, pour terminer leur instruction et leur éducation. Rentrées à la ferme, elles aident leur mère dans le ménage.

140. — Il y a peu d'illettrés.

141. — On suit assez assidûment les conférences agricoles et l'on en retire toujours profit.

Associations et syndicats agricoles.

142. — Il existe une corporation agricole fondée en 1908. Elle compte actuellement 180 membres.

143. — Les membres achètent leurs produits en commun et en retirent des avantages.

144. — Les membres s'entendent assez bien, même mieux qu'avant.

145. — On assiste régulièrement aux réunions.

146. — Oui, il y a autant d'ouvriers agricoles que de fermiers dans cette corporation.

147. — Très peu de cultivateurs sont hostiles à la corporation.

148. — Le commerce des négociants locaux est atteint.

149. — Il existe ici très peu d'associations; elles sont presque toutes à fonder.

150. — On n'a pas cherché à fonder quelque chose ici depuis nombre d'années.

COMMUNE DE MOMIGNIES.

Propriété.

1. — La majeure partie de la terre de Momignies appartient aux habitants, le surplus est la propriété de personnes qui ont quitté la localité pour embrasser des professions libérales. L'influence est nulle.

2. — Il y en a très peu.

3. — La moitié environ des cultivateurs est propriétaire.

4. — Il y a des ouvriers qui n'ont ni terre ni animaux, mais, empressons-nous de le dire, ce ne sont pas les plus respectables. La boisson empêche l'économie.

5. — Oui.

6. — Beaucoup de petits herbagers ont leurs propriétés hypothéquées afin de pouvoir faire de nouvelles acquisitions. Il est donc à comprendre que les hypothèques augmentent, les petites du moins. On emprunte chez le notaire à un intérêt de 4 °/₀. Rarement la créance est remboursée. Il n'arrive guère que l'on vende par expropriation.

7. — Les terres mises en vente sont achetées par des Verviétois, qui trouvent dans nos contrées le remède au fermage trop élevé de leur région. Il en résulte que le prix de vente a augmenté dans une grande proportion, non en rapport avec la valeur.

8. — Il y a du morcellement; quant à l'échange de parcelles, il ne se produit guère.

9. — La valeur actuelle de la terre est d'environ 3,000 francs l'hectare; elle excède même ce chiffre. Elle a beaucoup augmenté pendant ces dernières années. A noter ce cas typique : un fermier du pays de Herve a refusé une propriété lui offerte il y a dix ans pour 17,000 francs, et elle vient de trouver acquéreur pour 55,000 francs, sans avoir subi de changement ni d'augmentation. Ce cultivateur du pays de Herve a acheté alors une ferme avec habitation et dépendances de 52 hectares pour 75,000 francs; il pourrait trouver acquéreur à ce jour pour 150,000 francs. L'arrivée des Verviétois a influé sur le prix des terres.

10. — Les uns partagent et cela se produit assez souvent; les autres vendent.

11. — Il y en a, mais ils deviennent rares.

12. — Il n'y a pas de changement notable à proposer.

Fermage.

13. — Les cultivateurs ont généralement des contrats écrits pour neuf ou douze ans.

14/19. — Ne concerne pas notre commune qui est absolument herbagère.

20. — Le prix de location varie entre 150 francs et 225 francs pour les pâtures.

21. — Le fermier est directement en rapport avec le propriétaire. Généralement ces rapports sont amiables.

22. — Oui, il y a de grandes exploitations qui ont été morcelées. Une ferme de 25 hectares se loue au moins 30 francs l'hectare en plus qu'une exploitation de 100 hectares.

23. — Il arrive fréquemment que des fermiers exploitent des terres de différents propriétaires.

24. — Cela ne se fait pas dans notre commune.

25. — On occupe assez souvent une ferme pendant la durée de deux baux.

26. — Non, il n'y a pas de propriétaires particuliers qui louent publiquement leurs terres.

27. — Les terres louées publiquement sont d'un fermage plus élevé. Cette différence peut aller jusqu'à 50 francs l'hectare. Les petits herbagers se font adjuger des terres en location publique. Pas d'abus à constater dans ces adjudications.

Exploitation agricole.

28. — Les grandes exploitations sont de 100 à 120 hectares ; les moyennes de 15 à 20 ; les petites de 4 à 7.

29. — Pour procurer travail et subsistance au cultivateur, à sa femme et à deux enfants de 16 et de 13 ans, il faut une quinzaine d'hectares.

30. — Un tiers des terres de l'exploitation est situé près de l'habitation. Le reste est à 1 ou 2 kilomètres de celle ci.

31. — Les routes sont en bon état; on peut y aller en toute saison.

32. — Dans les fermes d'une certaine importance, on a au moins un domestique et une servante. Il y a en outre des ouvriers de la région pendant environ quatre mois de l'année.

33. — Les domestiques et servantes sont assez difficiles à trouver. La cause réside dans les emplois faciles et bien rémunérés de l'industrie.

34. — Le travail est fait au moyen de chevaux.

35. — Ce sont ici toutes pâtures. Sur une ferme de 50 hectares, on peut engraisser 100 animaux bovins et récolter de 20 à 30,000 kilogrammes de foin, ou bien on peut sur la même ferme avoir des vaches à lait et de jeunes animaux (ensemble 80), plus les chevaux, et récolter de 40 à 50,000 kilogrammes de foin.

36. — Depuis 1880, les récoltes sont doublées et triplées, surtout à cause de l'emploi d'engrais chimiques.

37. — Il n'y a pas ici de maraîchers. La spécialité de la commune est la fabrication du beurre et du fromage.

38. — Les pâtures sont très bonnes.

39. — Elles sont bien fumées. Le fumier de paille est conservé avec de la terre; on fait un lit de fumier et un lit de terre. On a également du fumier de tourbe que l'on conduit immédiatement sur les pâtures.

40. — On vend les vaches et les bœufs comme bêtes grasses au marché de Bruxelles. On vend également du beurre et du fromage.

41. — On ne se plaint guère de dommages de lapins.

42. — Pas de maraudage. Un garde champêtre suffit.

43. — On trouve à la ferme : 1° des vaches; 2° des porcs; 3° des bœufs; 4° des chevaux et de la volaille.

Exemple : propriété de 50 hectares occupée par un Verviétois : 25 vaches laitières; 30 vaches ou bœufs en graisse; 3 ou 4 chevaux d'après les saisons; 50, 60, 70, 80, parfois 100 porcs; 150 poules.

Propriété de 15 hectares : les mêmes animaux, mais en nombre moindre, surtout de porcs, qui sont élevés exclusivement par les Verviétois.

Propriété de 3 hectares : 5 vaches à lait; 1 ou 2 porcs pour les besoins du ménage. Toutes ces bêtes appartiennent à l'herbager. Exceptionnellement, moyennant une légère rémunération, il en prend en location.

44. — On fait l'élevage de chevaux, de bètes à cornes et de porcs et l'on fait plus d'élevage que précédemment.

45. — Le nombre des animanx s'est accru par suite de l'élevage.

46. — Oui, on tâche d'avoir de bons animaux.

47. — On achète du maïs, du son, de l'orge, etc.

48. — Quand on a des bètes engraissées on les envoie à Bruxelles; ceux qui font l'élevage vendent à Bruxelles ou à des marchands du pays.

49. — Environ la moitié des cultivateurs fait le beurre; l'autre moitié met son lait à la laiterie. Il n'y a qu'un dixième des fermiers qui font du fromage.

50. — Il y a des fermières qui vont au marché.

51. — Il résulte de ce qui est dit plus haut qu'on attache une grande importance à l'étable et à tout ce qui concerne le lait.

52. — Le vétérinaire n'est pas toujours immédiatement demandé ; il y a assez bien de cultivateurs qui traitent eux-mêmes les bêtes.

53. — Oui, on attache de l'importance à la basse-cour.

54. — Les cultivateurs ne sont intéressés que dans la laiterie.

55. —

Ferme de	5	hectares :	6,000 à 7,000	francs.	
—	10	—	9,000		
—	25	—	15,000 à 20.000	—	et plus.
—	30	—	22,000 à 25,000	—	

56. — Crédit chez le notaire ou à la société de crédit agricole « Caisse Raiffeisen ».

57. — La valeur des bâtiments pour une ferme de 12 hectares évaluée 40,000 francs est de 10,000 francs. Les bâtiments sont situés près d'une partie de la terre.

58. — Les bâtiments sont construits en pierres et briques et couverts d'ardoises.

59. — Les constructions sont bien aménagées.

60. — Les petits cultivateurs sont aussi sabotiers.

61. — Le bénéfice d'un locataire de 15 hectares de prairies est estimé de 2,000 à 2,500 francs.

62. — Il n'y a guère ici de familles nombreuses. En général, les enfants n'ont pas de difficulté pour s'établir.

63. — Les cultivateurs sont partisans du régime de protection.

Le cultivateur.

64. — L'habitation du grand fermier comprend une cuisine, une salle à manger, un salon, un étage comprenant les chambres à coucher, des caves pour les soins de la laiterie et de la fromagerie. Le moyen fermier a la même habitation, sans salon. Le petit fermier a une habitation sans étage, comprenant une cuisine et les chambres à coucher.

65. — Les uns bien logés, surtout les grands. Les chambres à coucher sont peu aérées; hygiène inconnue. La propreté règne généralement. Mobilier : table, chaises, buffet, poèle, lit. Les animaux ont leurs locaux. Les cultivateurs ont la bonne habitude de la propreté.

66. — Une famille dans une maison.

67. — Le propriétaire a l'entretien de l'extérieur.

68. — Le cultivateur est mieux logé qu'autrefois. On pourrait améliorer son logement au point de vue hygiène : larges fenêtres, aération suffisante, salle de propreté avec lavoirs, canalisation d'égouts, distribution d'eau, baignoires; ameublement; cuisine : fourneau avec douche, four à pâtisserie, armoire, étagères à claire-voie; chambre de famille telle qu'elle fut représentée à Bruxelles au pavillon de la fermière, ainsi que la chambre à coucher esthétique : lutter contre cette idée d'avarice de celui qui croit faire œuvre d'économie en se privant de la vue du pays ou du beau.

69. — On mange le matin à 6 heures : café, tartines beurrées, fromage, confiture ou lard; au second déjeuner : bière, pain; à midi : potage, pommes de terre, légumes, viande, bière; à 4 heures : café, pain, beurre; le soir à 7 $^1/_2$ heures : œufs, jambon, bière, pain.

70. — Parfois l'avarice pousse à se priver quant à la nourriture. La ménagère ignore parfois les règles primordiales de l'art culinaire.

71. — On a chacun son assiette.

72. — Le cultivateur est beaucoup mieux nourri que jadis. Il se nourrissait alors de pommes de terre et de pain; pas de beurre ou peu. On mange beaucoup plus de viande.

73. — Les cultivateurs sont suffisamment habillés. Parfois un peu de luxe chez les femmes et les filles. Il consiste en frivolités, colifichets sans valeur.

74. — Le grand cultivateur travaille peu. Il s'occupe de la direction et de la vente des bestiaux ainsi que de l'achat des aliments. Le moyen herbager a les mêmes occupations en y joignant les travaux manuels, traite, fenaison, épandange du fumier, etc. Le petit herbager a le même genre de travail.

Nombre d'heures de travail :

Printemps : de 6 du matin à 7 h. du soir;
Eté : de 4 ou 5 h. du matin à 8 ou 9 h. du soir;
Automne : comme au printemps;
Hiver : comme au printemps, travaux d'intérieur.

Le petit herbager s'occupe de l'industrie des sabots. La femme s'occupe de la fabrication du beurre et de l'entretien de la basse-cour. C'est une besogne en rapport avec ses forces. Les enfants des herbagers aident leurs parents quand ceux-ci savent s'ingénier à leur faire acquérir le goût du travail. J'en ai vu qui trayaient les vaches à l'âge de 9 ans. Cela, après les heures de classe.

75. — Les rapports des herbagers entre eux sont bons. Ils s'aident volontiers quand le besoin s'en fait sentir : fenaison, vêlage, etc.

76. — Pas querelleurs du tout ; certainement moins qu'anciennement alors que l'égoïsme régnait en maître. On n'est pas procédurier et il y a très peu de haines, de disputes de famille.

77. — L'herbager déteste la fraude, n'aime ni à voler ni à être volé ; s'adresse pour commercer à des personnes reconnues sérieuses et probes.

78. — Rapports de famille avec les ouvriers.

79. — Les grands et les moyens cultivateurs sont religieux, ainsi que les bourgeois. Cependant les cultivateurs sont bien moins religieux qu'il y a cinquante ans. Les fermiers étrangers venant du pays de Herve sont plus religieux que ceux d'ici. Pas de superstition, sauf chez les ignorants.

80. — Le respect des morts existe ; une visite au cimetière est édifiante à ce sujet.

81. — Assez bonne moralité. Pas beaucoup de naissances hors mariage. Mais il y a assez de mariages forcés. Les fils de cultivateurs se marient de 25 à 30 ans. Trois ou quatre enfants ; rarement cinq.

82. — Les jeux préférés sont les jeux de cartes en hiver et les jeux de boules en été. Les principales distractions du cultivateur sont la chasse et la pêche. Pas d'argent engagé dans les jeux. Deux kermesses communales par an, plus deux fêtes de quartiers. On aime beaucoup la danse. On trouve assez bien de braconniers à cause des grands bois qui couvrent le territoire.

Le cultivateur lit des revues agricoles et des journaux. On pourrait favoriser le goût de la lecture en répandant à profusion des « avis aux cultivateurs », en vulgarisant la science et surtout en diminuant le prix des différents traités concernant l'agriculture. Il y a des festivités à la ferme lors de la fenaison.

83. — L'herbager fait un usage modéré de la boisson. Celle-ci consiste surtout en bière. Il va un peu à l'estaminet le dimanche et aussi lors des achats d'animaux. On boit un peu moins qu'il y a cinquante ans, et certainement moins d'alcool. La femme du cultivateur est sobre.

84. — L'esprit d'épargne est répandu, parfois poussé jusqu'à l'avarice. Les économies sont en grande partie déposées à la poste. On trouve des avares. Le médecin est parfois appelé trop tard, quelquefois moins vite qu'il ne conviendrait.

85. — L'esprit de prévoyance gagne les campagnes. On trouve des contrats d'assurance contre l'incendie, contre la mortalité du bétail et contre les accidents du travail.

86. — Les grands et les moyens herbagers ont des contrats de mariage et font des testaments.

87. — La situation des cultivateurs pourrait être améliorée à mon avis. Au point de vue *hygiène* : une habitation confortable, sans luxe, avec tous les moyens de propreté désirables; une alimentation rationnelle; subsides pour ferme convenable. Au point de vue *intellectuel :* diffusion de l'instruction primaire pour adultes; création temporaire de cours ménagers agricoles; nombreuses conférences dans la région; récompense pour travaux utiles à tous; facilité d'expériences pour toutes les questions agricoles; récompense au fermier cherchant le progrès; admission de ses idées dans des revues populaires agricoles; réunions fréquentes dans un local; fondation de cercles communaux ou régionaux; cotisation pour abonnement aux revues. Au point de vue *moral* : pénétrer le cultivateur de l'idée que « l'union fait la force », lutter contre son égoïsme par les sociétés; lui faire voir le rôle important qu'il joue pour la patrie.

L'ouvrier et le domestique agricoles.

88. — Les domestiques nourris à la ferme gagnent 45 à 50 francs par mois, les servantes 25 à 30 francs. En dehors de leurs gages, ils reçoivent parfois de vieux habits et de la nourriture pour leur ménage. En 1880, les domestiques étaient heureux de toucher 15 francs par mois, puis progressivement ils ont touché 20, 25 jusqu'à 45 francs. Il y a des domestiques et des servantes mariés souvent employés par le même maître. On s'engage comme garçon ou fille de ferme à 13 ou 14 ans pour devenir domestique et servante vers 18, 19 ans.

89. — Les uns logent à la ferme. Les mariés logent dans une petite habitation avoisinante. Ceux qui sont logés à la ferme sont bien logés dans l'habitation du fermier, laquelle est souvent propre. Le changement depuis une cinquantaine d'années est notable. L'étable et l'écurie étaient leurs chambres à coucher. Il est plutôt rare de trouver encore des domestiques logeant à l'écurie.

90. — Les domestiques et les servantes sont bien nourris; ils ont le même menu que les maîtres et mangent ordinairement avec eux.

91. — Bons rapports entre maîtres et serviteurs. Ceux-ci quittent rarement, à part ceux dont les maîtres sont absolument trop difficiles.

92. — On s'engage en tout temps pour une période indéterminée, mais les gages sont établis par mois.

93. — Les domestiques et servantes sont assez difficiles à trouver. La cause réside dans les emplois faciles et bien rémunérés de l'industrie.

94. — Les ouvriers ne logeant pas à la ferme gagnent 3 francs par jour et les ouvrières 2 francs. Pas de salaire en nature. Il n'y a pas de travaux faits par entreprise. Les ouvriers saisonniers s'occupent dans l'industrie du sabot pendant le reste de l'année. Il n'y a pas d'ouvriers étrangers à la commune. Depuis 1850, le salaire est triplé.

95. — Les ouvriers et ouvrières permanents sont assez souvent nourris à la ferme et mangent avec le maître.

96. — Voir n° 95. L'ouvrier qui se nourrit lui-même a le matin café et tartines, à midi de la viande et le soir de la salade. Il mange du pain de la coopérative.

97. — L'habitation de l'ouvrier agricole est construite simplement, sans étage, avec cuisine et chambre à coucher, avec annexes indispensables. Elle appartient souvent au maître pour lequel il travaille et auquel il paie un loyer de 10 à 12 francs par mois. On pourrait être parfois mieux logé. Le mobilier comprend les meubles strictement nécessaires. Suivant le cas, il vaut de 200 à 300 francs. Deux pièces dans la maison. Chambres à coucher peu aérées. Pas d'animaux dans les chambres. La propreté est assez pratiquée.

98. — Deux ou trois enfants en moyenne.

99. — Une seule famille dans la même maison.

100. — Il y a progrès notable. Alors c'était un vulgaire taudis couvert de chaume et presque inhabitable.

101. — L'ouvrier exploite parfois une prairie et son épouse s'en occupe. 1 hectare, rarement plus. Il la loue souvent de son maître. Il ne vend aucun produit. Il trouve facilement à louer, car le fermier est ainsi certain de se procurer des ouvriers. Cette prairie demande peu d'entretien et elle sert à nourrir le

bétail. La femme s'occupe quelques journées par semaine à la ferme et passe chez elle le reste de son temps. L'ouvrier a une vache, un porc, des lapins et des poules. Il engraisse souvent un porc pour son alimentation. Le nombre de lapins varie. L'épouse en élève parfois 20, 30, qui lui servent de nourriture et de profit, car elle en vend. L'ouvrier ne possédait il y a 50 ans qu'un lopin servant de jardin. Il trouve toujours de quoi nourrir des animaux.

102. — Il y a des ouvriers qui n'ont ni terre ni animaux : mais, empressons-nous de le dire, ce ne sont pas les plus respectables ; la boisson empêche l'économie.

103. — Il y a des prairies (terrain communal) dont la location est héréditaire et dont les ouvriers tirent profit à cause de la location peu élevée. Ils tirent également avantage des bois communaux, où ils trouvent à bon compte du combustible.

104. — L'ouvrier agricole est surtout employé lors de la fenaison. En hiver, il s'occupe de la fabrication des sabots ou comme homme de peine.

105. — L'ouvrier agricole travaille comme le maître : printemps : 5 à 7 1/2 heures ; été : 4 à 8 heures. Le dimanche, il travaille pour son patron aux besognes indispensables (traite, écrémage). Le reste du temps est employé à ses propres travaux.

106. — Les enfants des ouvriers travaillent depuis l'âge de 10 et 11 ans pendant 3 ou 4 heures. Malheureusement, on oublie parfois que l'on occupe des enfants. J'en ai vu travailler à de rudes besognes à 8 1/2 ans.

107. — Les femmes ne sont employées que pour la fenaison, de 5 heures du matin à 8 heures du soir. Parfois elles aident la servante pour les travaux du ménage, nettoyage, lessivage.

108. — Bons rapports entre cultivateurs et ouvriers. Ceux-ci s'engagent souvent pour l'année suivante.

109. — Oui. Voir plus haut. A noter que ceux qui trouvent facilement des ouvriers sont de bons maîtres. Ajoutons que nous sommes parfois gratifiés des mauvais services des déserteurs français.

110. — Les ouvriers ne vont jamais travailler au dehors. Quelques-uns vont à l'étranger ; l'esprit religieux et la moralité souffrent de cet exode.

111. — Les ouvriers ne vont guère travailler dans l'industrie. Ceux qui le font ne vivent pas mieux que les ouvriers agricoles. Ils gagnent plus, mais dépensent davantage.

112. — Tous les ouvriers restent au village.

113. — L'ouvrier remet tout son argent à sa femme. Il dépense très peu, mais malheureusement, lorsqu'il dépense, c'est pour la boisson.

114. — Les jeux et distractions sont les mêmes que pour le maître, à l'exception de la chasse. Ce sont les jeux de la région (cartes, boules, crosse).

115. — Les ouvriers sont prévoyants ; ils épargnent dans la limite de leurs moyens, font partie de la caisse de retraite, d'une société de secours mutuels, etc. Ils ont le médecin des pauvres, lorsqu'ils sont indigents. A noter que parfois la boisson est cause de cette indigence ; c'est l'exception cependant.

116. — L'ouvrier agricole se borne à la lecture des journaux.

117. — La majorité ne boit guère ; pas d'abus à constater, quoiqu'ils aient un faible pour la bière.

118. — Les ouvriers flamands arrivés depuis quelque temps sont religieux. Pas de superstition.

119. — Assez bonne moralité. Quelques mariages forcés. Les ouvriers agricoles conservent leurs enfants et finissent par abandonner le service pour exploiter une petite ferme. A noter que je parle des ouvriers intelligents et économes.

120. — Les ouvriers agricoles se marient de 21 à 25 ans. Pas de grave mortalité infantile.

121. — Les ouvriers vieux et invalides sont secourus par le bureau de bienfaisance.

122. — On pourrait améliorer leur sort en les intéressant au succès de la ferme, en faire des actionnaires, si l'on peut dire. Relever l'instruction et l'éducation et surtout leur inculquer l'idée de leur dignité personnelle.

123. — Dépenses d'une famille ouvrière de la commune :

Location	140	francs.
Nourriture	720	—
Chauffage	50	—
Vêtements	200	—
TOTAL . . . fr.	1,110	—

Les dépenses s'élèvent de 1,000 à 1,200 francs suivant le nombre de membres.

Émigration.

124-129. — Pas d'émigration chez les fermiers et ouvriers.

Écoles.

130. — Les enfants vont en classe en tout temps.

131. — Les garçons jusqu'à 14 ans; les filles jusqu'à 13 ans; enfants de cultivateurs : 13 ans; enfants d'ouvriers : 11 ans.

132. — La situation s'est améliorée, mais pas suffisamment. Cette amélioration est récente.

133. — Lorsqu'ils quittent l'école c'est pour travailler.

134. — Il y a des écoles d'adultes, mais elles ne sont pas fréquentées par des fermiers.

135. — Oui, les garçons et les filles apprennent à l'école primaire les notions élémentaires.

136. — L'instituteur jouit de la même considération que par le passé.

137-138. — A moins de dispositions tout à fait spéciales, le fils du cultivateur reste à la ferme.

139. — Les cultivateurs qui le peuvent mettent leurs filles en pension jusqu'à l'âge de 15 ou de 16 ans; lorsque celles-ci reviennent, elles travaillent avec leur mère.

140. — Peu d'illettrés, mais aussi peu d'instruits.

141. — Les conférences sont très rares dans la région. Quand par hasard il y en a une, il y a beaucoup d'auditeurs.

Associations et syndicats agricoles.

142. — Il existe un syndicat d'achat et une laiterie coopérative. Le syndicat a été fondé il y a une dizaine d'années, ainsi que la coopérative. Le syndicat compte 160 membres. La laiterie compte des affiliés de plusieurs communes : Momignies, Beauwelz, Séloignes, et a son siège à Séloignes. Dans la région, il y a également une coopérative pour les ouvriers agricoles qui sont sabotiers.

143. — On estime que les membres peuvent gagner ainsi de 10 à 12 francs par mois, et à la fin de l'année, ils ont encore une quarantaine de francs, part de bénéfice.

144. — Les membres s'entendent très bien.

145. — L'esprit d'association existe.

146. — Il y a des ouvriers agricoles qui font partie de ces associations.

147. — Il n'y a guère de cultivateurs qui soient hostiles à ces œuvres.

148. — Les commerçants n'y sont guère hostiles.

149-150. — Il est difficile de répondre à ces questions.

151. — A la tête de ces associations, il y a des comptables et des propriétaires.

152. — Non.

CONDROZ.

Valeur vénale moyenne et valeur locative à l'hectare.

	Valeur vénale.		*Valeur locative.*	
	Terre.	Prairies.	Terres.	Prairies.
Canton de Ciney	1,298	1,693	31	52
Canton de Beauraing . . .	1,053	1,693	31	52
Canton de Dinant	1,745	2,711	47	75
Canton de Couvin	1,390	1,774	41	59
Canton de Florennes . . .	1,550	2,422	38	77
Canton de Philippeville . .	1,114	1,845	38	73
Canton de Rochefort . . .	828	1,580	28	63
Canton de Nandrin. . . .	1,774	2,433	46	74

Nombre d'ouvriers par exploitation (1).

Exploitation de	107	hectares	à Villers-sur-Lesse . .	8	ouvriers.
»	58	»	» . . .	5	»
»	100	»	Conneux	8	»
»	100	»	On.	9	»
»	94	»	Crupet	10	»
»	86	»	»	7	»

Salaires vers 1910 (1).

CANTONS.	Nombre d'ouvriers dont le salaire a été relevé.	CATÉGORIE D'OUVRIERS.	Salaire maximum.	Salaire minimum.	Salaire moyen.
Ciney.	17	Permanents	1,233	630	850
Id.	7	Temporaires. . . .	1,200	540	804
Id.	10	Domestiques de ferme.	905	720	837
Id.	2	Ouvrières.	580	450	—
Nandrin.	5	Permanents . .	1,138	753	927
Id.	4	Temporaires. . . .	1,200	670	993
Id.	7	Domestiques de ferme.	945	548	787
Id.	1	Ouvrière	765	—	—

(1) Statistiques fournies par la *Caisse commune d'assurances des cultivateurs belges.*

Fermage et faire-valoir direct

(d'après le dernier recensement).

	50 ares et moins	51 ares à 1 h.	1 à 2 h.	2 à 3 h.	3 à 4 h.	4 à 5 h.	5 à 10 h.	10 à 20 h.	20 à 30 h.	30 à 40 h	40 à 50 h	50 a 100 h	Plus de 100 h.	TOTAL.
Exploitations de l'arrondissement de Dinant.														
Location pour plus de moitié	856	970	1,233	501	277	139	370	206	57	40	17	56	20	9,959
Faire-valoir direct pour plus de moitié . . .	192	329	638	485	306	235	573	254	69	31	16	20	7	3,155
Faire-valoir direct pour totalité.	2,309	552	684	383	265	166	409	262	90	33	19	47	16	5,235
Location pour totalité . .	3.364	690	453	133	70	30	75	67	34	29	31	159	82	5,217
														23,566
Exploitations de l'arrondissement de Philippeville.														
Location pour plus de moitié	1,052	702	757	330	180	131	316	232	64	33	15	22	21	3,855
Faire-valoir direct pour plus de moitié . . .	270	306	461	299	180	115	330	193	61	16	13	9	5	2,258
Faire-valoir direct pour totalité. . . .	2,231	422	481	256	173	139	250	111	26	17	6	9	7	4 128
Location pour totalité . .	3,310	324	186	67	51	31	61	44	22	19	12	39	31	4,197
														14 438

BAIL DU COMMENCEMENT DU XXe SIÈCLE.

Commune d'A... (Famenne).

Bail D..., douze ans : 1er mai 1906 au 1er mai 1918; trois premières années : 3,500 francs; neuf dernières : 4,000 francs.

Entre M. X., propriétaire-rentier, domicilié au château de Z., commune d'A., d'une part;

Et le sieur E. D... et son épouse, tous deux fermiers, demeurant à H., commune d'A., d'autre part;

A été fait le contrat de bail à ferme suivant :

Le premier nommé, M. X., déclare remettre à bail aux seconds nommés, acceptants, la ferme du château de X.., comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, vergers, prés et terres situés à A. et lieux environnants, de la contenance approximative de 116 $^1/_2$ hectares nullement garantie.

Le présent bail est consenti sous les clauses, charges et conditions suivantes :

Article premier. — Le bail a lieu pour un terme de douze années consécutives et prendra cours le 1er mai 1896 pour finir à pareille époque les douze années révolues, c'est-à-dire le 1er mai 1918, sans nécessité de donner congé.

Art. 2. — Les preneurs déclarent avoir visité la ferme dans son ensemble et dans ses détails, connaître parfaitement les terrains loués et n'en pas vouloir plus ample désignation.

Art. 3. — Les preneurs seront tenus d'habiter et occuper la maison de ferme et les bâtiments en dépendant, de les entretenir de toutes réparations locatives, de les garnir et les tenir constamment garnis de meubles, grains, fourrages, chevaux, bestiaux et autres objets d'exploitation agricole en suffisance, tant pour assurer la bonne culture de la ferme que pour répondre des fermages, de souffrir les grosses réparations qu'il conviendrait de faire aux bâtiments et de fournir gratuitement les voitures et charrois pour transporter les matériaux nécessaires à ces réparations.

Art. 4. — Les preneurs s'obligent à labourer, fumer et ensemencer les terres par soles et saisons convenables sans pouvoir les dessoler ni désaissonner ; à donner aux terres pour l'ensemencement des grains d'hiver et du marsage les labours nécessaires suivant les meilleures règles de culture du temps ; à acheter chaque année pour 400 francs de pailles, d'engrais ou de chaux, à leur choix, pour servir à l'amélioration et à l'amendement des terres de la ferme, à justifier au bailleur avant le 1er mai de chaque année de l'achat des pailles, engrais ou chaux, ainsi que de leur emploi ; à tenir les prairies en bonne nature de fauche, les soigner et rigoler dans les saisons convenables, défaire les taupinières et fourmilières, déraciner les ronces, épines et autres plantes nuisibles qui pourraient s'y trouver, entretenir les clôtures des terrains clos et planter de nouvelles plantes partout où il en manque, entretenir les biez et fossés qui longent ou entourent les biens affermés et les curer lorsqu'il sera nécessaire; soigner les jardins et vergers, entretenir les arbres fruitiers et remplacer par des sujets de bon choix les arbres qui viendraient à manquer, sans pouvoir profiter de ces arbres si cela plaisait au bailleur ; à veiller à ce qu'il ne soit fait aucune usurpation, empiétement, chemin ou sentier sur les biens affermés, et ce cas arrivant, à en informer immédiatement le bailleur sous peine de tous dommages-intérêts.

Art. 5. — Les preneurs devront payer pendant toute la durée du bail toutes les contributions non foncières des biens affermés tant publiques que provinciales ou communales, les prestations et logements militaires, comme encore les prestations pour chemins vicinaux, indépendamment des contributions personnelles, qui sont de droit à charge du preneur. Les contributions foncières seules restent à charge du bailleur.

Art. 6. — Les foins, pailles, fourrages de toutes espèces devront être consommés dans les bâtiments d'exploitation et l'engrais qui en proviendra sera conduit sur les terres affermées indistinctement, sans pouvoir en distraire ou vendre aucune partie, sous peine de tous dommages-intérêts. Les preneurs devront laisser au fermier entrant à la fin du bail les pailles, foins ou fourrages qui s'y trouveront encore ainsi que tous fumiers et engrais quelconques. En tous cas, ils devront laisser à leur sortie au moins 5,000 kilogrammes de foin et 10,000 kilogrammes de paille d'épeautre ou de seigle, bien que ces quantités n'existent pas à leur entrée.

Art. 7. — Les preneurs ne pourront transporter du fumier sur les terres après le 1er novembre qui précédera la fin du bail, ni faire ou laisser pâturer les vergers et prairies après le 1er mars de l'année de la sortie de la ferme.

Art. 8. — Ils ne pourront demander aucune indemnité ou diminution du prix et des charges du bail pour cause de grêle, inondations, gelée, stérilité ou tous autres cas ou accidents fortuits ou non, prévus ou imprévus, ni notamment pour toutes erreurs de contenances. Ils ne pourront également se charger d'aucune autre exploitation, ni remettre leur bail à un tiers, non plus que sous-louer aucune des pièces affermées.

Art. 9. — Ils ne pourront s'opposer à ce que le bailleur fasse planter autant d'arbres de bordure qu'il trouvera convenir

sur les biens affermés; ils ne pourront davantage s'opposer aux échanges que le bailleur jugerait avantageux à la propriété, sans pouvoir en aucun cas réclamer d'indemnité.

Art. 10. — Les preneurs ne pourront dénaturer aucune parcelle de biens, non plus que couper ou émonder aucun arbre vert ou sec; ils ne pourront non plus ensemencer de grains chaque année plus de terres que la saison ne comporte, ni changer ou modifier les saisons, l'ensemencement de toutes espèces de graines devant conséquemment être conforme à l'assolement; ils devront en outre s'abstenir de la culture du lin, du colza et de toutes plantes dégraissant fortement le sol.

Art. 11. — Pour prévenir tout incendie, les preneurs ne pourront entrer ni permettre à qui que ce soit d'entrer dans les bâtiments d'exploitation avec pipes allumées ou avec lumières qui ne seraient pas bien renfermées dans de bonnes lanternes.

Art. 12. — Le bailleur fait réserve de tous droits de chasse et de pêche sur les biens affermés comme encore des mines de fer et autres minerais ou métaux qui pourraient se trouver dans les biens affermés, sans être tenu à indemnité pour fouilles ou recherches quelconques.

Art. 13. — Il est formellement interdit aux preneurs de nourrir leurs bêtes à cornes avec des pailles de seigle et d'épeautre; la paille d'avoine seule pourra être employée pour cet usage.

Art. 14. — Les charriages de toutes les pailles, houilles et foins en destination du château de X. se feront gratuitement par les preneurs et à première réquisition du bailleur.

Art. 15. — Le fermage annuel indépendamment de toutes les charges est fixé à la somme de 3,500 francs les trois pre-

mières années et 4,000 francs pendant les neuf dernières, que les preneurs s'obligent de payer et d'acquitter en mains du bailleur ou de son fondé de pouvoir, en deux fois ou par moitié, le 1er novembre et le 1er mai, à commencer par le 1er novembre 1906, pour ainsi continuer de six en six mois. Toutes sommes non payées à leur échéance produiront, à charge des preneurs, intérêt au taux de 5 °/₀ l'an et cet intérêt, à défaut d'être acquitté à la fin de chaque année, sera productif à son tour de plein droit du même intérêt de 5 °/₀ l'an.

Les paiements s'effectueront en espèces métalliques d'or et d'argent ayant cours légal sans pouvoir le faire en papier monétisé ou à monétiser ni de toute autre manière.

Art. 16. — Les preneurs devront rendre tous les lieux au bailleur à l'expiration du bail en bon état de culture et de labourage, les administrer ainsi et comme il convient à un bon cultivateur, exécuter et accomplir ponctuellement les clauses et conditions du présent bail qui sont de rigueur sans pouvoir être réputées comminatoires. A défaut pour les preneurs d'exécuter l'une ou l'autre des dites conditions, le bailleur pourra le faire à leurs frais, et dans ce cas encore le bail sera résilié de plein droit pour le seul et simple effet de cette inexécution et des présentes, si cela plaît ainsi au bailleur, sans préjudice aux dommages-intérêts à répéter contre les dits preneurs défaillants comme à toutes voies de droit pour l'entière exécution du bail.

Art. 17. — Il est entendu qu'en vertu de la clause qui précède, toutes les terres devront être labourées et bien versées à la sortie des preneurs.

Art. 18. — Les preneurs s'obligent à remplir envers le fermier sortant les devoirs du fermier entrant, tel le charriage gratuit et diligent des récoltes de la dernière année du bail du dit fermier sortant, sauf à jouir du même avantage à sa sortie.

Art. 19. — Les frais du présent bail sont à charge des preneurs comme encore les droits de timbre et d'enregistrement, ainsi que les amendes auxquelles le dit bail pourra donner lieu sans répétition. En cas de poursuites par le bailleur pour inexécution du bail, les dits preneurs s'engagent également à payer tous les frais ordinaires à libeller.

Art. 20. — Pour l'exécution du présent bail, les preneurs feront élection de domicile en la maison de ferme louée à A., auquel lieu toute signification et poursuites pourront être faites comme si c'était leur domicile réel.

Fait en double au château de Z., le 28 janvier 1900 six.

Suivent les signatures.

Région de la Famenne.

Prix du bétail à la fin du XVIIIe siècle.

Voici, d'après Lamotte (*Histoire du comté de Rochefort*, Namur, 1893, p. 424), les prix atteints par les plus belles pièces de bétail vendues en hausse publique chez un fermier du comté de Rochefort :

Un cheval hongre	156 florins	(187.20 francs).
Une jument	130 —	(190 80 —
Un poulain	80 —	(96 » —
Un bœuf harnaché.	96 —	(115.20 —
Une vache	60 —	(72 » —
Un agneau	10 —	(12 » —
Deux cochons	21 —	(25 20 —

Prix des terres (Lamotte, *ibidem*).

Vente de la main à la main, le 10 avril 1783, par l'écuyer Dumont, d'une propriété rurale sise à Ave (comté de Rochefort), comprenant une maison de maître et

Terres labourables	31	bonniers	1	journal	84	verges.
Prairies	5	—	1	—	72	—
Trieux	15	—	»	»	83	—
Jardin-verger	1	—	»	»	41	—

Total 54 bonniers 80 verges ou 46 hectares 38 ares 42 centiares, pour 16,000 florins ou 19,450 francs, somme qui, eu égard à la dépréciation du numéraire, équivaudrait en 1893 à 38,900 francs environ.

Valeur comparée en francs des 100 kilogrammes de céréales.
(Lamotte, p. 422.)

Années.	Épeautre.	Avoine.	Seigle.	Froment.
1777	9.14	6.00	8.75	19.45
1789	12 85	9.14	13.70	17 54
1793	16.68	14.85	16.80	24 »
1877	24.15	20.36	21.28	32.92
1889	13.52	14.15	12.44	17 73

Salaires.

Salaires payés au château de Rochefort à la fin du XVIII[e] siècle (Lamotte, *ibidem*) :

Une faneuse. . . .	10 ou 12 sous	(60 ou 72 centimes).
Un journalier . .	15 sous	(90 centimes).
Un menuisier .	25 —	(1.50 franc).
Un vitrier	30 —	(1.80 —
Un ardoisier . .	30 —	(1.80 —
Un maçon . . .	30 —	(1 80 —
Un scieur de long	20 —	(1.20 —

Tenant compte de la puissance d'achat de la monnaie, l'auteur en conclut que l'ouvrier a vu sa condition matériellement s'améliorer au double, si l'on peut dire ainsi, de ce qu'elle était il y a trente ans.

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES.

Monographie de la commune de Sorinnes.

Le Condroz


Namur
la Sambre
Charleroi
Chatelineau
Tamines
Lobbes
la Sambre
Lesves
S. Gerard
la Meuse
Courrière
Warnant
Maredsous
Molignée
Ermeton s Biert
l'entre Sambre et Meuse
Walcourt
Florennes
Beaumont
Dinant
Sorinne
Anthée
Hastière Lavaux
Lesse
Philippeville
Hermeton
Doische
Givet
la Fagne
Mariembourg
Beauraing
la Meuse
Eau Blanche
Chimay
la
Couvin
Thirache
Momignies
Eau Noire



Liége
Val St Lambert
la Meuse
Statte
Huy
la Meuse
Andenne
Vierset·Barse
Verviers
Louveigne
Spa
Comblain au pont
Clavier
Condroz
Havelange
Natoye
Sey
Ciney
Barvaux
Erezée
Marche
Marloie
Ciergnon
Rochefort
Jemelle
Han
Nassogne
Wellin
Grupont
Famenne
Bastogne